ESTIMATES

Department of Justice Canada

2005-2006
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of:

Part I – The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organisation's main priorities by strategic outcome(s), program activity(s) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services Canada, 2005

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2006-III-20
ISBN 0-660-62773-6

SERVING CANADIANS

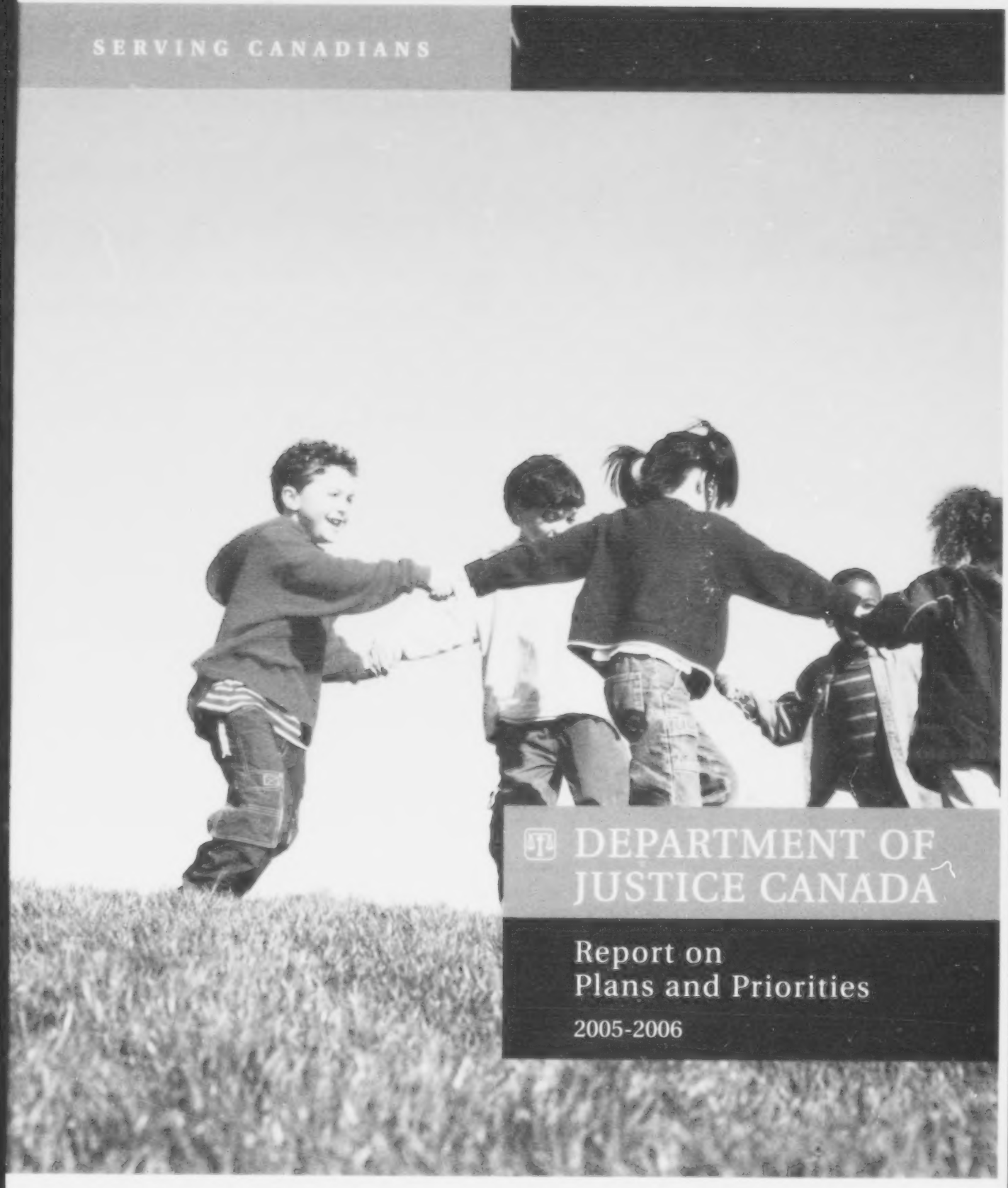

DEPARTMENT OF JUSTICE CANADA

Report on Plans and Priorities

2005-2006

Department of Justice Canada
Ministère de la Justice Canada

Canada

By developing and upholding laws that affect virtually every facet of the country's political, social and economic life, the Department of Justice helps maintain a fair and democratic society while supporting the government's goals.

CONTENTS

Section I – Overview 1

A. Minister's Message 1
B. Departmental Overview 3
C. Summary Information 4
D. Departmental Priorities 5

Strategic Outcome 1: A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values 12

Priorities:

Promoting access to and improving efficiencies in the justice system 14
Protecting the most vulnerable, including children and youth, and promoting human dignity 17
Achieving Aboriginal justice 19
Responding to international requests and advancing international human rights law 20

Strategic Outcome 2: A federal government that is supported by effective and responsive legal services 22

Priorities:

Supporting our clients with high-quality legal services 29
Establishing a sustainable funding strategy for legal services 29
Improve Performance Measurement and Accountability 30
Managing legal risk 31
Combating high-tech crime, organized crime and terrorism 32

Section II – Analysis of Program Activities 33

Section III – Supplementary Information 41

A. Management Representation Statement 41
B. Organizational Information 42
C. Tables and Charts: 43
1. Planned spending and full-time equivalents 44
2. Program Activities 45
3. Voted and Statutory Items listed in Main Estimates 45
4. Net Cost of Department for the Estimates Year 45
5. Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue 46
6. Resource Requirement by Branch or Sector (Crosswalk) 46
7. Details on Transfer Payment Programs 47
8. Horizontal Initiatives 48
9. Youth Justice Renewal Initiative 49

Section IV – Other Items of Interest 51

A. Legislation Administered by the Department 51
B. Contact Information 54
C. Information Online 55

Maintaining a justice system that serves everyone living in Canada is a central focus for the Department of Justice, which strives to ensure that the system remains fair, accessible and efficient as it evolves in response to social change.

SECTION I— OVERVIEW

A. Message from the Minister of Justice

Irwin Cotler

Minister of Justice and
Attorney General of Canada

As Minister of Justice, it is my responsibility to work with the provinces and territories to ensure that Canada has a just and law-abiding society with an accessible, efficient, and fair system of justice. The Department of Justice occupies a central role in helping me fulfill these duties, in addition to providing high-quality legal counsel to the Government of Canada and promoting Canada's rights, freedoms, and laws. By developing and upholding laws that affect virtually every facet of our political, social, and economic life, the Department of Justice strengthens the social foundations of Canadian life and promotes Canada's standing in the world.

While Canada's justice system remains a leader on the international stage, the system is under increasing pressure from changes in Canadian society and in the world at large, including the constitutional revolution, the internationalization of human rights, the dramatic developments in Aboriginal rights, the litigation explosion, and globalization as a juridical as well as economic phenomenon. As our world changes, so too must our approach to building an effective justice system. This will involve transformative reform within the system as well as action on both the domestic and international fronts.

As part of our commitment to improving Canada's justice system, for fiscal year 2005-2006, the Department of Justice will focus on the following priorities.

1. The **promotion of an accessible, equitable and efficient justice system** requires the sustained cooperation of federal and provincial/territorial stakeholders. The most important program—and an important component of access to justice—is Legal Aid, which is available to youth and economically disadvantaged Canadians who are involved with the criminal justice system. Other programs that help make our system more accessible include services for victims of crime, youth justice initiatives, child-centred family justice strategy, and public legal education services.

2. The **protection of the most vulnerable and the promotion of human dignity** will continue to be a top priority. The test of a just society is how it treats the most vulnerable amongst us: the poor, the disabled, minorities, women, children and youth—they must all find their voice within our justice system and in our society as a whole.

3. We must address the needs of **Aboriginal justice** including the disproportionately high numbers of Aboriginal Canadians in the criminal justice system as both victims and offenders, and the under-representation of Aboriginals in the Justice system. Accordingly, we will work to ensure that Aboriginal legal traditions are respected in our mainstream justice system, and continue to develop such programs as the Aboriginal Justice Strategy and the Aboriginal Courtworker Program.

4. In our increasingly globalized world, the **combatting of transnational terrorism, cyber-crime, organized crime and trafficking in persons** has become an increasingly important priority and challenge. Many criminal groups employ sophisticated communications and transportation systems that make investigations difficult. As we promote and protect our individual and collective security through the combating of international terrorism and transnational crime, we will ensure that our laws and policies comport with the Rule of Law, and that no minority is singled out for discriminatory treatment.

5. Developing justice **initiatives to combat racism, hate speech, and hate crimes**, both domestically and internationally, as mandated in the Speech from the Throne, and as an important component of the National Action Plan Against Racism.

6. We must improve our capacity for **international legal** cooperation and exercise a leadership role in the building of an international justice system, the advancement of international human rights laws, and in the combating of impunity and mass atrocity. Canada's justice system, while not perfect, is recognized throughout the world as a model for the protection of rights, the celebration of diversity, and the safeguarding of an independent judiciary. Consequently, Canada has much expertise to share with the world. By working to improve national justice systems one by one, we can help build a world that recognizes the primacy of the rule of law.

7. In order to continue to **support our clients with high-quality legal services**, there needs to be a greater appreciation of the increasing and compelling demand for these services. This will involve an enhanced understanding of the need to make our resources proportionate to the increasing demand upon them. More specifically, it will involve ensuring a sustainable funding regime to accommodate the increasing volume and complexity of the demand for legal services and the importance of anticipating and addressing legal risk management in high impact litigation and the like.

8. The Department of Justice, in collaboration with its partners, is engaged in an **ongoing modernization of the criminal law**. Canada's criminal law has been built piece by piece, often in response to pressures or events of the moment. This modernization must take into account the evolution of Charter jurisprudence, the globalization of injustice, scientific developments relating to detecting and prosecuting crimes (such as DNA identification), the role of the criminal law to protect human rights and the changing social attitudes about how we should use the criminal law to influence individual and corporate behaviour.

As Minister of Justice, I am guided by one overarching principle: the pursuit of justice. Focused on these priorities, the Department of Justice will do its part to make our country—and our world—a more just place to live.

Irwin Cotler,
Minister of Justice and Attorney General of Canada

B. Departmental Overview

105-04087/

The Department of Justice (DOJ) contributes to a crucial aspect of our democracy—Canada's system of justice. The justice system helps to define the rights and responsibilities of citizens and governments, establishes laws that keep us safe, regulates the economy, protects disadvantaged groups, and provides mechanisms to resolve disputes in a fair and equitable manner.

The *Department of Justice Act* assigns specific duties and responsibilities to the Minister of Justice, including the administration of justice in all matters not within the jurisdiction of provincial and territorial governments. To carry out these duties effectively, the Department maintains a staff of approximately 5,000, who work at headquarters in Ottawa, at regional offices in each province and territory, and at the offices of our government clients across the country.

Figure 1.1
Justice Across Canada

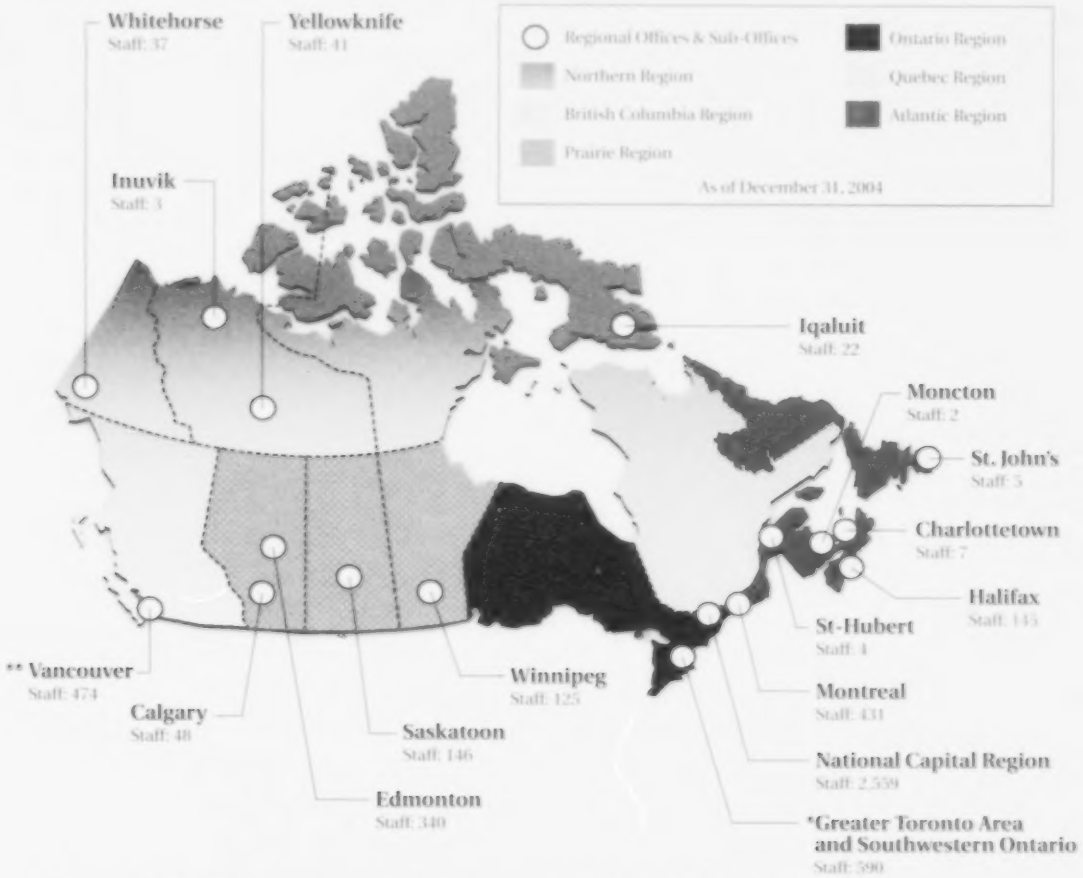

* Employees of the Department's Ontario Regional Office work in Toronto, Newmarket, Brampton, Milton, Kitchener and London.

** One employee of the British Columbia Regional Office works in Kelowna.

Shared Jurisdiction

Under Canada's Constitution, responsibilities are divided among provincial, territorial and federal jurisdictions. Federal, provincial and territorial governments can introduce new laws or amendments to existing laws in their respective jurisdictions. In general, Parliament focuses on national concerns such as international law and criminal law, marriage and divorce, while provincial and territorial legislatures address local matters, such as education and health care. These divisions are set out in articles 91 and 92 of *The Constitution Act 1987* and later case law.

The Department's responsibilities reflect the dual role assigned to the Minister of Justice, who also serves as Attorney General of Canada—the chief law officer of the Crown.

The policy mandate of the Minister includes responsibility for more than 45 statutes and areas of federal law, such as human rights, family and youth law, administrative law, Aboriginal justice, general public law and private international law. The Minister introduces policies and programs that not only change the law but are intended to influence the way the law is applied, how the legal system functions and how individuals interact with the system, such as victims policy or support services in family law. The Department enacts reform and provides advice on all reforms related to criminal law.

The Attorney General advises federal departments and agencies on behalf of the Crown, and represents the Crown whenever legal actions are taken against a federal body. The Attorney General also oversees the prosecution of violations of federal law in all the provinces, as well as the prosecution of all federal offences, including *Criminal Code* violations, in the territories.

C. Summary Information

Summary Table 1: Rationale and Mandate

The Department of Justice oversees important components of Canada's justice system, develops policy responses to a wide range of issues, develops options for law reform, drafts laws, provides legal services to departments and agencies of the federal government, and designs and delivers programs and initiatives that improve access to the justice system and foster a more equitable society. These functions help to ensure that Canadians live in a free, just and safe society.

The Department's mission is to:

- support the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a just and law-abiding society with an accessible, efficient and fair system of justice;
- provide high-quality legal services and counsel to the government and to client departments and agencies; and
- promote respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.

The Department's strategic outcomes are to foster:

- a fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values; and
- a federal government that is supported by effective and responsive legal services.

Summary Table 2: Financial Resources ($ millions)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
972.5	929.9	923.6

N.B. Grants and contributions account for almost half of these totals.

Summary Table 3: Human Resources

2005-2006	2006-2007	2007-2008
5 036	5 069	5 052

D. Departmental Plans and Priorities

The context in which the Department plans and sets priorities is directly linked to the mandate of the Department of Justice and the separate roles and responsibilities of the Minister of Justice and the Attorney General of Canada.

To support the Minister in his role as Minister of Justice, the Department pursues an active policy and program agenda addressing key issues affecting the lives of Canadians. Our policies and programs seek to prevent, reduce or resolve conflict, divert demand from litigation and provide targeted, effective and sustainable solutions to a wide range of problems.

Through our programs, we are able to transfer funding to our partners (provinces, territories and various non-governmental organizations) to support federal priorities in such areas as youth justice, legal aid and protecting the interests of families and children.

To support the Attorney General role, the Department offers an in-depth set of legal-advisory, legislative-drafting and litigation services to all departments and agencies. The increase in demand for these services has resulted in the Department doubling in size since 1998. Causes for this growth in demand include:

- the "constitutional revolution" particularly related to equality issues, which has led many Canadians to seek redress for, or access to, rights and remedies in areas that were formerly not justiciable. Many ofthese are now legalized, e.g. access to healthcare, entitlement to social benefits;
- the revolution in international law, as globalization extends beyond economic considerations and into the spheres of human rights and domestic law and policy;
- the "aboriginal rights revolution" involving issues of recognition, redress, land claims, governance and self-determination; and
- the national security agenda, which demands resource-intensive involvement by Justice.

Charter of Rights and Freedoms

In 2005, Canada will celebrate the 20th anniversary of the coming into force of Section 15, the equality-rights provisions of the *Charter of Rights and Freedoms*. Over the last 20 years, Section 15 of the Charter has inspired an ever-deepening understanding of the meaning of democratic justice. In the years ahead, the principles set out in Section 15 will continue to help us define and strengthen core values of fairness, respect, understanding and tolerance as we aspire toward becoming an even more just society.

The growing importance of legal issues to the Government has had a profound effect on Justice. The Department is increasingly called upon to manage high-impact litigation with potential impacts in the billions of dollars and the possibility of serious constraints on policy options. Awareness and compliance with legal norms (both the Charter and international trade rules, for example) have become increasingly necessary for policy development in many fields. International trade is but one example among many in which Justice counsel find themselves involved early in the policy process, helping client departments assess legal risks, deal with problems and develop legally acceptable policy options.

Strategic Outcomes, Program Activities, Priorities and Plans

In the same way that the Department's planning and priority-setting activities relate directly to the separate roles of the Minister of Justice and the Attorney General of Canada, so too is there a link between these two roles and the Department's two strategic outcomes.

Strategic Outcome 1

A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values

Supporting Program Activities

Develop policies and laws

Deliver programs

Manage and coordinate strategic policies and priorities

Strategic Outcome 2

A federal government that is supported by effective and responsive legal services

Supporting Program Activities

Provide legislative services

Provide legal advisory and litigation services

Provide prosecution services

Figure 1.2
2005-06 Planned Spending by Strategic Outcome

A federal government that is supported by effective and responsive legal services
57%
A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values
43%

2005-06 Planned Spending by Strategic Outcome (millions)

A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values	415.0
A federal government that is supported by effective and responsive legal services	557.5
Total	**972.5**

Figure 1.3
Strategic Outcomes and Priorities

Results for Canadians

Strategic Outcome
A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values

Program Activities

- Develop policies and laws
- Deliver programs
- Manage and co-ordinate strategic policies/priorities

Priorities

- Promoting access to and improving efficiencies in the justice system
- Protecting the most vulnerable, including children and youth, and promoting human dignity
- Achieving Aboriginal justice
- Responding to international requests and advancing international human rights law

Strategic Outcome
A federal government that is supported by effective and responsive legal services.

Program Activities

- Provide legislative services to government
- Provide legal, advisory and litigation services to government, and
- Provide prosecution services

Priorities

- Supporting our clients with high-quality legal services
- Establishing a sustainable funding strategy
- Improving Performance Measurement and Accountability
- Managing legal risk
- Combatting high-tech crime, organized crime and terrorism

Corporate Priorities

Sustainability of the Funding Regime
Strategic Information, Accountability and Performance
Management of the Volume of Litigation
People Development, Management and Diversity

It is on the basis of the Department's two strategic outcomes and six supporting program activities that Justice receives its planned spending authority.

Figure 1.4
2005-06 Planned Spending by Program Activity

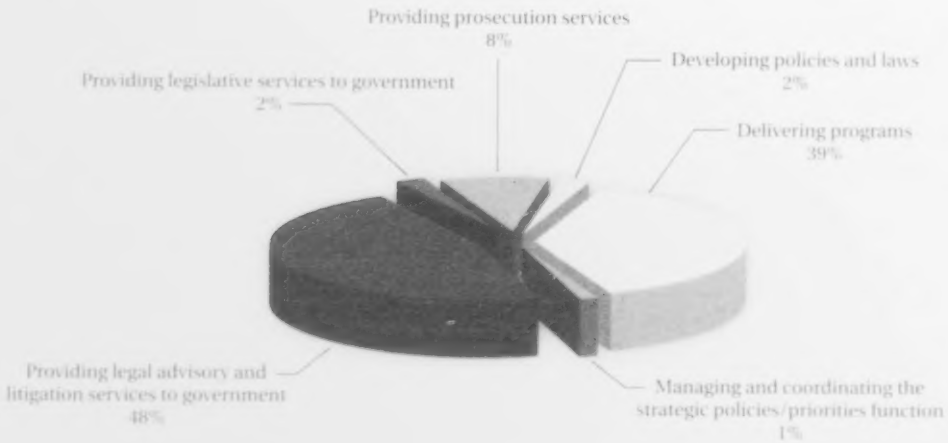

2005-06 Planned Spending by Strategic Outcome and Supporting Activity ($ millions)

A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values	
Developing Policies and Laws	21.4
Delivering Programs	380.0
Managing and coordinating the strategic policies/priorities function	13.6
Total—Strategic Outcome 1	415.0
A federal government that is supported by effective and responsive legal services	
Providing legal advisory and litigation services to government	454.8
Providing legislative services to government	20.6
Providing prosecution services	82.1
Total—Strategic Outcome 2	557.5
Total	**972.5**

Figure 1.5
2005-06 FTEs by Strategic Outcome

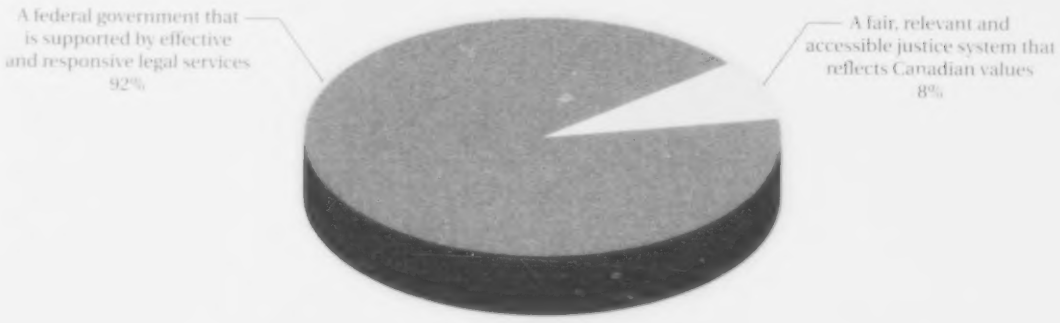
A federal government that is supported by effective and responsive legal services 92%
A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values 8%

2005-06 FTEs by Strategic Outcome and Activity

A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values	
Developing Policies and Laws	249
Delivering Programs	85
Managing and coordinating the strategic policies/priorities function	80
Total—Strategic Outcome 1	414
A federal government that is supported by effective and responsive legal services	
Providing legal advisory and litigation services to government	3 582
Providing legislative services to government	247
Providing prosecution services	793
Total—Strategic Outcome 2	4 622
Total	5 036

Changes in Reporting Structure

In December 2004, Treasury Board approved the Management, Resources and Results Structure (MRRS) Policy that applies to all government departments. The MRRS provides a foundation for departmental planning, priority setting, resource allocations, performance measurement and monitoring and reporting on results. The MRRS provides a new reporting framework for this and subsequent Reports on Plans and Priorities (RPPs) and Departmental Performance Reports (DPRs). The MRRS reporting framework differs from that presented in the 2004-2005 RPP in two principal ways.

First, in past RPPs, the Department of Justice used a planning, reporting and accountability structure that was built around three business lines. This has now been replaced by a structure oriented around two strategic outcomes. The table below shows the cross-walk between the two.

2005-06 Planned Spending: New Reporting Structure versus Former Structure ($000)	**Former Business Line Structure**			
	Law and Policy	**Government Client Services**	**Admnistrator**	**Total Planned Spending**
NEW STRATEGIC OUTCOME STRUCTURE				
Strategic Outcome 1 A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values	402 243	-	12 764	415 007
Strategic Outcome 2 A federal government that is supported by effective and responsive legal services	-	480 926	76 559	557 485
Total	**402 234**	**480 926**	**89 323**	**972 492**

Second, the 2004-2005 RPP identified priorities in support of three strategic outcomes. Two of the strategic outcomes in the 2004-2005 RPP are broadly consistent with the strategic outcomes defined in the MRRS. However, the outcome 'a safer more secure society' in the 2004-2005 RPP has been recast to fall within the two strategic outcomes in the MRRS since it is one to which many departments and agencies make supporting contributions.

Strategic Outcomes identified in 2004-05 RPP	Strategic Outcomes identified in 2004-05 RPP
• A fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values	• A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values
• A safer, more secure society	
• High-quality legal services to support the federal government	• A federal government that is supported by effective and responsive legal services

Further details on the Department of Justice's MRRS can be found at **http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/rpp/2004_2005/toc.html**

Strategic outcome 1: A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values

The Minister of Justice is responsible for ensuring that the administration of public affairs is in accordance with the law, and has the superintendence of all matters connected with the administration of justice in Canada not within the jurisdiction of the provinces and territories.

The Minister's policy mandate includes responsibility for more than 45 statutes and areas of federal common law, including marriage, the *Divorce Act*, the *Criminal Code*, the *Privacy Act*, the *Canadian Human Rights Act*, the *Access to Information Act*, the *Official Languages Act*, and the *Judges Act*.

Within this mandate, the Department undertakes three primary program activities that work together to support a fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values:

- development of policies and laws;
- delivery of programs; and
- management and coordination of strategic policies and priorities.

Development of policies and laws

The Department's policy and law activities range from small, technical reforms of legislation and regulations to the politically charged, hotly debated issues claiming to define the core values of Canadian society.

Developing justice policies and laws is a largely horizontal exercise, requiring cooperation with other federal departments, provincial and territorial governments, and international organizations. The Department's policy and law development is undertaken by a multi-disciplinary workforce specializing in criminal law and criminal justice; family children and youth law and policy; public law policy, including human rights, privacy and access to information law; judicial affairs policy; aboriginal justice; and official languages. There is also significant policy development undertaken in the areas of international human rights and private international law.

Delivery of programs

The Department designs, implements and funds programs that advance the justice-related policy objectives of the government and contribute to the development and maintenance of a fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values.

This is achieved through partnerships with provinces and territories, other government departments, non-governmental organizations and communities, and through the strategic utilization of grant and contribution resources to support projects and services.

Included under this broad activity heading is the conceptualization, negotiation, implementation, review and assessment of:

- Ongoing funding agreements with provinces and territories in such areas as Legal Aid, Youth Justice services, Aboriginal Courtwork services, Aboriginal Justice and Family Justice Services, Public Legal Education and Information; and
- Support for time-limited projects and activities in such areas as Family Violence, Official Languages, Victims of Crime, Youth Justice Renewal and other justice priorities revisited on a regular basis.

Management and coordination of strategic policies and priorities

Given its central role in Canada's democracy, the Department must constantly analyze and assess its strategies, policies and priorities, and ensure strong intergovernmental and external relations.

The Department supports the Minister and senior management in articulating the Department's overall strategic framework with respect to both of its roles as legal-services provider to Government and as justice policy-maker. Policy advice is co-ordinated and integrated both within the Department and government wide. The Department delivers high-quality social science research and statistical services, ensures requisite expertise to evaluate its policies, programs, operations and services, manages Federal-Provincial-Territorial relations, and maintains working relationships with both internal and external groups.

The resources allocated to Strategic Outcome 1 are considerable relative to the Department's overall resources. They include a large Grants and Contributions programming component. The supporting table shows both planned spending and FTEs broken down by supporting program activity.

2005-06 Planned Spending with Strategic Outcome 1 broken down by supporting Program Activity ($ millions) and FTEs		FTEs
A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values		
Developing Policies and Laws	21.4	249
Delivering Programs	380.0	85
Managing and coordinating the strategic policies/priorities function	13.6	80
Total—Strategic Outcome 1	415.0	414
A federal government that is supported by effective and responsive legal services		
Total—Strategic Outcome 2	557.5	4 622
Total	972.5	5 036

Current priorities in support of strategic outcome 1:

1. Promoting access to and improving efficiencies in the justice system
2. Protecting the most vulnerable, including children and youth, and promoting human dignity
3. Achieving Aboriginal justice
4. Responding to international requests and advancing international human rights law

Priority 1: Promoting access to and improving efficiencies in the justice system

Canada is a large and diverse country and the factors influencing the efficient administration of justice vary from region to region and from one legal system to another. The legal and policy issues are often broad and complex, and as a result, they require sustained commitment and cooperation on the part of federal, provincial and territorial partners and stakeholders.

Promoting access to the justice system

Ensuring that the justice system is accessible to everyone means ensuring that people understand their justice-related rights and responsibilities. Consequently, the Department funds public legal education and information organizations in each province to help Canadians understand and exercise their justice-related rights and responsibilities, while also raising awareness of new developments in the justice system (for example, the impact of new legislation and developments affecting the rights of crime victims).

The Department's Legal Aid Renewal Strategy (2003-04 to 2005-06) addresses the criminal legal aid needs of economically disadvantaged people who experience barriers especially at the 'front end" of the justice system. The Department provides ongoing funding to the provinces and territories for criminal (and civil legal aid in the territories), immigration and refugee legal aid, and additional funding to reduce unmet needs in criminal legal aid. During the planning period, the Department will continue its research and pilot projects, the results of which will guide the development of legal aid policy in 2006-07 and beyond.

Through its Access to Justice in Both Official Languages Support Fund, the Department will support projects that contribute to improving access to justice in both official languages for the next four years (2004-05 to 2007-08). In addition, the Department will implement its strategic plan for the application of section 41 of the *Official Languages Act*, developed in 2003-04, to reach out to official language minority communities and consult with these communities to take their needs into account in developing policies and programs and offering services.

Another means of making the justice system more accessible is to ensure that all Canadians have access to it in the official language of their choice in both legal systems where provided for by law. For example, negotiations with provincial governments are under way for the use of the minority language in legal proceedings undertaken pursuant to *The Contraventions Act* enacted to put in place a simplified system of prosecuting certain federal offences. Also, the Department has undertaken initiatives aimed at ensuring respect for the right of all accused to a criminal trial in his or her official language.

The Department works with other federal departments and community organizations on innovative and comprehensive responses to the justice-related needs of particular groups. For example, as part of the Government's larger drug strategy, the Department is supporting an expansion of the number of drug treatment courts in Canada. These courts represent a coordinated effort by the judiciary, prosecution and defence lawyers, law enforcement agencies, and mental health and social service communities to intervene to break the cycle of substance abuse, addiction and criminal behaviour. Comprehensive evaluation frameworks will be developed to assist in assessing the outcomes of the drug treatment courts.

Under the renewed mandate of the Victims of Crime Initiative (2005-2006 to 2009-2010), the Department will continue to engage in legislative reform and policy development, developing and disseminating information, project funding and coordination activities with provincial, territorial and federal colleagues to improve the experience of victims of crime in the criminal justice system. Activities will include increasing access to services in the North, conducting research and consultations and developing policy to address the unmet needs of victims.

Improving efficiencies in the justice system

The Department is engaged in an ongoing strategy to ensure that the criminal law and the way it is used reflect Canadian realities and values in the twenty-first century. Canada's body of criminal law has been built piece by piece, often in response to the pressures or events of a specific time in history. It therefore needs constant review and, where necessary, reform.

Criminal law reform in the last several decades has been criticized as a series of ad hoc reforms, sometimes in response to current pressures or events. Reforms have been driven by several factors including: the need to take decisive action to deal with crime, to ensure the law reflects the Charter; to reflect the evolving jurisprudence; to take account of scientific

developments related to detecting and prosecuting crimes, such as DNA identification and testing; and to reflect changing social attitudes about whether and how we should use the criminal law to influence individual and corporate behaviour.

Law reform must address both the current stresses and challenges which may require incremental reforms and a broader and long term plan for principled reform. We will address the need for ongoing and timely reform of the criminal law to ensure a fair, effective and efficient criminal justice system through legislative proposals, including for example proposals to repeal outdated provisions of the *Criminal Code* and pinpoint essential amendments that can be addressed in the short term. A longer-term project to address the substantive, evidentiary and procedural aspects of law reform will continue.

Specific reforms will be developed to respond to the impact and benefits of technology, such as to govern search and seizure of data and the lawful interception of communications, new measures to address identity theft, and expansion of the DNA provisions.

Specific reforms will be pursued to ensure the efficiency and effectiveness of the criminal law, including developing procedures for interlocutory appeals, reviewing the law on bail and exploring reforms to manage mega cases. The term "mega case" refers to a trial where the evidence is complex or there are several accused, so that the trial will be exceptionally long. Mega cases pose a host of challenges for the criminal justice system and there are no quick solutions.

In cooperation with the provinces, the judiciary and the bar, the Department is actively involved in a national effort lead by The Steering Committee on Justice Efficiencies and Access to the Justice System to improve access to justice and efficiency in the criminal justice system.[1] The Commitee has reported on its progress to federal, provincial and territorial deputy ministers and ministers responsible for justice and work will continue.

Efforts to address efficiencies in the justice system are evident in the youth justice system which is in the midst of a radical transformation. The Youth Justice Renewal Initiative and its legislative and funding components have led to a new emphasis on youth justice services and programs that provide alternatives to the use of courts and custody. Preliminary results indicate a considerable reduction in the use of the formal court system and incarceration. The Department is committed to sustaining its efforts to ensure the continuing success of this major reform. The Department will continue to work with the provinces and territories to preserve the gains achieved with the Youth Justice Renewal Initiative and sustain the current momentum towards the use of alternatives to formal court processes and incarceration for youth in conflict with the law.

1. This work combines both policy refinements and complementary changes at the operational level, for example: the early consideration/resolution of cases; the management of cases going to trial; the approach to mega-trials; the growth in the number and percentage of people remanded into custody while awaiting trial; and, the impact of impaired driving prosecutions on the criminal justice system.

Priority 2: Protecting the most vulnerable, including children and youth, and promoting human dignity

A key goal of the justice system is to achieve fairness through effective, efficient and respectful processes. The justice system should also be a vehicle to protect and secure the rights of the most vulnerable in society. Individuals may be vulnerable because of social, physical, or economic factors or because of their particular role in the justice system, as an accused, victim or witness. The justice system must ensure that vulnerable Canadians have access to appropriate legal remedies and that our jails do not become society's response to homelessness, mental illness, drug addiction and other conditions inadequately addressed by social services.

These objectives can be promoted through legislative reforms and other approaches intended to:

- protect the vulnerable directly, such as measures to protect children from sexual exploitation or negative consequences linked to parental divorce or separation, to combat trafficking in persons, and to assist victims;
- facilitate access to rights and remedies, including *Canadian Human Rights Act* reform and youth justice initiatives; and
- ensure that the vulnerable are not disadvantaged in the application of laws, particularly when laws are applied to those with physical, social or economic issues.

Strengthening the criminal law's capacity to protect children from abuse, neglect, sexual exploitation and child pornography and facilitating their participation in the justice system remains one of government's highest priorities. Over the planning period, the Department will support parliamentary consideration and implementation of proposed criminal law reforms (Bill C-2, currently before Parliament) to better protect children against abuse, neglect and exploitation, including child pornography, to facilitate the receipt of testimony by child victims and witnesses and that of other vulnerable victims and witnesses, such as victims of spousal abuse and sexual assault and to create new offences against acts of voyeurism.

Criminal law reform will be pursued to strengthen the criminal justice system's response to human trafficking. The Department will continue to co-lead, with the Department of Foreign Affairs, federal efforts to develop and finalize a proposed coordinated and comprehensive federal strategy to combat human trafficking that will seek to promote prevention, protection of victims, and prosecution of offenders.

Ensuring that the criminal law provides a fair regime to govern the mentally disordered while protecting public safety requires carefully crafted and balanced law reforms complemented by non-legislative initiatives to address the over-reliance on criminal-law powers. The Department will support legislative reform and non-legislative approaches for persons who are permanently unfit to stand trial and will develop

options to address those who have limited cognitive capacity because of fetal alcohol syndrome, or are unfit at the time of sentencing. Bill C-10 (mental disorder) is currently before Parliament; consultations are under way regarding the need for other reforms.

Improved protection for youth facing the criminal law's sanctions, improved awareness of rights for youth and a fair youth justice system are essential to attain both the accountability and fairness demanded of the youth criminal justice system. The Department will continue to work in collaboration with provinces and territories and other justice partners to achieve youth-justice reforms.

The Department is in the process of seeking approval for new terms and conditions for the Youth Justice Renewal Initiative, as the current ones expire on March 31, 2005. The updated terms and conditions will enable the Youth Justice Policy Unit to focus on and respond to emerging youth justice issues and to explore responses to youth in conflict with the law who are further marginalized for a variety of reasons such as mental illness, culture, living in care, learning disabilities and fetal-alcohol-spectrum disorder. New avenues of collaboration will also be explored.

Particular minority groups are increasingly affected by discrimination. The Department of Justice is working on a number of initiatives to combat discrimination against minority groups.

The Department will continue to coordinate work on Bill C-38—a bill to extend equal access to civil marriage to same-sex couples, while respecting freedom of religion. The Bill prescribes a uniform legislative approach that would apply across Canada, as announced by the Government of Canada in response to court decisions on challenges to the constitutionality of the opposite-sex requirement for marriage.

The Department of Justice is also working closely with other federal departments to develop anti-racism policies, including policies to address racial profiling.

The Government of Canada is committed to ensuring that all Canadians have the ability to participate fully and equally in society. In support of this goal, the Department is reviewing the *Canadian Human Rights Act* (CHRA) to ensure that vulnerable persons are treated equally and have recourse against acts of discrimination. This review will support any potential reform of the CHRA undertaken by Parliament.

The Department participates in and supports the work of multilateral private international organizations in the development of private international law instruments to protect vulnerable persons, including a convention in the area of enforcement of family support obligations. In addition, the Department works with Foreign Affairs, and the provinces and territories on international human rights treaties, including instruments relating to the sale of children, child prostitution and child pornography and the human rights of persons with disabilities.

Many children, either directly or indirectly, come into contact with the justice system in the context of the separation or divorce proceedings of their parents. The separation and divorce process can have potentially negative impacts on children, particularly where there are high levels of conflict between parents. Promoting a child-centred approach to the separation and divorce process continues to be a high priority for the Department. Child centered legislative reform to the custody and access provisions of the *Divorce Act* will respond to the need to focus on children and advance their best interests.

During the planning period, the Department will continue to work at refining the parenting provisions of the *Divorce Act* and other family-law legislation. The Department will also facilitate and support the work of the provinces and territories in establishing bilateral arrangements on the enforcement of family support obligations. In addition, the Department will continue to work in collaboration with provinces and territories and other justice partners to achieve family justice reforms.

Priority 3: Achieving Aboriginal justice

Aboriginal people continue to be over-represented in the criminal justice system, both as victims and accused, and under-represented in the judiciary, legal profession and police. When Aboriginal people come into contact with the justice system as victims or accused, their needs—related to culture, economic positions and social circumstances—must be taken into account to make the system fairer and more effective for them.

The Government of Canada places a high priority on improving the interaction between Aboriginal people and the justice system. Departmental activities in support of this priority include the Aboriginal Justice Strategy (AJS), a five-year initiative launched in 2002 that seeks to address the over-representation of Aboriginal people in the criminal justice system. The objectives of the strategy are to:

- support Aboriginal communities as they take greater responsibility for the administration of justice;
- help reduce crime and incarceration rates in communities that administer justice programs; and
- make Canada's justice system more responsive to the justice needs and aspirations of Aboriginal peoples.

The Department uses a grants and contributions program to support community agencies working with Aboriginal people involved in the criminal justice system and to support other projects and activities that address needs and concerns specific to Aboriginal people. Programs which have an emphasis on these needs include Legal Aid, the Aboriginal Courtwork Program, Crown Witness Coordinators in the northern territories, the Policy Centre for Victim issues, and the Youth Justice Policy Unit.

Activities planned for 2005-06 to meet this priority include:

- The **Aboriginal Courtwork Program**, which provides funding to support Aboriginal people who come into conflict with the law, will work closely with provincial and territorial counterparts and service delivery agencies to implement a jointly developed performance-measurement strategy. The strategy will contribute to an evaluation of program-delivery processes planned for 2005-06.
- The **Youth Justice Renewal Initiative** will develop strategies to respond to the results of the second "One-day Snapshot of Aboriginal Youth in Custody Across Canada" study to help address the over-representation of Aboriginal youth in the youth justice system.
- The **Policy Centre for Victim Issues** will continue to encourage the development of services to meet the needs of Aboriginal victims of crime, including the provision of court-based victim witness assistance in the territories and support for victims in the criminal justice system and in alternative justice practices.

Priority 4: Responding to international requests and advancing international human rights law

The Department of Justice's interventions in the international sphere operate on several levels.

Canada's history in building a federation, our constitutional guarantee of fundamental rights, our independent judiciary, civil and common law traditions, bilingualism and the celebration of diversity and tolerance, are all attributes that are relevant in providing assistance to help re-establish stable governments. As a model for democracy and the rule of law, Canada can offer its experience in assisting in the rebuilding of states in transition and re-establishing stable governments around the world.

Since 1990, the Department of Justice has helped countries reform their justice systems, offering expertise in a wide range of areas, including criminal justice and the organization of criminal prosecution function; anti-corruption measures; juvenile justice; legislative drafting techniques; civil code reform; and the structure and operations of a Ministry of Justice.

On the transnational and security fronts, Canada seeks to promote and protect Canadian values when international policies, standards and conventions on crime and international cooperation are developed.

Complementary Strategic Outcomes:
Policy supported by Operational Practice

Achieving the strategic outcome of a fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values is mainly a policy responsibility, but in the international field as in other areas, there is a complementary operational component. In terms of the latter, the Department of Justice is enhancing its capacity to work with international partners in dealing with global crime and security threats promptly and effectively, and in cooperating on mutual legal assistance arrangements and extradition proceedings.

The Department also provides litigation services to the government before international human rights tribunals such as the UN Human Rights Committee, UN Committee against Torture, and Inter-American Commission on Human Rights. The Department also works closely with Foreign Affairs Canada, provinces, territories, international organizations to develop, negotiate and implement international human rights treaties. Significant international human rights instruments under consideration are:

- ratification of the *Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography*;
- re-examination of whether Canada should become a party to the *Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights Aiming at the Abolition of the Death Penalty*;
- examination of whether Canada should become a party to the *Optional Protocol to the Convention against Torture*, which requires the creation of domestic and international mechanisms to conduct regular visits to places of detention and
- examination of whether Canada should become a party to the *Inter-American Convention on the Prevention, Punishment, Eradication of Violence against Women*.

The Department continues to actively participate in negotiations respecting new international human rights instruments, such as a convention on the rights of persons with disabilities; an optional protocol to the *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights* (which may establish an individual complaint mechanism at the UN level for such rights); and an instrument respecting enforced disappearances.

As well, it promotes the adoption of legislation to implement private international law for federal, provincial and territorial governments in the areas of international commercial law, judicial cooperation and enforcement of foreign judgements, family law and protection of vulnerable persons and property law. The Department also provides specialized trade law and public international law advisory and policy services to assist the Government of Canada in proactive management of complex international issues.

Strategic outcome 2: A federal government that is supported by effective and responsive legal services.

Under the *Department of Justice Act*, the Minister of Justice and Attorney General provides legal services to the Government of Canada and its departments and agencies, including the provision of legal advice, the conduct of litigation and prosecutions, the drafting of legislation and the preparation of legal documents.

These legal services help the government achieve its priorities and deliver results for Canadians. Serving departments and agencies creates a distinct context for planning, setting priorities and measuring performance. We work with our clients to develop and advance those priorities, providing legal services that are responsive, timely and effective.[2] This strategic outcome therefore encompasses activities that enable us to deliver cutting-edge leadership and excellence in legal services to meet the government's changing needs.

Three program activities support this outcome:

- provide legislative services to the government;
- provide legal, advisory and litigation services to the government; and
- provide prosecution services.

2005-06 Planned Spending with Strategic Outcome 2 broken down by supporting Program Activity ($ millions) and FTEs		FTEs
A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values		
Total—Strategic Outcome 1	415.0	414
A federal government that is supported by effective and responsive legal services		
Providing legal advisory and litigation services to government	454.8	3 582
Providing legislative services to government	20.6	247
Providing prosecution services	82.1	793
Total—Strategic Outcome 2	557.5	4 622
Total	972.5	5 036

2. For convenience we refer to federal organizations as our "clients", although in fact the Attorney General and officers of the Department act as counsel to the federal Crown, not a particular department or agency.

Provide legislative services to government

The Legislative Services Branch drafts all government legislation to establish the legislative framework for government policies and programs. Bills introduced in Parliament must address the subject matter in both English and French and respect the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Canadian Bill of Rights* along with other laws. As well, bills and regulations must reflect Canada's common law and civil law traditions where appropriate. Clarity and precision in drafting bills and regulations facilitate parliamentary debate and promote transparency when the public is consulted on proposed laws and regulations.

Laws and regulations drafted in 2004

- 75 government bills drafted and introduced
- 138 regulations drafted for *Canada Gazette I*
- 365 regulations drafted for *Canada Gazette II*
- 322 motions drafted to amend government bills

Provide legal, advisory and litigation services to government

Providing legal services to departments and agencies helps clients achieve results for Canadians. Justice counsel develop an understanding of clients' business and operating environment so they can help clients fulfill their mandate and deliver their own strategic outcomes. Justice counsel often participate in clients' most senior decision-making bodies, where they contribute to policy development and help anticipate and resolve problems. Effective legal support from Justice thus helps clients realize their policy objectives.

To take just one example, several federal departments administer laws, policies and regulations designed to protect Canadians' personal security, health, and food safety. Justice counsel advise departments and agencies on these goals. They may also be called on to represent a department in court to defend a law or policy intended to further a government priority.

Legal services help protect the integrity of the legal framework by upholding the laws that define our rights, keep us safe and regulate our economy. This serves to promote respect for the law and for legal institutions. The Government of Canada is involved in litigation on a broad range of issues that may have a profound impact on policies, programs and finances. These cases cover the legal spectrum: challenges under the Charter and other components of the Constitution, disputes about the powers of the different orders of government, cases about the distribution of government resources, litigation that raises issues of national security or poses questions affecting international relations, and legal actions dealing with pressing public policy issues such as Aboriginal rights.

The government requires the best available legal advice to argue a case, anticipate possible outcomes, assess the potential impact of an adverse outcome, and develop options to reduce the chances of an adverse outcome or to mitigate its effects.

Providing high-quality legal services presents numerous challenges. We are, by definition, service providers and can rarely control the demand for our legal services. We must, however, manage this demand, in part by realigning and strengthening our internal operations to meet government's requirements, even as they evolve in response to public needs, domestic developments and world events.

Joint Initiative Improves Client Service

The Tax Law Services portfolio and the Canada Revenue Agency (CRA) have successfully implemented a national protocol to improve the management of payment and legal disbursements. The portfolio is currently developing a joint model with the CRA to ensure the proper course for a comprehensive three-year framework for the overall management of legal service delivery in a rapidly changing resource and demand environment.

Justice priorities reflect client priorities

- Further to the Government of Canada's announcement of a set of measures in response to the Auditor General's report concerning past sponsorship and advertising activities and the creation of an independent public commission of inquiry (the Gomery Commission), Department of Justice counsel from several sectors are currently providing legal advice and assistance in support of the federal government, its officials and Ministers.
- Further to an announcement by the Minister of Health and Minister of Justice, Department of Justice counsel are engaged in the exploration of options for the possible compensation of individuals infected with hepatitis C through the Canadian blood system before January 1, 1986 and after July 1, 1990.
- The Department participates in the Arar Inquiry by providing legal counsel.
- The Department provides counsel to negotiate and develop international human rights agreements, and to represent government departments in litigation based on international trade obligations in the WTO and the NAFTA.

continued on next page »

Continued growth in the demand for legal services, which is a challenge across government, is felt acutely both by the Department of Justice and by the clients it serves. We work closely with clients to align finite resources with the government's most immediate and important legal needs, to find the most cost-effective ways of accomplishing policy and program objectives, and—as described later in this section, under Current Priorities—to develop a sustainable funding strategy for the delivery of legal services in the future.

The Department recovers some of the cost of providing legal services to its clients. In 2005-2006, the Department has received approval from TBS to include up to $195M from clients in cost recoveries in the Department's budget.

Figure 1.6
2005-06 Planned Spending—Recoveries ($195 million)

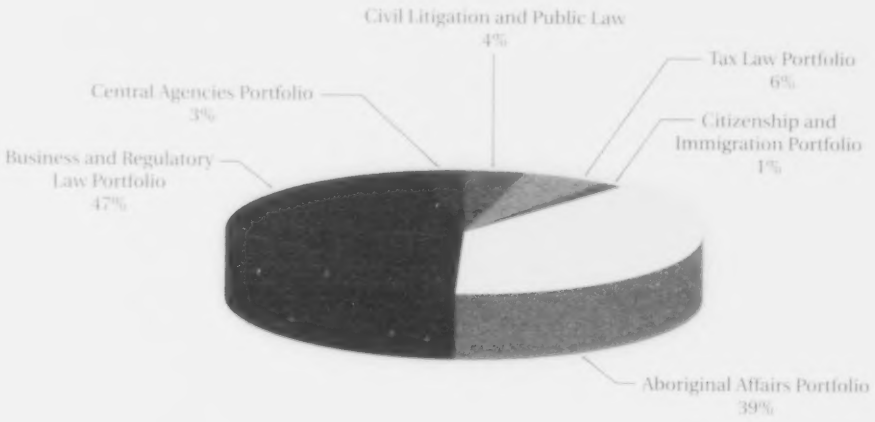

Effective management requires us constantly to re-evaluate the quality and efficiency of our services and to apply legal risk management principles to protect the Crown's interests to the greatest degree possible. Together with our clients, we need to manage both the law and our legal practice proactively, to ensure that the government's interests are properly advanced and the rule of law is maintained.

Figure 1.7
Litigation Caseload by Portfolios as of December 31, 2004, Total Cases—40,823

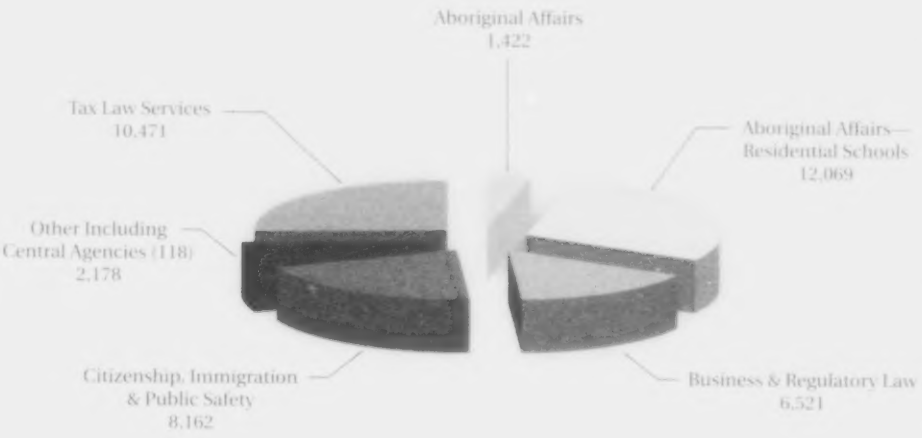

Note: This chart presents a snapshot of active litigation cases as of December 31, 2004 and provides a high-level perspective on the relative volumes of cases across various portfolios. In the previous year, the definition of a case included both advisory and litigation files. The number of outstanding cases, both within a portfolio and across the department, on any given day can be subject to considerable variation. For example, many immigration files have short turnaround times and may be opened and closed relatively quickly, which contributes to fluctuating volumes from day to day. Furthermore, changes in government structure, such as those announced in December 2003, can result in some cases being transferred from one portfolio to another.

- Justice counsel from Regional Offices in the Territories help the Department of Indian Affairs and Northern Development carry out its commitment to devolve resource management to the Northwest Territories, and to negotiate land claims and self-government agreements with First Nations.
- Departmental counsel support the government's priority social service programs by vigorously advancing the government's interests in cases that involve efforts to protect those programs (e.g. *David Hilewitz v. The M.C.I.* (Supreme Court of Canada) and *Chaoulli v. A.G.C.* (Supreme Court of Canada).

Provide Prosecution Services

As Attorney General of Canada, the Minister is responsible for the prosecution of many offences under Acts of Parliament. These offences include serious criminal offences under the *Criminal Code* and *Controlled Drugs and Substances Act*, as well as regulatory offences such as tax evasion, fisheries and immigration offences. In the territories, the Attorney General of Canada prosecutes all federal offences, including all *Criminal Code* offences.

The key objective of prosecution is to maintain public confidence in the criminal justice system; the prosecution function is intended to ensure that Justice is done. In Canadian criminal law, crimes are considered as crimes against society; the Department's Federal Prosecution Service (FPS) serves as the lawyer for society and represents the public interests in federal prosecutions across the country.

Prosecution represents relatively small expenditures in the Justice system but these small expenditures safeguard larger investments. For every dollar spent in the criminal justice system, approximately 61 cents go to policing, 22 cents to adult correction, 9 cents to courts, 5 cents to legal aid and 3 cents to criminal prosecution.

Prosecution is one of the most visible parts of the system; the ability of FPS to meet the expectations of Canadians is crucial to their faith in the

Integrated Proceeds of Crime (IPOC) Units

The effective investigation and prosecution of proceeds-of-crime cases present many unique and complex legal challenges. To meet these challenges, Integrated Proceeds of Crime units (IPOC) were created. These units bring together the skills, knowledge, and abilities of a diverse group of experts, including RCMP, provincial and municipal investigators, Department of Justice counsel, forensic accountants, and officers from the Canada Customs and Revenue Agency. IPOC units operating in seven cities across Canada help to locate and seize proceeds of crime.

system's capacity to deliver justice. Expectations from public are both well-established and increasingly difficult to meet. In addition, external organizations demand greater input from FPS prosecutors to respond to crime that affects their particular areas of concern.

Under the *Extradition Act*, the Attorney General is responsible for the conduct of extradition proceedings on behalf of foreign states seeking the extradition from Canada of persons who have committed offences in the foreign jurisdiction. The Federal Prosecution Service also provides counsel on behalf of foreign states seeking to gather evidence in Canada under the *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act*.

How we deliver this strategic outcome

The Department's general policy is that legal work within our statutory mandate should be handled by departmental counsel. At times however, operational demands necessitate using private sector counsel, who are appointed as legal agents of the Attorney General of Canada, to carry out this mandate.

A significant proportion of the Department's counsels are assigned to departmental legal services units (DLSUs), which are co-located with client departments and agencies and in six regions. The DLSUs are grouped into five portfolios, according to the type of legal practice involved: Aboriginal Affairs; Tax Law; Citizenship, Immigration and Public Safety (which serves the RCMP, CSIS, Correctional Services, National Parole Board and Canada Border Services Agency); Central Agencies (serving the Department of Finance, the Treasury Board and the Public Service Commission, among others); and Business and Regulatory Law (serving 25 government clients, ranging from Health Canada to the Competition Bureau).

The portfolio structure enables the Department to concentrate its legal practice in strategic business areas, forge effective relationships with clients, and gain a better understanding of clients' needs and priorities, while our pan-Canadian presence provides a national perspective and ensures consistency and responsiveness. By organizing this way, we gain a broad perspective on issues that arise through litigation across the country and the implications of judicial decisions for the federal government.

Six regional offices—serving the North, British Columbia, the Prairies, Ontario, Quebec, and the Atlantic provinces—sustain the portfolio structure by serving clients and handling litigation locally. About half the Department's staff works in regional offices.

3. To ensure clarity, consistency and control in the use of legal agents, the Department has a framework for determining what work can or should be outsourced and a protocol and supporting practices for selecting and appointing agents. Competence and integrity remain the primary considerations in the selection process, and selection is based on the premise that the Government of Canada is entitled to receive the highest quality of legal service and advice consistent with the reasonable demands of economy, efficiency and effectiveness. Decisions to outsource legal work are made in consultation with clients, who are responsible for costs incurred. Justice counsel are responsible for supervising and monitoring legal agent activities, reviewing the reasonableness of costs claimed for services rendered, and where appropriate recommending that payment be made.

Staff at regional offices—along with those at headquarters in Ottawa—are key components of the national network of Justice counsel who serve as the government's law firm. This group of highly skilled professionals is responsible for effectively managing a large volume of litigation and advisory services on behalf of client departments. In addition, regional staff often work closely with their portfolio and policy colleagues to handle complex, high-profile cases.

Regional employees are rooted in their communities; their understanding of local issues and their specialized expertise informs their work and improves the responsiveness and effectiveness of the Department's legal services. All regional offices have a steady and significant caseload of federal prosecutions, although certain centres (e.g. Pearson Airport in Toronto for cocaine importation; Vancouver for marijuana grow operations) face particular challenges. In response to local issues, regional offices often partner with local organizations to deliver unique services, such as drug treatment courts in Toronto and Vancouver.

Delivering Legal Services Through Regional Offices

- Lawsuits initiated against the government are generally handled by the nearest regional office; each office has the expertise to handle a broad spectrum of legal issues.
- For example, all offices deal with immigration cases, although the **Ontario Regional Office** in Toronto handles a particularly high number of judicial review applications relating to refugee claims, motions for stays of deportation orders, as well as Charter challenges to the *Immigration and Refugee Protection Act*.
- The **Prairie Regional Office** has a large number of Indian Residential School cases, which it is trying to resolve in the manner best suited to the situation.
- Many of Canada's most significant Aboriginal issues, such as the recent *Haida* and *Taku River Tlingit* decisions of the SCC, have been handled through the **British Columbia Regional Office**.
- The **Quebec Regional Office** currently represents the Government of Canada in the class action relating to the Zonolite insulation product and handles large Aboriginal cases, such as issues involving the Baie-James agreement and residential schools.
- The **Atlantic Regional Office**, in addition to managing a large caseload out of the Halifax office, is currently preparing the government's response to a class-action claim arising out of alleged damages relating to contamination in the Sydney Tar Ponds.
- The **Northern Regional Office** faces special challenges because it conducts *Criminal Code* prosecutions on behalf of the territories in addition to the federal prosecutions handled by all regions. It also provides victim and witness support services and works with First Nation communities on restorative justice initiatives.

The portfolio and regional office structure enables the Department to concentrate its legal expertise in strategic areas, forge effective relationships with clients and ensure consistent and prompt service. The structure provides us with a broad perspective on issues that arise through litigation across the country and the implications of judicial decisions for the federal government.

Several specialized branches complement the provision of legal services to clients:

- The Civil Litigation Branch supervises and coordinates civil litigation involving the federal government across the country.
- The Public Law Group provides legal advisory and litigation support to the federal government across the country. Certain sections also are responsible for litigation before international courts and tribunals. Its areas of legal specialization include access to information, privacy law, constitutional and administrative law, human rights, and public and private international law, and international trade law.
- The Official Languages Law Group provides specialized legal advice on language rights to departments, agencies and other federal institutions.
- Dispute Resolution Services supports departmental counsel and their government clients by providing services such as training, systems design advice, evaluation, policy development, and intervention in difficult disputes.

Together, the portfolios, regional offices and specialized branches form a multidisciplinary team with expertise in a range of legal and policy fields. Effective collaboration between our legal and policy experts enhances the value of our legal services. When the legal and policy dimensions of our work are well integrated, counsel can readily identify the policy implications of their cases, and they know whom to contact to ensure that the Department makes consistent and fully informed decisions. Similarly, positions taken in litigation reflect a full consideration of any policy implications a case might raise. At the same time, when policy is developed, it reflects an awareness of the implications for litigation.

Given the service-oriented and knowledge-intensive context of our work, the quality of our work force is crucial to achieving this strategic outcome. Our success in attracting and retaining a high-quality work force is evident in the professionalism, talent and diversity of our staff, who reflect Canada's dual legal and linguistic traditions.

Portfolio Structure Brings Together Law and Policy

In December 2003, the Government of Canada created two new organizations: the Department of Public Safety and Emergency Preparedness and the Canada Border Services Agency (combining Customs, enforcement and intelligence functions of Citizenship and Immigration and border enforcement from the Canadian Food Inspection Agency). A key driver for these changes was the desire for greater coordination among the departments and agencies involved in emergency preparedness, border integrity and national security. As a result the Department of Justice established the Citizenship, Immigration and Public Safety (CIPS) portfolio to provide focused, high-quality legal support in these areas.

Five current priorities help the Department realize this strategic outcome:

1. Supporting our clients with high-quality legal services
2. Establishing a sustainable funding strategy
3. Improving Performance Measurement and Accountability
4. Managing legal risk
5. Combatting high-tech crime, organized crime and terrorism

Priority 1. Supporting our clients with high-quality legal services

This priority is discussed throughout this section.

Priority 2. Establishing a sustainable funding strategy

The Review of Legal Services to Government launched in 2004-05 had the following two key objectives:

- Improve the sustainability of legal services delivery to the Government of Canada by recommending strategies to improve legal services delivery and ensure a sustainable funding regime.
- Identify approaches to effectively manage litigation in the federal government through an analysis of litigation drivers and trends, the documentation of best practices for managing the litigation process, and the development of recommendations for improving the efficiency and effectiveness of litigation management.

The Review was undertaken in collaboration with the Treasury Board Secretariat. In 2004-05, the joint TBS-Justice Review Team researched and analyzed legal services delivery options, including models in other jurisdictions; analyzed the cost of legal services in the Government of Canada and the merits of various funding options; conducted a general literature review on litigation trends and drivers in federal and provincial jurisdictions; interviewed federal departments and key stakeholders on litigation trends and drivers and best practices for managing litigation; and

identified opportunities for efficiencies in management the delivery of legal services to government departments.

During the winter of 2004-05, the Team, under the direction of an External Advisory Committee formed of Assistant Deputy Ministers of key departments, launched consultations with client departments on four subject areas:

- Costing and resourcing legal services in the Government of Canada;
- Sustainable delivery and funding of legal services;
- Best practices for managing litigation; and
- Activity and performance reporting.

Findings and results from these consultations will help inform the final Review recommendations.

Recommendations from the Review of Legal Services will be presented to TB Ministers for approval in late spring 2005. During 2005-06, the Department of Justice will work closely with the Treasury Board Secretariat and with client departments on the implementation of decisions made by TB Ministers relating to the two Review objectives.

Priority 3: Improving Performance Management and Accountability

The Department of Justice will strengthen its capacity to manage for results by continuing development of an integrated performance measurement approach for the delivery of legal services. Work in this area will build on the achievements of the Proactive Management of the Law project, which has now been subsumed within the corporate priority of Performance Management and Accountability.

Developing an integrated performance measurement approach will require further refinement of the Department's data collection systems and tools, including continuing the roll out of the Department's new legal case management system, I-Case, and developing a standardized approach to gathering client feedback. This will support the implementation of the new Management, Resources and Results Structure (MRRS), which is being developed to better link the Department's resources and management structures with performance measures and targets. The MRRS will replace the Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS) as the basis upon which departments report to Parliament and Canadians and receive annual appropriations from Parliament starting in 2005-06.

Priority 4. Managing legal risk

Legal Risk Management (LRM) is a joint initiative of Department of Justice and Treasury Board. It was launched in early 2000 to help ensure the effective management of legal risks across government. LRM is one of the principal processes used by the Department to provide the highest quality legal service to the Government of Canada and its institutions. LRM is also an effective management tool.

The goal of LRM is to develop a sustainable approach to managing legal risks that will protect the interests of the Crown and minimize overall costs. LRM is the process of making and carrying out decisions that reduce the frequency and severity of legal problems that prejudice the Government's ability to meet its objectives.

LRM applies to all government activities where legal risks may arise, from policy development to program implementation and, of course, to litigation. LRM includes:

- scanning for legal risks to identify, avoid, mitigate or manage them early on;
- exploring ways to reduce legal risks through effective instrument choice (i.e., choosing from among different tools for achieving particular ends such as using a policy, an incentive program, a regulation, legislation, etc.);
- exploring alternatives to litigation where disputes arise, managing litigation strategically and efficiently when it does occur;
- where legal risks arise in litigation, emphasizing strategic litigation decisions for managing the direct litigation risk and any related risks across government;
- contingency planning for high impact cases so that regardless of the outcome, the government is prepared to take next steps;
- outlining appropriate roles and responsibilities for those involved in litigation to ensure informed decision-making; and
- identifying, monitoring and being responsive to legal trends that may affect the government.

The LRM initiative has instilled a culture of legal risk management in the Department of Justice and throughout the federal government. LRM is now part of the Department's every day operations and LRM is practiced by client departments in partnership with Justice. Department of Justice managers and counsel are actively practicing, promoting, and leading risk management initiatives including helping clients identify, analyze and assess their legal risks.

Priority 5: Combatting high-tech crime, organized crime and terrorism

Globalization poses new challenges in preventing and responding to crime and threats to national security. Modern crime knows no boundaries; approximately 80 percent of all federal investigations undertaken by the RCMP have international components. Furthermore, globalization of the communications industry raises new investigative hurdles. A lack of legal and technical solutions, or delays in the ability to use them, hampers investigations and hence efforts to prevent crime and reduce threats to national security.

At the same time, strengthening our capacity to prevent crime, combat terrorism and enhance public security may have implications for human rights and privacy. Proposals must therefore balance these objectives with concerns about human rights and privacy.

To meet this priority, the Federal Prosecution Service (FPS) works closely with partner departments and agencies, including the RCMP.

The Department will continue to implement the Intensive Prosecution Strategy, and will work with police partners to involve prosecutors at the investigative stage of cases. In addition, Justice will collaborate closely with federal and provincial partners on several initiatives to promote more effective management of large complex cases.

Complementary Strategic Outcomes: Operational practice supported by policy

Achieving the strategic outcome of a federal government that is supported by effective and responsive legal services is mainly an operational responsibility, but in the international field as in other areas, there is a complementary policy dimension. To combat high-tech crime, for example, the Department continues to work with other departments and agencies (Public Safety and Emergency Preparedness Canada, the RCMP, Canadian Security Intelligence Service, Industry Canada, Competition Bureau, Communications Security Establishment) and consult key stakeholders (law enforcement, industry, non-governmental organizations and the public) about updating Canada's legal framework as it relates to lawful access (that is, the interception of communications and the search for and seizure of data).

Justice will contribute to the Government's anti-terrorism strategy and support international efforts to combat terrorism by working with other departments and agencies, governments, and international organizations; by developing additional legislative and regulatory measures as needed; by participating in the assessment of the *Anti-terrorism Act* (Senate and House of Commons committees have begun their reviews of the *Anti-terrorism Act*); and by assisting with capacity-building in other countries through training and harmonization of legislative tools and ensuring that advisory and prosecution services are provided.

SECTION II—DETAILED ANALYSIS OF PROGRAM ACTIVITIES

N.B. The numbering system in this section reflects the Department's Program Activity Architecture.

Strategic outcomes:

A. A fair, relevant and accessible justice system that reflect Canadian values

B. A federal government that is supported by effective and responsive legal services

Program activities associated with strategic outcome A:

1. Develop policies and laws
2. Deliver programs
3. Manage and coordinate strategic policies and priorities

A.1 Develop policies and laws

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Planned Spending ($ millions)	21.4	21.3	21.3
Human Resources (FTEs)	249	248	248

Priorities Supported: Promoting access to and improving efficiencies in the justice system; protecting the most vulnerable, including children and youth, and promoting human dignity; achieving Aboriginal justice; and responding to international requests and advancing international human rights law.

Expected Results and Performance Indicators

Results and Targets	Measures
• The justice system and justice practitioners are more aware of responsive to the Aboriginal justice issues and the needs of Aboriginal people	• Change in the number of justice system practitioners who report awareness of Aboriginal justice issues • Increased use of community-based Aboriginal justice programs • Reduced victimization, crime and incarceration among Aboriginal communities
• Effective criminal law that is responsive to the needs and values of Canadians and to our international environment and consistent with the Charter	• Development of criminal law reforms and policies, successful Charter challenges, Charter analyses, media scans and input of stakeholders (law-enforcement agencies, Crown, victims and the public)
• Justice system is more responsive to the needs of vulnerable people • Justice system is more responsive to the needs of children and families undergoing separation and divorce	• Change in level of awareness of special needs of vulnerable populations • Change in the level of understanding by parents of their parental responsibilities, the needs of their children and the system's child-focussed approach
• Justice system is accessible to economically disadvantaged Canadians involved in serious legal matters • The justice system is accessible to all Canadians in both official languages where provided for by law	• Cooperation with provinces, territories and legal aid plans on provision of legal aid services • Services are provided to official-language minority communities
• A more effective legal framework in the field of public law	• Provision of advice and development of policy and legislation on public law issues
• A more effective legal framework in the field of private international law	• Participation in and support of the work of multilateral private international law organizations in: international commercial law; judicial co-operation and enforcement of foreign judgements, family law and protection of vulnerable persons and property law

A.2 Deliver programs

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Planned Spending ($ millions)	380.0	337.9	333.4
Human Resources (FTEs)	85	76	75

Priorities supported: Promoting access to and improving efficiencies in the justice system; protecting the most vulnerable, including children and youth, and promoting human dignity; and achieving Aboriginal justice; responding to international requests and advancing international human rights.

Expected Results and Performance Indicators

Results and Targets	Measures
• Funding to provinces and territories to help ensure that legal aid services are provided to economically disadvantaged persons involved in serious criminal, *Youth Criminal Justice Act* or immigration and refugee matters	• Eligible people receive legal aid assistance
• Federal, provincial and territorial legal aid policy interests are addressed	• Effective working relationship with provinces and territories on legal aid matters is maintained
• Alternative approaches to address unmet need in legal aid are implemented	• Long-term legal aid strategy is informed by results of alternative approaches
• Increased understanding of rights, obligations, roles and responsibilities, cultural considerations and other factors by Aboriginal accused, court officials and the judiciary	• Extent to which Aboriginal clients view Aboriginal courtworkers as providing information that helps them to better understand: • their rights and obligations • court processes • roles and responsibilities • legal and social resources available in the community • cultural considerations and other relevant factors
• New and enhanced alternative approaches for youth justice practices are developed and used by the youth justice system	• Number of projects and initiatives funded to support the development and implementation of alternative youth justice programs and services
• Encourage effective rehabilitation and reintegration of young persons in their communities	• Nature and scope of rehabilitative and reintegrative programs
• Minimization of the degree of reliance on formal court system, detention and custody	• Per-capita rates of youth entering the formal court system, in custody and detention
• Increased awareness among justice system practitioners of Aboriginal justice issues in communities with Aboriginal Justice Strategy initiatives	• Change in number of justice system practitioners who report awareness of Aboriginal justice issues
• Expanded child-centred family justice services provided by provinces and territories	• Change in availability of family justice services and programs by provinces and territories
• Increased use of family justice services by parents and children	• Change in number of parents and children accessing family justice services
• Increased access by victims to the criminal justice system and to programs/services and assistance available to them	• Extent and nature of Victims Fund projects funded and effective products developed
• Justice system is accessible to Canadians in the official language of their choice where provided for by law	• Change in the number of services available to official-language minority communities • Change in number of consultations with official-language minority communities

A.3 Manage and coordinate strategic policies and priorities

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Planned Spending ($ millions)	13.6	14.3	14.3
Human Resources (FTEs)	80	84	84

Priorities supported: Promoting access to and improving efficiencies in the justice system; protecting the most vulnerable, including children and youth, and promoting human dignity; achieving Aboriginal justice; and responding to international requests and advancing international human rights law.

Expected Results and Performance Measures

Results and Targets	Measures
• Policies and programs are improved through more effective and informed policy development processes	• Extent to which research and statistics informs and feeds into policy and program activities and priorities • Extent to which justice system partner perspectives (federal, provincial, territorial and non-governmental) are considered in policy development and implementation • Extent to which priorities are clearly articulated and aligned with strategic outcomes as expressed in departmental reports and structures

B. A federal government that is supported by effective and responsive legal services

Program activities associated with strategic outcome B:

1. Provide legislative services
2. Provide legal advice and litigation services
3. Provide prosecution services

B.1 Provide legislative services

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Planned Spending ($ millions)	20.6	31.5	31.4
Human Resources (FTEs)	247	378	376

Priorities supported: Supporting our clients with high-quality legal services.

Expected Results and Performance Measures

Results and Targets	Measures
• Government policy is effectively translated into draft laws	• Quality and timeliness of drafting services as defined by client feedback and Justice drafting quality standards • Number of bills drafted

B.2 Provide legal advisory and litigation services

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Planned Spending ($ millions)	454.8	441.1	439.6
Human Resources (FTEs)	3,582	3,474	3,462

Priorities supported: Supporting our clients with high-quality legal services; managing legal risk.

Expected Results and Performance Measures

Results and Targets	Measures
• Government decision-making is informed by high quality legal services and respect for the rule of Law	• Extent to which Justice legal advice is sought and considered in client decision-making • Quality and timeliness of legal services as defined by client feedback and Justice service standards
• Legal risk is anticipated, mitigated and managed so as to minimize growth in litigation cases	• Extent of risk management actions taken by clients and Justice, including changes to practices and/or systems
• Crown legal interests are protected	• Outcome of court challenges • Perceptions of Justice's expertise

B.3 Provide prosecution services

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Planned Spending ($ millions)	82.1	83.8	83.5
Human Resources (FTEs)	793	809	807

Priorities supported: supporting our clients with high-quality legal services; responding to international requests and advancing international human rights law; combating high-tech crime, organized crime and terrorism.

Expected Results and Performance Measures

Results and Targets	Measures
• Contribution to the safety and security of Canadians	• Assessed level of public safety • Perception of the integrity of the Justice system
• Increased cooperation with international partners	• Number of mutual legal-assistance requests and extraditions processed
• Effective investigations and prosecution of transnational criminal activities	• Number and nature of investigations, extraditions, arrests, charges and convictions for transnational criminal offences
• Effective prosecutions	• Percentage of cases that result in decisions on merit
• Effective investigations	• Percentage of accused that plead guilty

SECTION III— SUPPLEMENTARY INFORMATION

A. Management Representation Statement

I submit for tabling in Parliament, the 2005-2006 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Department of Justice Canada.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of Part III of the Estimates: Reports on Plans and Priorities*, and

- adheres to the specific reporting requirements outlined in the Treasury Board Secretariat's guidelines;
- uses an approved program activity architecture structure;
- provides a basis of accountability for the results achieved with the resources and authorities entrusted to the Department of Justice; and
- reports finances based on approved planned spending numbers from the TBS.

John Sims
Deputy Minister

February 21, 2005
Date

B. Organizational Information

How We Are Organized

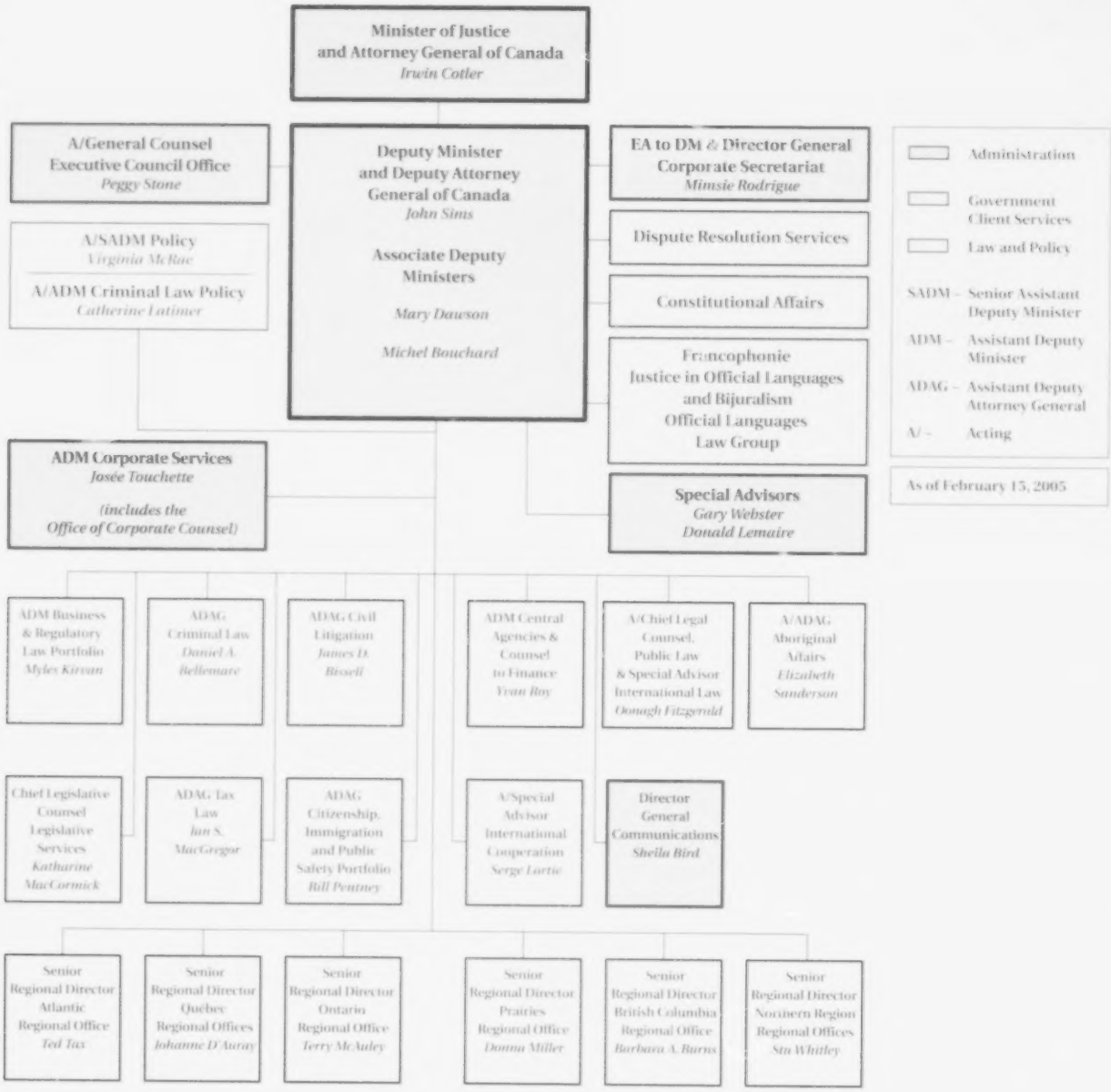

B. Organizational Information

How We Are Organized

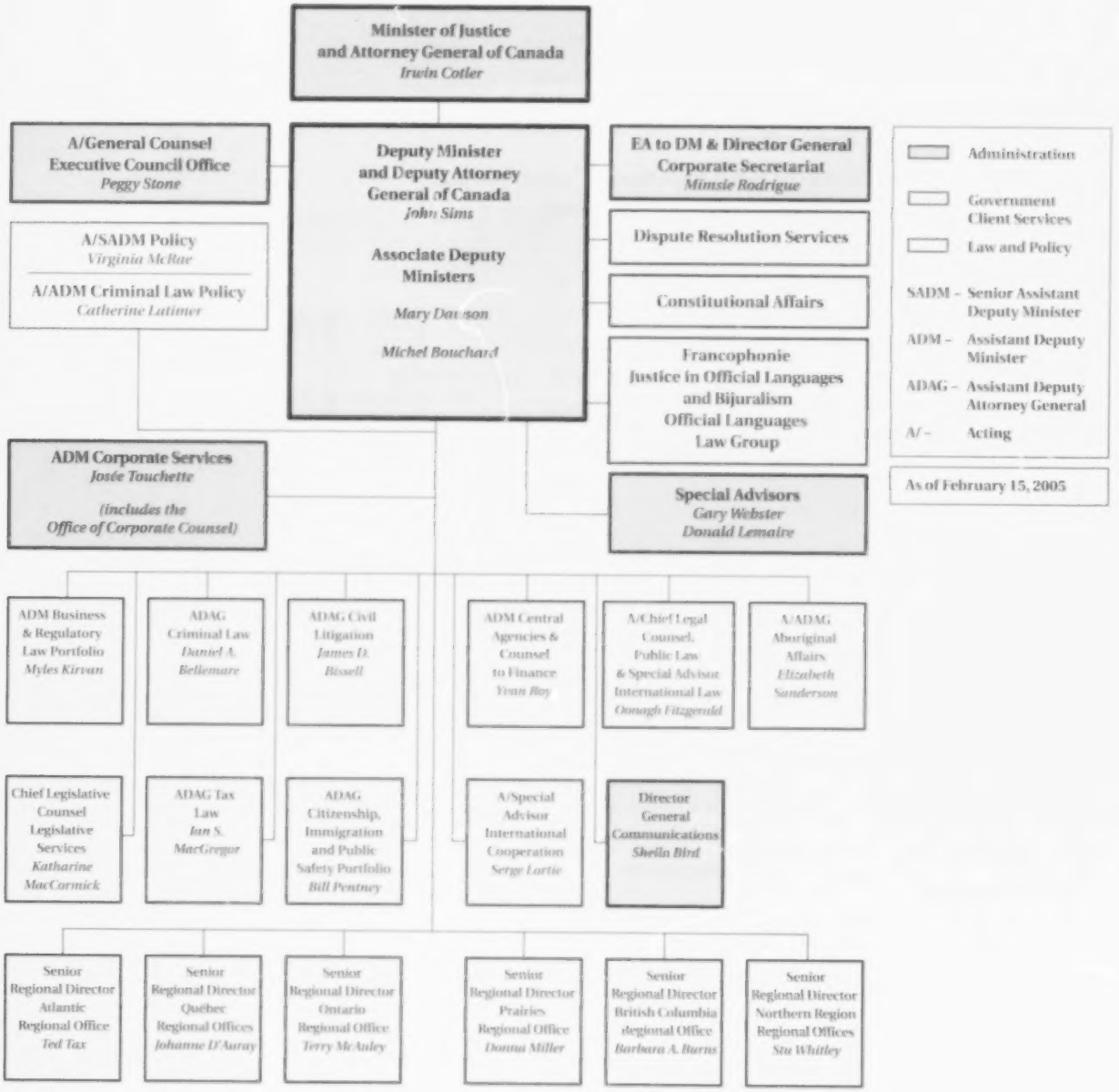

C. Tables and Charts

Table 1. Planned spending and full-time equivalents

Table 2. Program by Activity

Table 3. Voted and Statutory Items listed in Main Estimates

Table 4. Net Cost of Department for the Estimates Year

Table 5. Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue

Table 6. Resource Requirement by Branch or Sector (Crosswalk)

Table 7. Details on Transfer Payment Programs

Table 8. Horizontal Initiatives

Table 9. Youth Justice Renewal Initiative

N.B. Table 10 *User Fees* does not apply to the Department of Justice as there are neither new fees nor changes to existing fees planned for 2005-06.

Table 1. Departmental Planned Spending and Full Time Equivalents

$ millions	Forecast Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008
Developing policies and laws	30.3	19.6	19.5	19.5
Delivering programs	399.6	338.7	298.7	277.081
Managing and coordinating the strategic policies/priorities function	16.0	13.6	13.4	13.4
Providing legal advisory and litigation services to government	458.1	452.8	226.6	225.089
Providing legislative services to government	22.2	20.6	20.3	20.288
Providing prosecution services	78.5	79.7	80.0	79.718
Budgetary Main Estimates (gross)	1,004.8	924.9	658.7	635.2
Less: Respendable Revenue	0	0	0	0
Total Main Estimates	**1,004.8**	**924.9**	**658.7**	**635.2**
Adjustments:				
Supplementary Estimates:				
Estimated Legal Services Expenditure related to Cost Recovery	-	-	195.0	195.0
Operating budget carry forward	15.7	-	-	-
War Crimes Strategy	4.7	-	-	-
Integrated Market Enforcement Teams	4.0	-	-	-
Response to Supreme Court Decision in R. v. Powley (Métis)	3.4	-	-	-
Money Laundering Strategy	1.0	-	-	-
Citizenship Inventory Backlog Reduction	0.6	-	-	-
Public Security and Anti-Terrorism Initiatives	0.3	-	-	-
Canadian Biotechnology Strategy	0.3	-	-	-
Climate Change Action Plan for Canada	0.2	-	-	-
Reduction in spending authorities: government-wide reallocation initiative	(22.8)	-	-	-
Royalties for Consolidated Statutes of Canada on CD-ROM	0.1	-	-	-
ARAR Inquiry	6.0	-	-	-
Sponsorship Inquiry	2.2	1.7	-	-
CRA Omnibus 2004	0.1	-	-	-
CRA - GOL Activities	0.1	-	-	-
Implementation Initiatives for Management of Government Information Policy	0.1	-	-	-
Creation of Federal Advertising Reserve	(1.0)	-	-	-
Forecasted contributions to employee benefit plans for Suppl. Estimates items	1.8	0.3	30.8	30.8
Budget Announcement:				
ERC Reference Level Reductions for Justice	-	(12.9)	(14.2)	(16.2)
Lawful Access Budget 2000	-	2.8	2.8	2.8
Strategy for the Renewal of Youth Justice Budget 1999	-	38.9	36.7	53.8
Canabis Reform	-	-	0.8	0.9
A Child-Centred Family Law Strategy	-	4.0	4.0	4.0
Mandatory Suspicious Trans Money Laundering Budget 1999	-	-	1.2	1.2
Total Adjustments	**16.7**	**34.8**	**257.1**	**272.2**
Total Planned Spending	**1,021.5**	**959.6**	**915.7**	**907.4**
Total Planned Spending	1,021.5	959.6	915.7	907.4
Less: Cost Recovery[2]	(185.0)	(195.0)	(195.0)	(195.0)
Less: Non-Respendable Revenue	(11.4)	(11.3)	(7.1)	(7.2)
Plus: Cost of Services Received Without Charge	59.7	71.8	59.9	59.8
Net Cost of Program	**884.8**	**825.1**	**773.6**	**764.9**
Full Time Equivalents	**5,017**	**5,036**	**5,069**	**5,052**

1. This reflects the reductions to the department's planned spending as a result of the ERC exercise and which were announced in the 2005 Budget—more information will be provided in the next Supplementary Estimates. As well, for 2005-2006, the ERC figure includes Justice's contribution of $670,000 in Vote 1 for planned procurement savings.
2. The Department recovers from client departments and agencies some of the costs incurred to deliver legal services. Through the Main Estimates process, Justice was granted authority to spend and recover $185 million in 2004-2005. Factoring in the cost of employee benefit plans (EBP), planned recoveries would amount to $212.8 million in 2004-2005. In the 2005-2006 Main Estimates, the corresponding figure is $195M. Factoring in EBP, the total is $225.8M. Estimated recoveries for 2006-2007 and 2007-2008, excluding EBP, are also shown as Adjustments in this table since the Department has not yet received approval for these amounts.

Table 2. Program by Activity

$ millions	2005-2006				
	Operating	Budgetary Grants & Contributions	Total Main Estimates	Adjustments	Total Planned Spending
STRATEGIC OUTCOMES AND SUPPORTING PROGRAM ACTIVITIES					
Outcome 1—A fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values					
Developing policies and laws	19.6	0.0	19.6	1.9	21.4
Delivering programs	11.8	326.8	338.7	41.3	380.0
Managing and coordinating the strategic policies / priorities function	13.6	0.0	13.6	0.0	13.6
Outcome 2—A federal government that is supported by effective and responsive legal services					
Providing legal advisory and litigation services to government	452.8	0.0	452.8	2.0	454.8
Providing legislative services to government	20.6	0.0	20.6	0.0	20.6
Providing prosecution services	79.7	0.0	79.7	2.4	82.1
Total	**598.0**	**326.8**	**924.9**	**47.6**	**972.5**

Table 3. Voted and Statutory Items Listed in Main Estimates

$ millions	2005-2006		
		Current Main Estimates	Previous Main Estimates
Vote or Statutory Item:	**Truncated Vote or Statutory Working:**		
1	Operating expenditures	517.6	533.9
5	Grants and contributions	329.2	389.6
(S)	Minister of Justice salary and motor car allowance	0.1	0.1
(S)	Contributions to employee benefit plans	78.0	81.3
	Total Department of Justice	**924.9**	**1,004.8**

Table 4. Net Cost of Program for the Estimates Year

$ millions	2005-2006
	Total
Net Planned Spending (Total Main Estimates plus Adjustments as per the Planned Spending table)	972.5
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	41.0
Contributions covering employees' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS (excluding revolving funds)	30.8
Workers' compensation coverage provided by Social Development Canada	0.1
TOTAL Services Received without Charge	**71.8**
Less: Cost Recovery	-195.0
Less: Non-Respendable Revenue	-11.3
2005-2006 Net cost of Department	**838.0**

Table 5. Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue

$ millions	Forecast Revenue 2004-2005	Planned Revenue 2005-2006	Planned Revenue 2006-2007	Planned Revenue 2007-2008
NON-RESPENDABLE REVENUE				
Developing policies and laws				
Family Order and Agreements Enforcement Assistance Program	5.1	5.1	5.1	5.1
Central Registry of Divorce Proceedings	0.8	0.7	0.7	0.7
	5.9	5.8	5.8	5.8
Providing legal advisory and litigation services to government				
Legal Services—Crown Corp. EBP	0.4	0.5	0.6	0.6
Miscellaneous Revenues	0.4	0.3	0.4	0.5
	0.8	0.8	1.0	1.1
Providing legislative services to government				
Royalties and Patents	0.1	0.1	0.1	0.1
	0.1	0.1	0.1	0.1
Providing prosecution services				
Fines and Forfeitures	4.4	4.4	0.0	0.0
Miscellaneous Revenues	0.1	0.1	0.1	0.1
	4.5	4.5	0.1	0.1
Total Non-Respendable Revenue	**11.4**	**11.3**	**7.1**	**7.2**

Table 6. Resource Requirement by Branch or Sector (Crosswalk)

$ thousands	2005-2006						
	Developing policies and laws	Delivering programs	Managing and coordinating strategic policies and priorities function	Providing legal advisory and litigation services to government	Providing legislative services to government	Providing prosecution services	Total Planned Spending
Policy and Law Section	15,985	379,974	13,587	–	–	–	409,546
Federal Prosecution Service	–	–	–	–	–	82,139	82,139
Legislative Services	–	–	–	–	20,575	–	20,575
Civil Litigation and Public Law	1,714	–	–	21,327	–	–	23,042
Tax Law Portfolio	–	–	–	78,652	–	–	78,652
Citizenship and Immigration Portfolio	–	–	–	52,094	–	–	52,094
Aboriginal Affairs Portfolio	3,747	–	–	119,919	–	–	123,665
Business and Regulatory Law Portfolio	–	–	–	167,012	–	–	167,012
Central Agencies Portfolio	–	–	–	15,766	–	–	15,766
Total	**21,446**	**379,974**	**13,587**	**454,770**	**20,575**	**82,139**	**972,492**

Table 7. Details on Transfer Payments Programs

$	Forecast Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008
GRANTS				
Delivering programs				
Uniform Law Conference of Canada—Administration Grant	18,170	18,170	18,170	18,170
Institut international de droit d'expression française	1,140	1,140	1,140	1,140
Canadian Association of Chiefs of Police for the Law Amendments Committee	12,274	12,274	12,274	12,274
British Institute of International and Comparative Law	7,220	7,220	7,220	7,220
Hague Academy of International Law	8,620	8,620	8,620	8,620
Canadian Human Rights Foundation	26,600	26,600	26,600	26,600
National Judicial Institute	268,345	268,345	268,345	268,345
Canadian Society for Forensic Science	38,600	38,600	38,600	38,600
Canadian Association of Provincial Court Judges	100,000	100,000	100,000	100,000
Grants in support of the Justice Partnership and Innovation Fund	337,531	465,031	465,031	465,031
Grants in support of the Aboriginal Justice Strategy	98,600	75,000	50,000	0
Grants in support of the Child-Centred Family Justice Fund	10,000	50,000	50,000	50,000
Grants in support of the Youth Justice Renewal Fund	1,951,802	1,130,000	1,130,000	1,130,000
Grants to individuals, non-profit professional organizations, societies or associations, other non-profit organizations and institutions for activities in support of the Victims of Crime Initiative*	200,000	0	0	0
Grants under the Access to Justice in both Official Languages Support Fund	65,000	200,000	200,000	200,000
Total Grants	**3,143,902**	**2,401,000**	**2,376,000**	**2,326,000**
CONTRIBUTIONS				
Delivering programs				
Contributions to the provinces to assist in the operation of Legal Aid Systems	124,713,507	119,827,507	79,827,507	79,827,507
Contributions in support of Public Security and Anti-terrorism—Legal Aid	226,300	500,000	500,000	500,000
Contributions to the provinces and territories in support of Youth Justice Services	188,652,100	144,750,000	144,750,000	144,750,000
Contributions to the provinces and territories in support of Youth Justice Services—Intensive Rehabilitative Custody and Supervision Program	1,968,525	11,325,250	16,486,500	0
Contributions to the provinces under the Aboriginal Courtwork Program	4,836,363	4,836,363	4,836,363	4,836,363
Contributions under the Justice Partnership and Innovation Fund	2,054,983	1,803,279	1,804,415	1,804,251
Contributions under the Aboriginal Justice Strategy Fund	7,203,967	7,325,000	7,250,000	2,900,000
Contributions in support of the Child-Centred Family Justice Fund	16,002,565	12,144,855	11,950,027	11,950,027
Contributions to support the implementation of official languages requirements under the *Contraventions Act*	4,619,550	6,963,855	7,916,155	8,916,629
Contributions for Access to Justice Services to the Territories (being Legal Aid, Aboriginal Courtwork and Public Legal Education and Information Services)	4,970,593	4,856,593	3,356,593	3,356,593
Contributions in support of the Youth Justice Renewal Fund	7,206,175	3,455,000	1,080,000	1,080,000
Contributions for the Victims of Crime Initiative	1,425,000	0	0	0
Contributions to the province of British Columbia for the Air India Trial	7,013,131	0	0	0
Contributions under the Access to Justice in both Official Languages Support Fund	3,108,901	2,698,146	2,687,546	2,692,846
Contributions in support of Legal Aid Pilot Projects	1,184,687	955,000	0	0
Contributions in support of Federal Court-Ordered Counsel	703,433	753,000	0	0
Contributions in support of Federal Court-Ordered Counsel—Legal Aid Cases	250,000	250,000	0	0
Drug Treatment Court Funding Program	550,000	2,333,152	2,341,894	1,703,584
Contributions to the provinces under the Integrated Market Enforcement Teams (IMETs) Reserve Fund	0	2,050,000	2,050,000	2,050,000
Adjustment in relation with $1B gov.-wide exercise—To be offset against Fiscal Framework planned spending	-	-	-	(648,000)
Total Contributions	**376,689,780**	**326,827,000**	**286,837,000**	**265,720,000**
Total Grants and Contributions	**379,833,682**	**329,228,000**	**289,213,000**	**268,046,000**
Fiscal Framework planned spending**	-	**41,320,000**	**39,199,360**	**56,332,860**
Total Grants and Contributions, including Fiscal Framework	**379,833,682**	**370,548,000**	**328,412,360**	**324,378,860**

* Funding for the Victims of Crime Initiative will be determined in the 2005 budget.

** Fiscal Framework items reflect intended planned policy spending that will require approval from Cabinet and/or from the Treasury Board Secretariat, for initiatives such as Renewal of Youth Justice Strategy and Child-Centred Family Law Strategy.

Table 8. Horizontal Initiatives

Initiative	Goal	Lead Organization	Partners	Department of Justice Role/Contribution	Department of Justice Planned Spending ($ millions) 2005-2006	2006-2007	2007-2008
Public Security and Anti-Terrorism	Build personal and economic safety for Canadians	Public Safety and Emergency Preparedness Canada (PSEPC)	Health Canada, Transport, Justice, Privy Council Office (PCO), Communications Security Establishment (CSE), Canadian Security Intelligence Service (CSIS), Foreign Affairs and International Trade (DFAIT), National Defence	• Contribute to the government's national security strategy and to efforts to combat terrorism	11.6	11.6	TBD
Youth Justice Renewal[3]	Enhance support for young Canadians in conflict with the law	Justice	PSEPC, Human Resources and Skills Development (HRSDC)	• Leading implementation of initiative • Coordinate activities of partners (provinces, territories)	206.9	208.1	208.1
Money Laundering	Reduce the amount of property obtained from criminal activities that is concealed from the government	Finance	Canada Revenue Agency (CRA), PSEPC, Citizenship and Immigration (CIC), Justice	• Support increasing prosecution of offences, related to money laundering	1.2	1.2	1.2
Smart Border	Create borders that facilitate free flow of goods and people between Canada and the United States	CRA	PSEPC, Justice, CIC, Canadian Food Inspection Agency	• Provide legal services and advice to CRA, related to smart border activities	0.4	0.4	0.4
Lawful Access	Provide lawful access to law enforcement agencies to intercept communications in investigating terrorism, drug trafficking, money laundering, child pornography	PSEPC	Justice, RCMP, Industry Canada, CSIS, CSE	• Maintain law enforcement and national security agencies' ability to carry out lawful access in the context of new technologies and international developments	2.8	2.8	2.8
Integrated Proceeds of Crime	Deprive organized criminals of the proceeds from their illegal activities	PSEPC	Public Works and Government Services, CRA, Justice	• Provide legal advice and prosecute organized crime offences • Amend *Criminal Code* to deal with organized crime activities	TBD	TBD	TBD
Canadian Drug Strategy	Reduce the demand for and supply of illegal drugs	Health Canada	PSEPC, DFAIT, Justice	• Support partner organizations in modernizing drug policy • Develop and introduce new drug treatment courts • Manage increased prosecution of drug-related offences • Law reform	11.3	11.3	10.0
Integrated Market Enforcement Teams (IMETs)	Strengthen protections against capital market fraud	PSEPC	Justice	• Participate on IMETs to assist in prosecution of capital market fraud cases	6.7	6.7	6.7
Official Languages	Provide justice-related services to Canadians in both official languages across the country	TBS	Justice, Industry, CIC, Social Development Canada, PCO, TB Agency, TB School, Health Canada, HRSDC	• Improve access to justice in both official languages by meeting legal obligations stemming from the implementation of the *Legislative Instruments Re-enactment Act* and the Federal Court ruling in the *Contraventions Act* matter	9.5	10.5	11.5

1. TBD: Future funding to be determined and/or confirmed.
2. Further information on these Horizontal Initiatives can be found at **http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp**
3. Includes planned expenditures for the Contraventions Program.

Table 9. Youth Justice Renewal Initiative

1) Name of Horizontal Initiative: Youth Justice Renewal Initiative

2) Name of Lead Department(s): Department of Justice

3) Start Date of the Horizontal Initiative: April 1, 1999

4) End Date of the Horizontal Initiative: On-going

5) Total Federal Funding Allocation: $ 3,563,162,124

6) Description of the Horizontal Initiative:

The Youth Justice Renewal Initiative (YJRI) is aimed at achieving, over time, a fairer and more effective youth justice system through (among other things) promoting proportionate and meaningful responses that foster offender rehabilitation. The major focus of 2005-2006 and for the following two years will be on monitoring the impact of the YJRI and the *Youth Criminal Justice Act* on the youth justice system, responding to implementation gaps, and continuing to support provinces and territories in their delivery of a youth justice system that relies less on court-based responses to youth crime and less on custodial sentences for non-violent crimes. The negotiation of new federal/provincial/territorial funding agreements that help sustain and advance changes in youth justice delivery systems will be a primary focus of 2005-2006. For more information, visit web site: **http://canada.justice.gc.ca/en/ps/yj/yoas3.html**

7) Shared Outcome(s):

A fair and effective youth justice system that targets the most serious interventions for the most serious offences and finds constructive community-based options for less serious offences which results in reduced reliance on the youth court system and the use of custody and detention. The Department will continue to work with provinces and territories, and stakeholders, with a focus on achieving a fairer and more effective youth justice system.

The major indicators of success of the Initiative are long-term and will be examined during the summative evaluation planned for several years after the implementation of the *Youth Criminal Justice Act*. The number of projects and activities funded to support the development and implementation of alternative youth justice programs and services is an early indicator of progress and success. Longer-term indicators will include decreases in per capita rates of youth entering the youth court system as well as decreases in per capita rates of secure custody, open custody, and remand.

8) Governance Structure(s):

The Department of Justice leads the Youth Justice Renewal Initiative. The Youth Justice Policy Section in the Department manages the implementation of the Initiative, with the Programs Branch managing the Youth Justice Services agreements with the provinces and territories.

Table 9. Youth Justice Renewal Initiative

9) Federal Partners Involved in each program	10) Names of Programs	11) Total Allocation[1]	12) Planned Spending for 2005-2006[2]	13) Expected Results for 2005-2006
Justice	Youth Justice Services Agreements and Intensive Custody and Supervision (IRCS) Agreements	$3,478,608,396	$156,075,250	a) Spending of federal resources is consistent with the YJRI b) New and enhanced alternative approaches to youth justice practices are being developed and used by the youth justice system, including warnings, cautioning programs, extrajudicial measures and extra-judicial sanctions, youth justice committees, conferencing, alternatives to custody and community-based sentences. c) Additional or enhanced rehabilitative and reintegration opportunities (including the IRCS program for serious violent offenders) are being developed and used by the youth justice system.
	Youth Justice Renewal Fund:	$84,553,728	$4,585,000	a) To provide funding to youth justice partners: to support implementation efforts that are consistent with the objectives of the YCJA, to address implementation gaps, and to work to avoid further marginalization of particular groups of young people who are in conflict with the law, such as Aboriginal youth, youth in care, youth affected by FASD, as well as other groups with unique needs. b) To provide funding to a number of project initiatives that increase awareness and understanding by justice stakeholders regarding the YCJA and YJRI
		Total: $3,563,162,124	**Total:** $160,660,250	

15) Contact Information:

Catherine Latimer, Director General and General Counsel, Youth Justice Policy, Criminal Law Policy and Community Justice Branch, Department of Justice, (613) 957-9623.

16) Approved by:

Catherine Latimer
Date Approved:
February 25, 2005

1. Includes only vote 5 grants and contributions for this RPP covering the period of April 1, 1984 to March 31, 2008 for the Youth Justice Services Agreements and the period of April 1, 1999 to March 31, 2008 for the Youth Justice Renewal Fund. The new approach to youth justice—the Youth Justice Renewal Initiative—was launched in 1999/2000.

2. DOJ is planning a surplus in IRCS due to lower than forecast use of this new sentencing option. However, the planned spending for 2005-2006 and beyond does not yet include all funding earmarked in the fiscal framework for the main Youth Justice Services Agreements with the provinces and territories. Corrections are to be approved in the next Supplementary Estimates A, as previously discussed with TBS.

3. The Youth Justice Renewal Initiative works with officials from the Royal Canadian Mounted Police, Public Safety and Emergency Preparedness Canada, Canadian Heritage, and Human Resources and Skills Development (National Secretariat on Homelessness) where our interests in youth justice issues meet or are complementary. These federal departments, however, did not receive funding under this Initiative.

SECTION IV—OTHER ITEMS OF INTEREST

A. Legislation Administered by the Department

The Department of Justice exists by virtue of the *Department of Justice Act*, first passed in 1868. The Act establishes the Department's role and sets out the powers, duties and functions of the Minister of Justice and the Attorney General of Canada.

In addition to this general enabling statute, the Minister and the Department have responsibilities under a number of other laws. These range from fairly routine matters, such as tabling the annual report of an agency in Parliament, to broader responsibilities, such as the obligation to review all government bills and regulations for compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Canadian Bill of Rights* and the *Statutory Instruments Act*. The laws for which the Minister has sole or shared responsibility to Parliament are listed below.[1]

Access to Information Act, R.S. 1985, c. A-1
(responsibility shared with the President of the Treasury Board).[2]

Annulment of Marriages Act (Ontario), R.S.C. 1970, c. A-14.

Anti-Terrorism Act, S.C. 2001, c. 41.

Bills of Lading Act, R.S. 1985, c. B-5
(responsibility shared with the Minister of Transport).

Canada Evidence Act, R.S. 1985, c. C-5.

Canada-United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act, R.S. 1985, c. C-30.

Canada Prize Act, R.S.C. 1970, c. P-24.

Canadian Bill of Rights, S.C. 1960, c. 44; reprinted in R.S.C. 1985, Appendix III.

Canadian Human Rights Act, R.S. 1985, c. H-6.

Commercial Arbitration Act, R.S. 1985, c. 17 (2nd Supp.).

Courts Administration Service Act, S.C. 2002, c. 8.

Contraventions Act, S.C. 1992, c. 47.

Criminal Code, R.S. 1985, c. C-46 (responsibility shared with the Solicitor General of Canada,[3] and the Minister of Agriculture and Agri-Food (s. 204)).

Crown Liability and Proceedings Act, R.S. 1985, c. C-50.

1. This list, prepared in February 2004, is an unofficial version for information only.
2. Responsibility shared with the President of the Treasury Board in the following manner: Minister of Justice (for purposes of paragraph (b) of the definition of "head" in section 3, subsection 4(2), paragraphs 77(1) (f) and (g) and subsection 77(2)); and the President of the Treasury Board (for all other purposes of the Act) (SI/83-108).
3. The portfolio of the Solicitor General of Canada was replaced by the portfolio of Public Safety and Emergency Preparedness on December 12, 2003. The legislation has not yet been amended to reflect this.

Department of Justice Act, R.S. 1985, c. J-2.

Divorce Act, R.S. 1985, c. 3 (2nd Supp.).

Escheats Act, R.S. 1985, c. E-13.

Extradition Act, S.C. 1999, c. 18.[4]

Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act, R.S. 1985, c. 4 (2nd Supp.).

Federal Courts Act, R.S. 1985, c. F-7.[5]

Federal Law-Civil Harmonization Act, No.1, S.C. 2001, c. 4.

Firearms Act, S.C. 1995, c. 39.[6]

Foreign Enlistment Act, R.S. 1985, c. F-28.

Foreign Extraterritorial Measures Act, R.S. 1985, c. F-29.

Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act, R.S. 1985, c. G-2 (responsibility shared with the Minister of National Defence, Minister of Public Works and Government Services, and Minister of Finance[7]).

Identification of Criminals Act, R.S. 1985, c. I-1.

International Sale of Goods Contracts Convention Act, S.C. 1991, c. 13.

Interpretation Act, R.S. 1985, c. I-21.

Judges Act, R.S. 1985, c. J-1.

4. Section 84 of the new Extradition Act, 1999, c. 18, provides that the repealed Act (R.S. 1985, c. E-23) applies to a matter respecting the extradition of a person as though it had not been repealed, if the hearing in respect of the extradition had already begun on June 17, 1999.
5. Formerly the Federal Court Act. The title was amended to the Federal Courts Act in the Courts Administration Service Act, S.C. 2002, c. 8, s. 14.
6. The Firearms Program was transferred to the Solicitor General (Public Safety and Emergency Preparedness as of December 12, 2003, although the legislation has not yet been amended to reflect this change) as of April 14, 2003. See SOR/2003-145.
7. Responsibility shared in the following manner: (a) Minister of Justice and Attorney General of Canada, General (Part I) (SI/84-5), and for the purposes of sections 46 and 47 of the Act, items 12 and 16 of the schedule to the Act and the other provisions of Part II of the Act as those provisions relate to the Judges Act (SI/84-6); (b) the Minister of National Defence, for the purposes of the provisions, except sections 46 and 47, of Part II of the Act as those provisions relate to the Canadian Forces Superannuation Act and the Defence Services Pension Continuation Act (SI/84-6); (c) the Minister of Finance, for the purposes of the provisions, except sections 46 and 47, of Part II of the Act as those provisions relate to the Members of Parliament Retiring Allowances Act (SI/84-6); and (d) the Minister of Public Works and Government Services, for the purposes of the provisions, except sections 46 and 47, of Part II of the Act as those provisions relate to
(i) the Governor General's Act,
(ii) the Lieutenant Governor's Superannuation Act,
(iii) the Diplomatic Service (Special) Superannuation Act,
(iv) the Public Service Superannuation Act,
(v) the Civil Service Superannuation Act,
(vi) the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act, Part I,
(vii) the Royal Canadian Mounted Police Pension Continuation Act, Parts II and III,
(viii) the Currency, Mint and Exchange Fund Act, subsection 15(2) (R.S. 1952, c. 315)
(ix) the War Veterans Allowance Act, subsection 28(10),
(x) regulations made under Vote 181 of Appropriation Act No. 5, 1961, and
(xi) the Tax Court of Canada Act (SI/84-6).

Law Commission of Canada Act, S.C. 1996, c. 9.

Legislative Instruments Re-enactment Act, S.C. 2002, c. 20.

Marriage (Prohibited Degrees) Act, S.C. 1990, c. 46.

Modernization of Benefits and Obligations Act, S.C. 2000, c. 12.

Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act, R.S. 1985, c. 30 (4th Supp.).

Official Languages Act, R.S. 1985, c. 31 (4th Supp.).

Postal Services Interruption Relief Act, R.S. 1985, c. P-16.

Privacy Act, R.S. 1985, c. P-21
(responsibility shared with the President of the Treasury Board[8]).

Revised Statutes of Canada, 1985 Act, R.S. 1985, c. 40 (3rd Supp.).

Security Offences Act, R.S. 1985, c. S-7.

Security of Information Act, R.S. 1985, c. O-5.

State Immunity Act, R.S. 1985, c. S-18.

Statute Revision Act, R.S. 1985, c. S-20.

Statutory Instruments Act, R.S. 1985, c. S-22.

Supreme Court Act, R.S. 1985, c. S-26.

Tax Court of Canada Act, R.S. 1985, c. T-2.

United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act, R.S. 1985, c. 16
(2nd Supp.).

Youth Criminal Justice Act, S.C. 2002, c. 1
(replaces Young Offenders Act, R.S. 1985, c. Y-1).

8. Responsibility is shared in the following manner: Minister of Justice, for purposes of paragraph (b) of the definition of "head" in section 3, subsection 12(3), paragraphs 77(1) (a), (d), (g) and (l) and subsection 77(2); President of the Treasury Board, for all other purposes of the Act (SI/83109).

B. Contact information

Sheila Bird, Director General
Communications Branch, East Memorial Building
284 Wellington Street
Ottawa, Ontario K1A 0H8

Telephone: (613) 957-4221
Fax: (613) 941-2329

Media Inquiries:

Communications Branch
Telephone: (613) 957-4207
Fax: (613) 954-0811

Public Inquiries:

Communications Branch
Telephone: (613) 957-4222
TDD/TTY: (613) 992-4556
Fax: (613) 954-0811

C. Information Online

For more information about the management terms used in this document, please consult the Treasury Board Secretariat's Lexicon for RPP:
http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/lex_e.asp

For more information about the Department of Justice, please consult the following electronic publications:

Aboriginal Justice Strategy
http://canada.justice.gc.ca/en/ps/ajln/strategy.html

About the Department of Justice
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/about/index.html

Access to Justice in Both Official Languages Support Fund
http://canada.justice.gc.ca/en/ps/ol/official_languages.html

Department of Justice Evaluation Reports
http://www.justice.gc.ca/en/ps/eval/list.html

Department of Justice Internal Audit Reports
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/audit_reports/index.html

Departmental Performance Report, 2003-2004
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/dpr/DPR2004/index.html

The International Cooperation Group
http://canada.justice.gc.ca/en/ps/inter/index.html

Overview of Recent Activities and Achievements, August 2003
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/ach/2003/achieve2003.html

Public Legal Education and Information
http://canada.justice.gc.ca/en/ps/pb/legal_ed.html

Report on Plans and Priorities, 2004-2005
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/rpp/2004_2005/toc.html

Research and Statistics
http://www.justice.gc.ca/en/ps/rs/index.html

Strategic Plan, 2001-2005
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/just/strat_plan/index.htm

Sustainable Development Strategy, 2004-2006
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/sds/04_06/index.html

Youth Justice Renewal
http://canada.justice.gc.ca/en/ps/yj/

The Department of Justice produces many other publications and reports on a variety of subjects. For a complete listing, please visit the Publications page on our Internet site:
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/subject_index.html

BUDGET DES DÉPENSES

Ministère de la Justice Canada

Budget des dépenses
2005-2006

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du Budget principal des dépenses.

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultats prévus, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2006-III-20
ISBN 0-660-62773-6

AU SERVICE DES CANADIENS

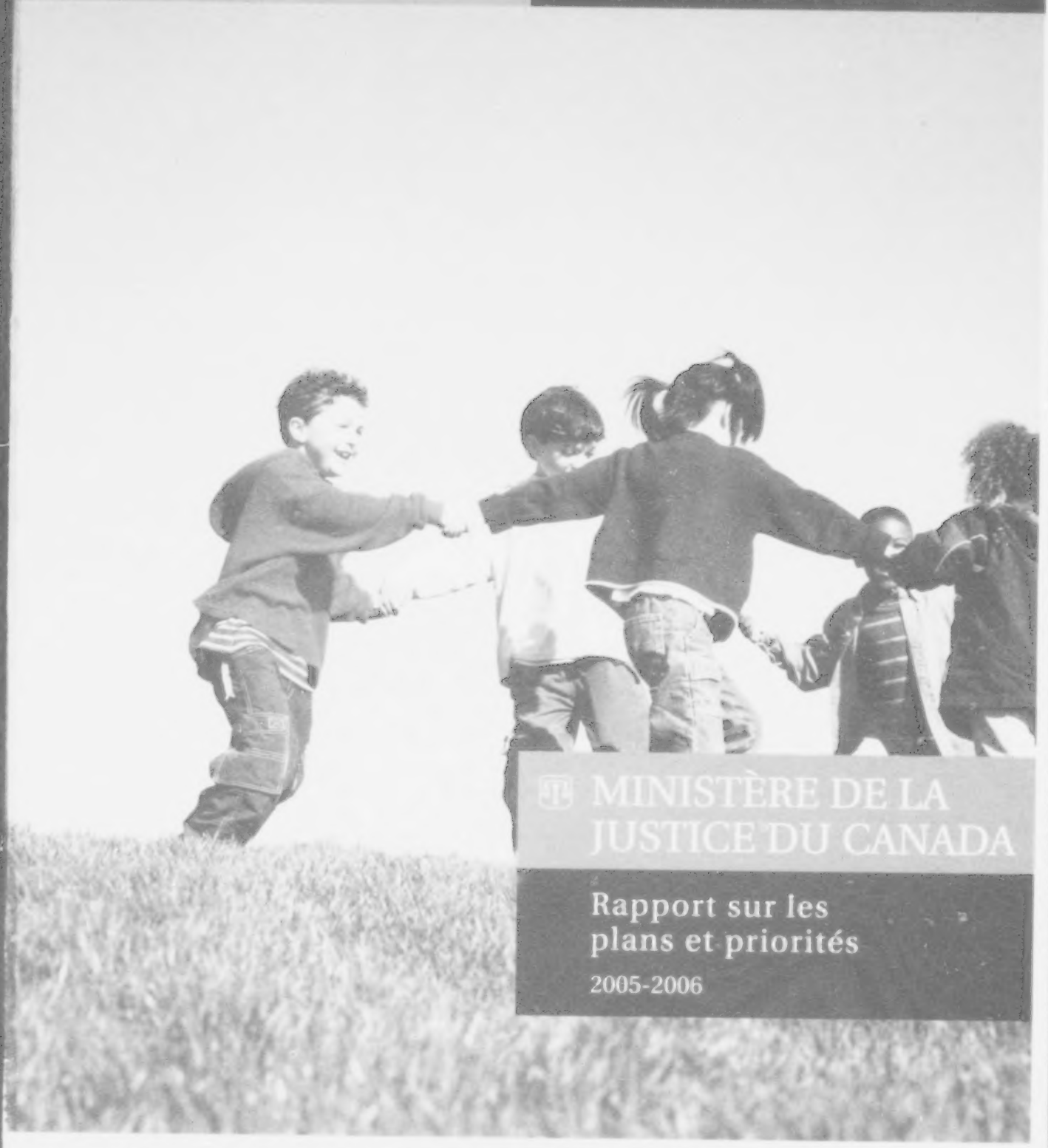

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

Rapport sur les plans et priorités

2005-2006

Ministère de la Justice Canada
Department of Justice Canada

Canada

En élaborant et en actualisant des lois qui ont une incidence sur pratiquement tous les aspects de la vie politique, sociale et économique, le ministère de la Justice contribue au maintien d'une société juste et démocratique tout en appuyant les objectifs du gouvernement.

TABLE DES MATIÈRES

Section I – Survol 1

A. Message du Ministre 1
B. Aperçu ministériel 4
C. Sommaire 6
D. Plans et priorités ministériels 7

Résultat stratégique 1 : Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes 13

Priorités :

Promouvoir l'accès au système de justice et les gains de productivité du système de justice 15
Protéger les personnes les plus vulnérables, notamment les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine 18
Réaliser la justice applicable aux Autochtones 21
Donner suite aux demandes internationales et faire progresser le droit international en matière de droits de la personne 22

Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins 24

Priorités :

Appuyer nos clients au moyen de services juridiques de haute qualité 32
Établir une stratégie de financement durable pour les services juridiques 32
Améliorer la gestion du rendement et la responsabilité 33
Gérer le risque juridique 34
Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme 35

Section II – Analyse des activités de programme 37

Section III – Renseignements supplémentaires 45

A. Déclaration de la direction 45
B. Organigramme 46
C. Tableaux et figures 47
1. Dépenses prévues et équivalents à temps plein 48
2. Programme par activité 49
3. Crédits votés et législatifs 49
4. Coût net des programmes pour l'année visée par le Budget des dépenses 49
5. Sources de revenus disponibles et non disponibles 50
6. Besoins en ressources par direction ou secteur (tableau de concordance) 50
7. Données détaillées sur les programmes de paiement de transfert 51
8. Initiatives horizontales 52
9. Renouvellement du système de justice pour les jeunes 53

Section IV – Autres points d'intérêt 55

A. Lois administrées par le Ministère 55
B. Personnes-ressources 58
C. Renseignements en ligne 59

SECTION I — SURVOL

A. Message du ministre de la Justice

Irwin Cotler

Ministre de la Justice
et procureur général
du Canada

En ma qualité de ministre de la Justice, il m'incombe de travailler avec les provinces et les territoires afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse de la loi dotée d'un système de justice accessible, efficace et équitable. En plus de fournir d'excellents conseillers juridiques au gouvernement du Canada et de promouvoir les droits, les libertés et les lois du Canada, le ministère de la Justice joue un rôle primordial en m'aidant à m'acquitter de ces fonctions. En élaborant et en actualisant des lois qui touchent pratiquement tous les aspects de notre vie politique, sociale et économique, le ministère de la Justice renforce les fondements sociaux de la vie canadienne et promeut la position du Canada dans le monde.

Le système de justice du Canada demeure un chef de file sur la scène internationale. Cependant, le système subit de plus en plus de pressions en raison des changements qui surviennent dans la société canadienne et dans l'ensemble du monde, notamment la révolution constitutionnelle, l'internationalisation des droits de la personne, les développements spectaculaires dans le domaine des droits autochtones, l'explosion des litiges et la mondialisation en tant que phénomène juridique et économique important. Au fur et à mesure que notre monde évolue, notre approche visant à développer un système de justice efficace doit emboîter le pas. Il faudra exécuter des réformes transformatrices au sein du système et poser des gestes sur la scène nationale et internationale.

Dans le cadre de notre engagement d'améliorer le système de justice du Canada, pour l'exercice 2005-2006, le ministère de la Justice mettra l'accent sur les priorités suivantes :

1. La **promotion d'un système de justice accessible, équitable et efficace** reposera sur la collaboration soutenue du gouvernement fédéral et d'intervenants provinciaux/territoriaux. Le programme le plus important – et un volet capital de l'accès à la justice – est l'aide juridique, accessible aux jeunes et aux Canadiens défavorisés sur le plan économique qui sont aux prises avec le système de justice pénale. Parmi les autres programmes qui contribuent à l'accessibilité de notre système, mentionnons les services offerts aux victimes d'actes criminels, les initiatives de justice applicable aux jeunes, la stratégie de justice familiale axée sur les enfants, et les services d'éducation juridique.

2. La **protection des personnes les plus vulnérables et la promotion de la dignité humaine** demeureront une priorité absolue. Le critère d'une société juste réside dans sa façon de traiter les plus vulnérables d'entre nous : les pauvres, les handicapés, les minorités, les femmes, les enfants et les adolescents; ils doivent tous trouver leur voix dans notre système de justice et, globalement, dans notre société.

3. Nous devons répondre aux besoins de la **justice applicable aux Autochtones**, notamment le nombre démesurément élevé d'Autochtones canadiens dans le système de justice pénale, tant à titre de victimes que de contrevenants, et la sous-représentation des Autochtones dans le système de justice. Par conséquent, nous nous efforcerons de veiller à ce que les traditions juridiques autochtones soient respectées dans notre système de justice applicable à l'ensemble de la population et nous continuerons à élaborer des programmes comme la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.

4. Dans notre univers de plus en plus mondialisé, la **lutte contre le terrorisme transnational, la criminalité technologique, le crime organisé et la traite des personnes** sont désormais une priorité et un défi qui revêtent de plus en plus d'importance. De nombreux groupes criminels ont recours à des systèmes de communications et de transport de pointe qui sèment des embûches sur la voie des enquêtes. Dans le cadre de nos activités de promotion et de protection de notre sécurité individuelle et collective par la lutte contre le terrorisme international et la criminalité transnationale, nous veillerons à ce que nos lois et nos politiques s'harmonisent avec la règle de droit et à ne pas écarter de minorité par un traitement discriminatoire.

5. Élaborer des **initiatives en matière de justice pour lutter contre le racisme, le discours haineux et les crimes motivés par la haine**, tant à l'échelon national qu'à l'échelle internationale, comme l'autorise le discours du Trône. Il s'agit d'un volet important du Plan d'action national contre le racisme.

6. Nous devons améliorer notre capacité en matière de **coopération juridique internationale** et jouer un rôle de chef de file dans l'établissement d'un système de justice international, dans la progression du droit international des droits de la personne et dans la lutte contre l'impunité et les atrocités de masse. Le système de justice du Canada n'est pas parfait. Il n'en reste pas moins qu'il est reconnu dans le monde entier comme un modèle de protection des droits, de célébration de la diversité et de préservation de l'indépendance de la magistrature. Par conséquent, le Canada a beaucoup de compétences à partager avec le monde. En travaillant à améliorer les systèmes nationaux de justice un à un, nous pouvons contribuer à bâtir un monde qui reconnaît la primauté de la règle de droit.

7. Pour continuer à **appuyer nos clients au moyen de services juridiques de haute qualité**, nous devons mieux comprendre la demande accrue et urgente en vue d'obtenir ces services et la nécessité d'harmoniser nos ressources face à la demande croissante à leur égard. Plus précisément, il s'agira d'assurer un régime de financement durable de services juridiques qui tienne compte, notamment, du volume et de la complexité accrus de la demande de services juridiques, et de l'importance de prévoir et de gérer les risques juridiques dans les litiges ayant de fortes répercussions.

8. De concert avec ses partenaires, le ministère de la Justice prend part à une **modernisation continue du droit criminel**. Le droit pénal du Canada s'est développé petit à petit, fréquemment en réaction aux pressions ou aux événements du moment. Cette modernisation doit prendre en compte l'évolution de la jurisprudence fondée sur la Charte, la mondialisation de l'injustice, les développements scientifiques ayant trait à la détection et à la poursuite d'actes criminels (comme l'identification par les empreintes génétiques), le rôle du droit criminel dans la protection des droits de la personne et l'évolution des attitudes sociales quant à la façon dont nous devrions utiliser le droit criminel pour influencer les comportements individuels et collectifs.

À titre de ministre de la Justice, je me laisse guider par un principe très important : la poursuite de la justice. Concentré sur ces priorités, le ministère de la Justice contribuera à faire de notre pays – et de notre monde – un endroit plus juste où il fait bon vivre.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada,

Irwin Cotler

B. Aperçu ministériel

Le ministère de la Justice contribue à un aspect primordial de notre démocratie, à savoir le système de justice du Canada. Le système de justice aide à définir les droits et les responsabilités des citoyens et des gouvernements, établit des lois qui assurent notre sécurité, réglemente l'économie, protège les groupes défavorisés, et fournit des mécanismes permettant de régler des conflits de façon juste et équitable.

La *Loi sur le ministère de la Justice* attribue des fonctions et des responsabilités particulières au ministre de la Justice, y compris l'administration de la justice relativement à toutes les questions qui ne relèvent pas des gouvernements des provinces et des territoires. Pour s'acquitter efficacement de ces fonctions, le Ministère a un effectif d'environ 5 000 personnes qui travaillent à l'administration centrale à Ottawa, dans les bureaux régionaux de chaque province et territoire, et dans les bureaux de nos clients du gouvernement dans tout le pays.

Figure 1.1
La Justice partout au Canada

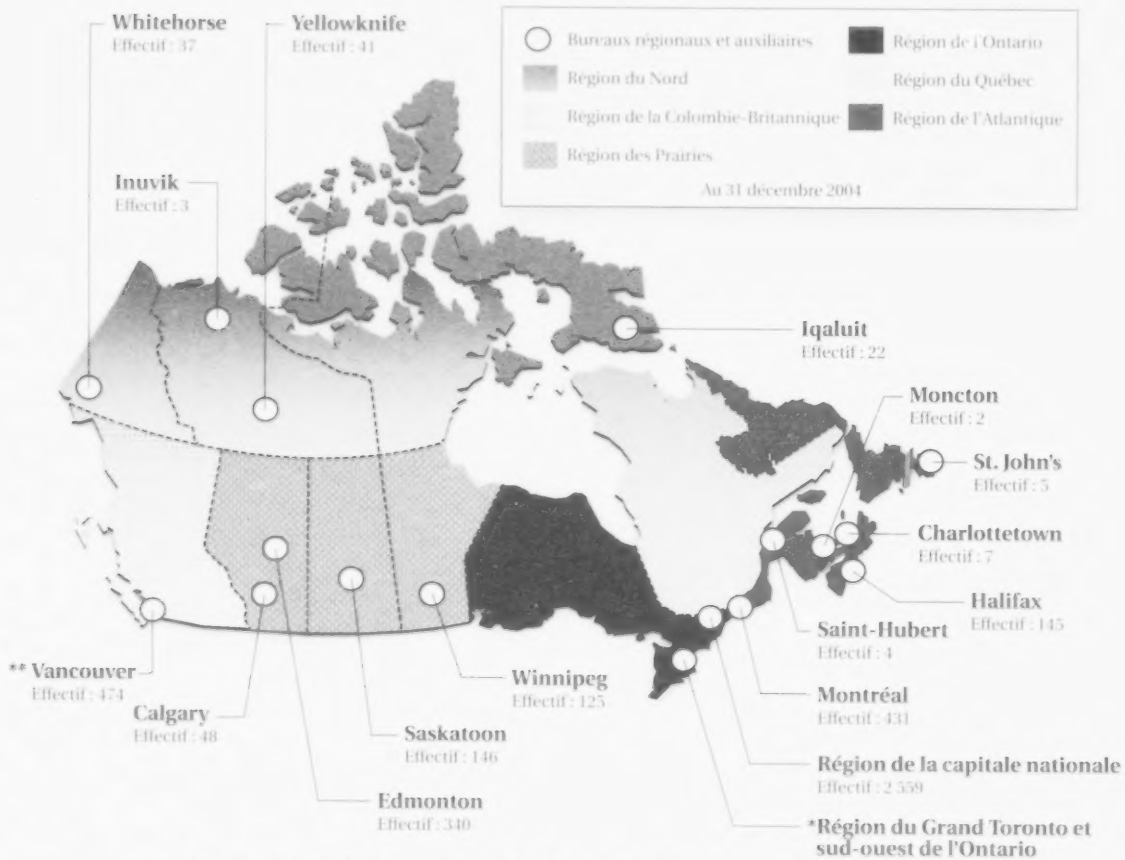

* Les employés du Bureau régional de l'Ontario travaillent à Toronto, Newmarket, Brampton, Milton, Kitchener et London.
** Un employé du Bureau régional de la Colombie-Britannique travaille à Kelowna.

Les responsabilités du Ministère reflètent le double rôle attribué au ministre de la Justice, qui est également le procureur général du Canada, soit le premier conseiller juridique de l'État.

Le mandat d'orientation du Ministre englobe la responsabilité de plus de 45 lois et des domaines de la common law fédérale, comme les droits de la personne, le droit de la famille et des adolescents, le droit administratif, la justice applicable aux Autochtones, le droit public général et le droit international privé. Le Ministre instaure des politiques et des programmes qui non seulement modifient la loi, mais qui visent aussi à influencer la façon d'appliquer la loi, le mode de fonctionnement du système juridique ou le mode d'interaction des personnes avec le système, comme les politiques concernant les victimes et les services de soutien en droit de la famille. Le Ministère adopte une réforme et donne des conseils relativement à toutes les réformes liées au droit criminel.

Le procureur général conseille les ministères et organismes fédéraux pour le compte de la Couronne et représente l'État lorsque des poursuites juridiques sont intentées contre un organisme fédéral. Le procureur général supervise également les poursuites intentées dans les cas de violations de lois fédérales dans toutes les provinces, ainsi que toutes les poursuites dans les cas d'infractions fédérales, y compris les infractions au *Code criminel*, dans les territoires.

Compétence partagée

En vertu de la Constitution canadienne, les responsabilités sont réparties parmi les compétences provinciales, territoriales et fédérales. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent présenter de nouvelles lois ou des modifications aux lois existantes dans leur administration respective. Règle générale, le Parlement se concentre sur des questions nationales comme le droit international et le droit criminel, le mariage et le divorce, par exemple, alors que les assemblées législatives des provinces et des territoires traitent de questions locales, comme l'éducation et les soins de santé. Cette répartition est prévue dans les articles 91 et 92 de la *Loi constitutionnelle de 1987* et dans la jurisprudence ultérieure.

C. Sommaire

Tableau sommaire 1 : Raison d'être et mandat

Le ministère de la Justice supervise des éléments importants du système de justice du Canada, élabore des solutions de politique à une multitude de problèmes, élabore des options de réforme du droit, rédige des lois, offre des services juridiques aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, et conçoit et exécute des programmes et des initiatives qui améliorent l'accès au système de justice et favorisent une société plus équitable. Ces fonctions contribuent à assurer que les Canadiens et les Canadiennes vivent dans une société libre, juste et sécuritaire.

Le Ministère a pour mission :

- de seconder le ministre de la Justice dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous;
- de fournir des services juridiques et des conseils de haute qualité au gouvernement et aux ministères et organismes clients;
- de promouvoir le respect des droits et libertés, la loi et la Constitution.

Les résultats stratégiques du Ministère visent à favoriser :

- un système de justice juste, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes;
- un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins.

Tableau sommaire 2 : Ressources financières (en millions de $)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
972,5	929,9	923,6

N.B. : Les subventions et contributions représentent près de la moitié de ces totaux.

Tableau sommaire 3 : Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
5 036	5 069	5 052

D. Plans et priorités du Ministère

Le contexte dans lequel le Ministère planifie et établit des priorités est en rapport direct avec le mandat du ministère de la Justice et avec les rôles et responsabilités distincts du ministre de la Justice et du procureur général du Canada.

Pour soutenir le Ministre dans son rôle de ministre de la Justice, le Ministère a élaboré un programme actif de politiques et de programmes couvrant des questions clés qui touchent la vie des Canadiens et des Canadiennes. Nos politiques et nos programmes visent à prévenir, à atténuer ou à régler des conflits, à écarter les exigences des litiges et à fournir des solutions ciblées, efficaces et durables à une multitude de problèmes.

Par l'entremise de nos programmes, nous sommes en mesure de transférer des fonds à nos partenaires (les provinces, les territoires et divers organismes non gouvernementaux) pour appuyer les priorités fédérales dans des domaines comme la justice pour les adolescents, l'aide juridique et la protection des intérêts des familles et des enfants.

Au soutien du rôle de procureur général, le Ministère offre un ensemble approfondi de services de conseils juridiques, de rédaction législative et de règlement de litiges à tous les ministères et organismes. L'augmentation de la demande de ces services a fait en sorte que la taille du Ministère a doublé depuis 1998. Les causes de cette croissance de la demande sont les suivantes :

- la « révolution constitutionnelle », qui a trait en particulier à des questions d'égalité, et qui a amené de nombreux Canadiens et Canadiennes à demander accès à des droits et à des recours dans des domaines qui n'étaient pas auparavant justiciables. Bon nombre d'entre eux sont maintenant légalisés, p. ex. l'accès aux soins de santé et le droit à des prestations sociales;
- la révolution en droit international, car la mondialisation va au-delà de facteurs économiques et entre dans les sphères des droits de la personne ainsi que du droit et de la politique nationaux;
- la « révolution des droits autochtones », y compris des questions de reconnaissance, de recours, de revendications territoriales, de gouvernance et d'autodétermination;
- le programme de sécurité nationale, qui exige une participation à forte intensité de ressources de la part du ministère de la Justice.

L'importance croissante de problèmes juridiques pour le gouvernement a eu un effet profond sur le ministère de la Justice. Le Ministère est de plus en plus appelé à gérer des litiges ayant de fortes répercussions économiques de l'ordre de milliards de dollars et la possibilité de sérieuses contraintes sur les options de politique. La connaissance et l'observation de normes juridiques (les règles de la Charte et du commerce international, par exemple) sont devenues de plus en plus nécessaires pour élaborer des politiques dans de nombreux domaines. Le commerce international ne constitue qu'un des nombreux exemples dans le cadre

Charte canadienne des droits et libertés

En 2005, le Canada célébrera le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article 15, la disposition sur les droits à l'égalité de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Au cours des vingt dernières années, l'article 15 de la Charte canadienne a permis une compréhension toujours plus approfondie de la signification de la justice démocratique. Au cours des années à venir, les principes énoncés dans l'article 15 continueront de nous aider à définir et à renforcer les valeurs de base d'équité, de respect, de compréhension et de tolérance, alors que nous aspirons à devenir une société encore plus juste.

desquels des juristes du ministère de la Justice se retrouvent impliqués tôt dans le processus de politique, aident des ministères clients à évaluer les risques juridiques, traitent de problèmes et élaborent des options de politique acceptables en droit.

Résultats stratégiques, activités de programme, priorités et plans

Il existe un lien direct entre les activités de planification et d'établissement de priorités du Ministère et les rôles distincts du ministre de la Justice et du procureur général du Canada. De la même façon, il existe un lien entre ces deux rôles et les deux résultats stratégiques du Ministère.

Résultat stratégique n° 1

Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes.

- Soutien aux activités de programme
- Élaborer des politiques et des lois
- Exécuter des programmes
- Gérer et coordonner les politiques et priorités stratégiques

Résultat stratégique n° 2

Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins.

- Soutien aux activités de programme
- Fournir des services législatifs au gouvernement
- Fournir des services de conseils juridiques et de règlement de litiges au gouvernement
- Fournir des services de poursuite

Figure 1.2
2005-2006 Dépenses prévues par résultat stratégique

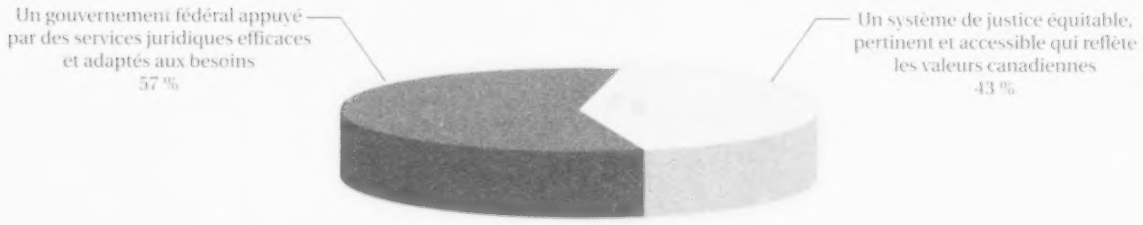
Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins
57 %
Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes
43 %

2005-2006 Dépenses prévues par résultat stratégique (en millions de $)

Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes	415,0
Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins	557,5
Total	972,5

Figure 1.3
Résultats stratégiques et priorités

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes

Résultat stratégique
Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes

Activités de programme

- Élaborer des politiques et des lois
- Exécuter des programmes
- Gérer et coordonner la fonction de politiques/priorités stratégiques

Priorités

- Promouvoir l'accès au système de justice et améliorer les gains de productivité du système de justice
- Protéger les plus vulnérables, dont les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine
- Réaliser la justice applicable aux Autochtones
- Donner suite aux demandes internationales et faire progresser le droit international des droits de la personne

Résultat stratégique
Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins

Activités de programme

- Offrir des services législatifs au gouvernement
- Fournir des services juridiques, de conseils et de règlement de litiges au gouvernement
- Fournir des services de poursuite

Priorités

- Appuyer nos clients au moyen de services juridiques de haute qualité
- Établir une stratégie de financement durable
- Améliorer la mesure du rendement et la responsabilité
- Gérer le risque juridique
- Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme

Priorités ministérielles

Durabilité du régime de financement
Information stratégique, responsabilité et rendement
Gestion du volume des litiges
Perfectionnement des gens, gestion et diversité

C'est en fonction des deux objectifs stratégiques et des six activités de soutien aux programmes du ministère de la Justice que celui-ci reçoit son pouvoir de prévision de dépenses.

Figure 1.4
2005-2006 Dépenses prévues par activité de programme

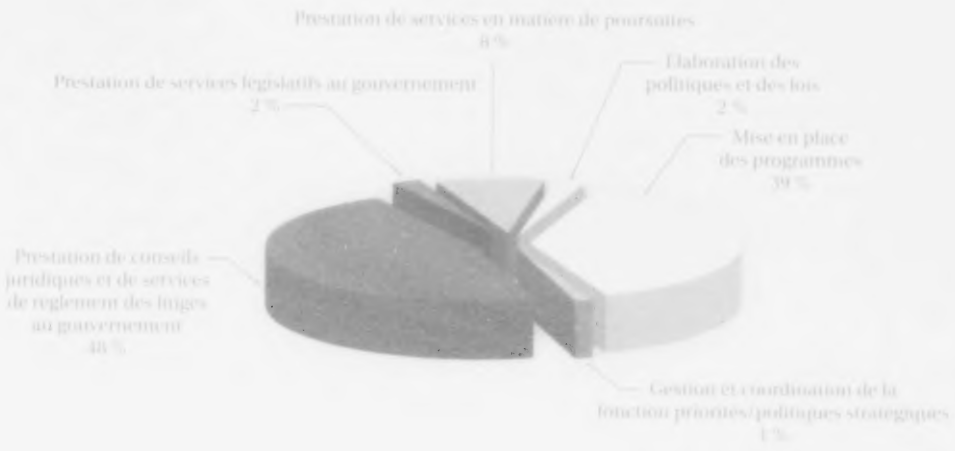
Prestation de services en matière de poursuites
8 %
Élaboration des politiques et des lois
2 %
Prestation de services législatifs au gouvernement
2 %
Mise en place des programmes
39 %
Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement
48 %
Gestion et coordination de la fonction priorités/politiques stratégiques
1 %

2005-2006 Dépenses prévues par résultat stratégique et par activité (en millions de $)

Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes	
Élaboration des politiques et des lois	21,4
Mise en place des programmes	380,0
Gestion et coordination de la fonction priorités-politiques stratégiques	13,6
Total – Résultat stratégique 1	415,0
Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins	
Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement	454,8
Prestation de services législatifs au gouvernement	20,6
Prestation de services de poursuites	82,1
Total – Résultat stratégique 2	557,5
Total	972,5

Figure 1.5
2005-2006 ETP par résultat stratégique

Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins
92 %
Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes
8 %

2005-2006 ÉTP par résultat stratégique et activité

Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes	
Élaboration des politiques et des lois	249
Mise en place des programmes	85
Gestion et coordination de la fonction promotion/politiques stratégiques	80
Total – Résultat stratégique 1	414
Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins	
Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement	3 582
Prestation de services législatifs au gouvernement	247
Prestation de services de poursuites	793
Total – Résultat stratégique 2	4 622
Total	**5 036**

Modifications à la structure de rapport

En décembre 2004, le Conseil du Trésor a approuvé la Politique concernant la structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) qui s'applique à tous les ministères du gouvernement. La SGRR offre un fondement à la planification, à l'établissement de priorités, aux affectations de ressources, à la mesure du rendement, à la surveillance et aux rapports sur les résultats au Ministère. La SGRR fournit un nouveau cadre de rapport pour le présent rapport et pour les Rapports sur les plans et priorités (RPP) et les Rapports ministériels sur le rendement (RMR) ultérieurs. Il s'agit d'un cadre de rapport qui diffère de celui qui a été présenté dans le RPP 2004-2005 de deux manières essentielles.

Premièrement, dans les RPP antérieurs, le ministère de la Justice avait recours à une structure de planification, de rapport et de responsabilité qui s'articulait autour de trois secteurs d'activité. Celle-ci a maintenant été remplacée par une structure axée sur deux résultats stratégiques. Le tableau qui suit illustre la concordance entre les deux.

Dépenses prévues 2005-2006 : Nouvelle structure de rapport c. Ancienne structure (000 $)	Ancienne structure de secteurs d'activités			
	Droit et orient.	Services client gouv.	Administration	Total dépenses prévues
NOUVELLE STRUCTURE DE RÉSULTATS STRATÉGIQUES				
Résultat stratégique 1 Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes	402 243		12 764	415 007
Résultat stratégique 2 Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins		480 926	76 559	557 485
Total	402 234	480 926	89 323	972 492

Deuxièmement, le RPP de 2004-2005 établissait des priorités à l'appui de trois résultats stratégiques. Deux des résultats stratégiques du RPP 2004-2005 sont, dans les grandes lignes, conformes aux résultats stratégiques définis dans la SGRR. Toutefois, le résultat stratégique « une société plus sûre » dans le RPP 2004-2005 a été refondu de manière à s'inscrire dans les deux résultats stratégiques de la SGRR, car c'est un résultat auquel de nombreux ministères et organismes apportent des contributions de soutien.

Résultats stratégiques définis dans le RPP 2004-2005	Résultats stratégiques définis dans la SGRR et le RPP 2005-2006
• Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes	• Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes
• Une société plus sûre	
• Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral	• Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins

Pour plus de renseignements sur la SGRR au ministère de la Justice, prière de consulter :
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/rpp/2004_2005/toc.html

Résultat stratégique 1 : Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes

Le ministre de la Justice est chargé de veiller à ce que l'administration des affaires publiques soit conforme au droit, et de superviser toutes les questions liées à l'administration de la justice au Canada qui ne relèvent pas des provinces et des territoires.

Le mandat du Ministre en matière d'orientation inclut la responsabilité de plus de 45 lois et domaines de la common law fédérale, y compris le mariage, la *Loi sur le divorce*, le *Code criminel*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que la *Loi sur les juges*.

Dans le cadre de ce mandat, le Ministère se charge de trois activités principales de programme qui, ensemble, appuient un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes :

- Élaborer des politiques et des lois
- Exécuter des programmes
- Gérer et coordonner la fonction de politiques et priorités stratégiques

Élaborer des politiques et des lois

Les activités d'élaboration de lois et de politiques du Ministère vont de petites réformes techniques de lois et de règlements aux questions à forte teneur politique et chaudement débattues qui visent à définir les valeurs fondamentales de la société canadienne.

L'élaboration de politiques en matière de justice et de lois est un exercice essentiellement horizontal, qui exige la collaboration avec d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que des organisations internationales. L'élaboration des politiques et des lois par le Ministère est faite par un groupe de travail pluridisciplinaire qui se spécialise dans les domaines du droit criminel et de la justice pénale; du droit et de la politique de la famille, des enfants et des adolescents; de la politique en matière de droit public, y compris les droits de la personne; du droit de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information; de la politique des affaires judiciaires; de la justice applicable aux Autochtones; et des langues officielles. On élabore également beaucoup de politiques dans les domaines des droits internationaux de la personne et du droit international privé.

Exécuter des programmes

Le Ministère conçoit, met en œuvre et subventionne des programmes qui font la promotion des objectifs gouvernementaux de politique liés à la justice et qui contribuent à la mise en place et au maintien d'un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes.

Ce résultat est atteint au moyen de partenariats avec les provinces et les territoires, d'autres ministères, des organismes non gouvernementaux et des collectivités, et par l'utilisation stratégique de subventions et de contributions pour soutenir des projets et services.

Font partie de ce grand champ d'activité la conceptualisation, la négociation, la mise en œuvre, l'examen et l'évaluation :

- d'ententes de financement continu avec des provinces et des territoires dans des domaines comme l'aide juridique, les services de justice aux adolescents, les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, les services de justice autochtone et de justice à la famille, la vulgarisation et l'information juridiques;
- du soutien à des activités et projets à temps limité dans des domaines comme la violence familiale, les langues officielles, les victimes d'actes criminels, le renouvellement de la justice applicable aux jeunes et d'autres priorités en matière de justice révisées régulièrement.

Gérer et coordonner la fonction des politiques et des priorités stratégiques

Compte tenu de son rôle primordial dans la démocratie du Canada, le Ministère doit constamment analyser et évaluer ses stratégies, ses politiques et ses priorités, et assurer de solides relations intergouvernementales et extérieures.

Le Ministère aide le Ministre et les cadres supérieurs à formuler le cadre stratégique global du Ministère en ce qui a trait à ses rôles comme fournisseur de services juridiques au gouvernement et comme responsable des politiques en matière de justice. Les conseils en matière de politiques sont coordonnés et intégrés tant au sein du Ministère que dans l'ensemble du gouvernement. Le Ministère offre des services de statistiques et de recherches en sciences sociales de grande qualité, s'assure de disposer des compétences requises pour évaluer ses politiques, programmes, opérations et services, gère les relations fédérales-provinciales-territoriales, et entretient des relations de travail avec des groupes tant internes qu'externes.

Les ressources affectées au Résultat stratégique 1 sont considérables par rapport à l'ensemble des ressources du Ministère. Elles comprennent un vaste volet de programmation de subventions et contributions. Le tableau de soutien montre à la fois les dépenses prévues et les ÉTP répartis en fonction des activités de programme de soutien.

2005-2006 ÉTP prévus à l'égard du Résultat stratégique 1 ventilés par activité de programme (en millions de $)		ÉTP
Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes		
Élaboration des politiques et des lois	21,4	249
Mise en place des programmes	380,0	85
Gestion et coordination des priorités et des politiques stratégiques	13,6	80
Total - Résultat stratégique 1	415,0	414
Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins		
Total - Résultat stratégique 2	557,5	4 622
Total	972,5	5 036

Priorités actuelles à l'appui du Résultat stratégique 1 :

1. Promouvoir l'accès au système de justice et les gains de productivité du système de justice.
2. Protéger les plus vulnérables, y compris les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine.
3. Réaliser la justice applicable aux Autochtones.
4. Répondre aux demandes internationales et faire progresser le droit international en matière de droits de la personne.

Priorité 1 : Promouvoir l'accès au système de justice et les gains de productivité du système de justice

Le Canada est un grand pays diversifié, et les facteurs qui influencent l'administration efficace de la justice varient d'une région à l'autre et d'un système juridique à un autre. Les questions juridiques et politiques sont souvent vastes et complexes, et, par conséquent, elles nécessitent une collaboration et un engagement soutenus de la part des partenaires et intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Promouvoir l'accès au système de justice

Pour veiller à l'accessibilité du système de justice, il faut s'assurer que tous comprennent leurs droits et leurs responsabilités en matière de justice. Par conséquent, le Ministère subventionne des organisations de vulgarisation et d'information juridiques dans chaque province pour aider les Canadiens et les Canadiennes à comprendre et à exercer leurs droits et leurs responsabilités en matière de justice, tout en faisant connaître les nouveautés dans le système de justice (par exemple, l'impact de la nouvelle législation et des faits nouveaux qui touchent les droits des victimes d'actes criminels).

La Stratégie de renouvellement de l'aide juridique du Ministère (de 2003-2004 à 2005-2006) répond aux besoins d'aide juridique des personnes défavorisées qui font face à des obstacles, particulièrement à l'entrée du système de justice. Le Ministère fournit un financement continu aux provinces et aux territoires dans le domaine de l'aide juridique en matière pénale (et de l'aide juridique en matière civile dans les territoires), d'aide juridique en immigration et en ce

qui concerne le statut de réfugié, et de l'obtention de fonds supplémentaires pour alléger les besoins non comblés d'aide juridique en matière pénale. Au cours de la période de planification, le Ministère poursuivra sa recherche et ses projets expérimentaux, dont les résultats orienteront l'élaboration d'une politique d'aide juridique en 2006-2007 et ultérieurement.

Grâce à son Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, le Ministère appuiera des projets qui contribuent à améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles pour les quatre prochaines années (2004-2005 à 2007-2008). En outre, le Ministère mettra en place son plan stratégique en vue de l'application de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, rédigé en 2003-2004, pour étendre les services aux collectivités de langue officielle en situation minoritaire et consulter celles-ci afin de tenir compte de leurs besoins lors de l'élaboration de politiques et de programmes et la prestation de services.

Il est également possible de rendre le système de justice plus accessible en s'assurant que tous les Canadiens et Canadiennes ont accès aux deux systèmes juridiques dans la langue officielle de leur choix selon les dispositions de la loi. Par exemple, des négociations avec les gouvernements provinciaux sont en cours relativement à l'usage de la langue de la minorité dans des actions en justice intentées en vertu de la *Loi sur les contraventions*, qui a été adoptée pour mettre en place un régime simplifié de poursuites de certaines infractions fédérales. En outre, le Ministère a entrepris certaines initiatives visant à s'assurer du respect du droit de tous les accusés à un procès criminel dans leur langue officielle.

En outre, le Ministère collabore avec d'autres ministères fédéraux et avec des organisations communautaires à répondre de manière innovatrice et exhaustive aux besoins liés à la justice de groupes particuliers. Par exemple, dans le cadre de la stratégie gouvernementale élargie de lutte contre les stupéfiants, le Ministère appuie une augmentation du nombre de tribunaux de traitement de la toxicomanie au Canada. Ces tribunaux représentent un effort coordonné de la part de la magistrature, des avocats de la poursuite et de la défense, des organismes d'application de la loi et des collectivités de traitement de troubles mentaux et des services sociaux pour intervenir afin de briser le cycle de la toxicomanie, de l'accoutumance et des comportements criminels. Des structures d'évaluation complètes seront élaborées pour faciliter l'évaluation des résultats des tribunaux de traitement de la toxicomanie.

En vertu du mandat renouvelé de l'Initiative sur les victimes d'actes criminels (de 2005-2006 à 2009-2010), le Ministère continuera de participer à des réformes législatives et à l'élaboration de politiques, de développer et de diffuser de l'information, et de participer à des activités de financement et de coordination avec des collègues des paliers provinciaux, territoriaux et fédéral pour améliorer l'expérience des victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale. Ces activités comprendront l'augmentation de l'accès aux services dans le Nord, des recherches et des consultations, et l'élaboration d'une politique pour combler les besoins de victimes.

Améliorer les gains d'efficacité du système de justice

Le Ministère participe à une stratégie continue visant à s'assurer que le droit pénal et son mode de recours reflètent les réalités et les valeurs canadiennes au vingt-et-unième siècle. Le droit pénal du Canada s'est bâti petit à petit, souvent en réaction aux pressions ou aux événements survenus à une certaine période de notre histoire. Il doit donc être constamment revu et, au besoin, réformé.

Au cours des dernières décennies, la réforme du droit pénal a souvent fait l'objet de critiques selon lesquelles elle était constituée d'une série de réformes effectuées au cas par cas, parfois en réaction aux pressions ou aux événements du moment. Plusieurs facteurs ont inspiré les réformes, notamment la nécessité de prendre des mesures décisives pour régler la criminalité, pour veiller à ce que la loi reflète la Charte; pour refléter la jurisprudence en évolution; pour tenir compte des développements scientifiques liés à la détection et à la poursuite d'actes criminels, comme l'identification et les tests d'ADN; et pour refléter les attitudes sociales changeantes afin de déterminer si nous devrions utiliser le droit pénal pour influencer le comportement individuel et collectif, et de quelle façon.

La réforme du droit doit couvrir à la fois les tensions et les défis actuels qui peuvent nécessiter des réformes graduelles et un plan plus vaste et à plus long terme de réforme raisonnée. Nous examinerons le besoin d'une réforme continue et opportune du droit pénal afin d'assurer un système de justice pénale équitable, efficace et efficient, réforme apportée au moyen de propositions législatives comme celles visant à abolir des dispositions désuètes du *Code criminel* et à mettre en évidence des modifications importantes qui pourront être envisagées à court terme. Un projet à plus long terme traitant des facettes de fond, de preuve et de procédure de la réforme du droit se poursuivra.

Des réformes particulières seront élaborées en réaction aux répercussions et aux avantages de la technologie, notamment en vue de régir les fouilles, les saisies et les perquisitions qui visent à trouver des données et l'interception légale de communications, d'adopter de nouvelles mesures sur le vol d'identité et d'élargir les dispositions sur l'ADN.

Des réformes précises seront mises en place pour assurer l'efficacité et l'efficience du droit pénal, notamment en élaborant des procédures d'appels interlocutoires, en revoyant le droit du cautionnement et en envisageant des réformes pour gérer les mégaprocès. L'expression « mégaprocès » renvoie à un procès dont la preuve est complexe ou dans lequel il y a plusieurs accusés, ce qui fait que le procès est exceptionnellement long. Les méga procès posent de multiples difficultés pour le système de justice pénale et il n'existe pas de solution toute faite.

De concert avec les provinces, la magistrature et le barreau, le Ministère participe activement à un effort national dirigé par le Comité directeur sur l'amélioration de l'accès à la justice et de l'efficacité du système de justice pénale en vue d'améliorer l'accès à la justice et l'efficacité du système de justice pénale[1]. Le Comité a fait rapport des progrès réalisés aux sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux et aux ministres responsables de la Justice, et le travail se poursuivra.

Des efforts sont manifestement déployés quant à la question des gains d'efficacité dans le système de justice pour les jeunes, qui se trouve au cœur d'une transformation radicale. L'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes et ses composantes législatives et financières nous ont amenés à mettre l'accent sur les services et les programmes de justice pour les jeunes qui offrent des solutions de rechange au recours aux tribunaux et à l'incarcération. Les résultats préliminaires révèlent une diminution considérable du recours à l'appareil judiciaire formel et à l'incarcération. Le Ministère est décidé à maintenir ses efforts pour assurer le succès continu de cette réforme majeure. Le Ministère continuera à collaborer avec les provinces et les territoires pour préserver les gains réalisés avec l'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes et l'élan actuel à l'égard de l'utilisation de solutions de rechange aux mécanismes judiciaires formels et à l'incarcération des jeunes aux prises avec la justice.

Priorité 2 : Protéger les plus vulnérables, y compris les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine

L'un des objectifs clés du système de justice consiste à réaliser l'équité au moyen de processus efficaces, efficients et respectueux. Le système de justice devrait également constituer un véhicule pour protéger et garantir les droits des plus vulnérables de la société. Des personnes peuvent être vulnérables en raison de facteurs sociaux, physiques ou économiques ou de leur rôle particulier dans le système de justice, à titre d'accusés, de victimes ou de témoins. Le système de justice doit veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes vulnérables aient accès à des recours juridiques adéquats et à ce que nos prisons ne constituent pas la solution de la société à l'itinérance, à la maladie mentale, à la toxicomanie et à d'autres conditions dont les services sociaux ne s'occupent pas bien.

1. Ce travail combine l'amélioration des politiques et des changements complémentaires au niveau des activités, par exemple : l'examen et la résolution rapide des dossiers; la gestion du volume des dossiers dont le tribunal sera saisi; l'approche des mégaprocès; la croissance du nombre et du pourcentage de personnes renvoyées sous garde en attendant leur procès; l'incidence des poursuites liées à des infractions de conduite avec facultés affaiblies sur le système de justice pénale.

On peut favoriser l'atteinte de ces objectifs par des réformes législatives et par d'autres méthodes qui visent à :

- protéger directement les personnes vulnérables, notamment au moyen de mesures de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle ou les conséquences négatives liées à la séparation ou au divorce, la lutte contre le trafic d'êtres humains, et l'aide aux victimes;
- faciliter l'accès aux droits et aux recours, y compris par la réforme de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et au moyen d'initiatives sur la justice applicable aux jeunes;
- veiller à ce que les personnes vulnérables ne soient pas défavorisées dans l'application des lois, en particulier quand les lois sont appliquées aux personnes éprouvant des problèmes physiques, sociaux ou économiques.

Le renforcement de la capacité du droit pénal afin de protéger les enfants contre les mauvais traitements, la négligence, l'exploitation sexuelle et la pornographie juvénile, et de faciliter leur participation au système de justice demeure l'une des principales priorités du gouvernement. Au cours de la période de planification, le Ministère appuiera l'examen et la mise en œuvre par le Parlement de projets de réforme du droit pénal (le projet de loi C-2 est présentement devant le Parlement) pour mieux protéger les enfants contre les mauvais traitements, la négligence et l'exploitation, y compris la pornographie juvénile, pour faciliter la réception du témoignage de victimes et de témoins enfants et celui d'autres victimes et témoins vulnérables, comme les victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle, et pour créer de nouvelles infractions dans les cas d'actes de voyeurisme.

La réforme du droit pénal sera poursuivie pour renforcer l'intervention du système de justice pénale en matière de trafic d'êtres humains. Le Ministère continuera à codiriger, avec le ministère des Affaires étrangères, les efforts fédéraux pour élaborer et parachever un projet de stratégie fédérale coordonnée et exhaustive de lutte contre le trafic d'êtres humains. Cette stratégie cherchera à promouvoir la prévention, la protection des victimes et la poursuite de contrevenants.

Pour s'assurer que le droit pénal offre un régime équitable régissant les personnes atteintes de troubles mentaux tout en protégeant la sécurité publique, il faut pouvoir compter à la fois sur des réformes du droit bien élaborées et équilibrées et sur des initiatives autres que législatives pour éviter que l'on s'en remette trop aux pouvoirs conférés par le droit pénal. Le Ministère appuiera la réforme législative et les approches non législatives pour les personnes qui sont inaptes de façon permanente à subir leur procès et élaborera des options visant les personnes ayant des capacités cognitives limitées en raison du syndrome d'intoxication fœtale à l'alcool ou celles qui sont inaptes au moment de la détermination de la peine. Le projet de loi C-10 (troubles mentaux) est présentement devant le Parlement; des consultations sont en cours concernant la nécessité d'autres réformes.

L'amélioration de la protection des jeunes qui font face à des sanctions criminelles, de la connaissance des droits des adolescents et un système de justice équitable pour les jeunes sont essentiels pour atteindre la responsabilisation et l'équité exigées par le système de justice pénale pour les adolescents. Le Ministère continuera à collaborer avec les provinces et les territoires et d'autres partenaires du domaine de la justice pour réaliser des réformes sur la justice applicable aux jeunes.

Le Ministère est en train de demander l'approbation de nouvelles modalités à l'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes, car les modalités actuelles prennent fin le 31 mars 2005. Les nouvelles modalités permettront à l'Unité sur la politique de justice applicable aux jeunes de se concentrer sur les nouveaux enjeux en matière de justice des jeunes et d'y réagir, et d'examiner les solutions au problème des jeunes aux prises avec la justice qui sont davantage marginalisés pour divers motifs, comme la maladie mentale, la culture, la vie nécessitant des soins, les difficultés d'apprentissage et les troubles du spectre de l'alcoolisme fœtal. De nouvelles voies de collaboration seront également étudiées.

Des groupes minoritaires en particulier sont de plus en plus touchés par la discrimination. Le ministère de la Justice collabore à un certain nombre d'initiatives de lutte contre la discrimination des groupes minoritaires.

Le Ministère continuera à coordonner les travaux sur le projet de loi C-38, qui vise à accorder l'accès égal au mariage civil aux couples de même sexe, tout en respectant la liberté de religion. Le projet de loi prévoit une approche législative uniforme s'appliquant dans l'ensemble du Canada, comme l'a annoncé le gouvernement du Canada à la suite des décisions judiciaires relativement à des contestations de l'exigence hétérosexuelle du mariage.

En outre, le ministère de la Justice collabore étroitement avec d'autres ministères fédéraux pour élaborer des politiques de lutte contre le racisme, y compris des politiques concernant le profilage racial.

Le gouvernement du Canada s'engage à veiller à ce que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes aient la capacité de participer pleinement et également à la société. À l'appui de cet objectif, le ministère de la Justice revoit la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP) pour s'assurer que les personnes vulnérables sont traitées également et disposent de recours contre les actes discriminatoires. Cet examen appuie toute réforme possible de la LCDP entreprise par le Parlement.

Le Ministère participe aux travaux d'organisations internationales multilatérales privées qui élaborent des documents de droit international privé pour protéger les personnes vulnérables, notamment une convention dans le domaine de l'exécution des obligations de soutien familial, et soutient de tels travaux. En outre, le Ministère collabore avec le ministère des Affaires étrangères du Canada et avec les provinces et les territoires relativement aux traités internationaux des droits de la personne, y compris des instruments visant la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie juvénile, de même que des droits des personnes handicapées.

De nombreux enfants entrent en contact, directement ou indirectement, avec le système de justice dans le contexte des procédures de séparation ou de divorce de leurs parents. La séparation et le divorce peuvent avoir des répercussions défavorables sur les enfants, en particulier si les conflits entre les parents sont nombreux. Le fait de promouvoir une approche de la séparation et du divorce centrée sur l'enfant demeure très prioritaire pour le Ministère. La réforme législative axée sur l'enfant des dispositions sur les droits de visite et de garde prévus dans la *Loi sur le divorce* répondra aux besoins de mettre l'accent sur les enfants et de défendre leurs intérêts.

Pendant la période de planification, le Ministère continuera d'améliorer les dispositions sur le rôle de parent de la *Loi sur le divorce* et d'autres lois sur le droit de la famille. Le Ministère facilitera et soutiendra en outre les travaux des provinces et des territoires dans le cadre de l'établissement d'ententes bilatérales sur l'exécution d'obligations de soutien familial. Le Ministère continuera de collaborer avec les provinces et les territoires et d'autres partenaires du domaine de la justice pour réaliser des réformes sur la justice applicable à la famille.

Priorité 3 : Réaliser la justice applicable aux Autochtones

Les peuples autochtones demeurent surreprésentés dans le système de justice pénale, tant à titre de victimes que d'accusés, et sont sous-représentés dans la magistrature, dans la profession juridique et au sein de la police. Quand les peuples autochtones entrent en contact avec le système de justice comme victimes ou comme accusés, leurs besoins—liés à la culture, à la situation économique et à la situation sociale—doivent être pris en compte pour rendre le système plus équitable et plus efficace pour eux.

Le gouvernement du Canada accorde une priorité élevée à l'amélioration de l'interaction entre les peuples autochtones et le système de justice. Les activités ministérielles qui soutiennent cette priorité incluent la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones (SJA), initiative quinquennale lancée en 2002 cherchant à régler le problème de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Les objectifs de la Stratégie sont les suivants :

- appuyer les collectivités autochtones au fur et à mesure qu'elles accroissent leurs responsabilités dans le domaine de l'administration de la justice;
- aider à diminuer les taux de criminalité et d'incarcération dans les collectivités qui administrent des programmes de justice;
- améliorer le système de justice du Canada de manière qu'il réponde mieux aux besoins de justice et aux aspirations des peuples autochtones.

Le Ministère a recours à un programme de subventions et contributions pour soutenir les organismes communautaires qui collaborent avec les peuples autochtones aux prises avec le système de justice pénale et pour appuyer d'autres projets et activités qui répondent aux besoins et apaisent les préoccupations propres aux peuples autochtones. Parmi les

programmes qui mettent l'accent sur ces besoins, mentionnons l'aide juridique, le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, les coordonnateurs des témoins de la Couronne dans les territoires du Nord, le Centre de la politique concernant les victimes et l'Unité sur la politique de justice applicable aux jeunes.

Les activités prévues pour 2005-2006 en vue de respecter cette priorité comprennent ce qui suit :

- Le **Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones**, qui donne un appui financier aux Autochtones se trouvant aux prises avec la loi. Les responsables du programme travailleront étroitement avec leurs homologues provinciaux et territoriaux et avec les organismes fournisseurs de services pour mettre en application une stratégie de mesure du rendement qu'ils ont élaborée ensemble. La stratégie contribuera à une évaluation des méthodes d'exécution du programme en 2005-2006.
- **L'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes** élaborera des stratégies en réaction aux résultats de la deuxième étude « Profil instantané d'une journée des jeunes Autochtones sous garde au Canada » en vue de contribuer au règlement du problème de la surreprésentation des jeunes Autochtones dans le système de justice pour les jeunes.
- Le **Centre de la politique concernant les victimes** continuera à favoriser la mise en place de services pour répondre aux besoins des victimes autochtones d'actes criminels, notamment en offrant une aide judiciaire aux victimes et aux témoins dans les Territoires et en soutenant les victimes dans le système de justice pénale ainsi qu'en leur offrant d'autres pratiques en matière de justice.

Priorité 4 :
Donner suite aux demandes internationales et faire progresser le droit international en matière de droits de la personne

Les interventions du ministère de la Justice dans la sphère internationale fonctionnent à plusieurs niveaux.

L'historique du Canada dans l'établissement d'une fédération, notre garantie constitutionnelle de droits fondamentaux, nos traditions d'indépendance de la magistrature, du droit civil et de la common law, le bilinguisme et la célébration de la diversité et de la tolérance sont tous des caractéristiques pertinentes à l'assistance fournie pour contribuer à reconstituer des gouvernements stables. À titre de modèle pour la démocratie et la primauté du droit, le Canada peut faire bénéficier de son expérience pour aider à reconstruire les États en transition et à établir de nouveau des gouvernements stables autour du monde.

Depuis 1990, le ministère de la Justice a aidé des pays à réformer leur système de justice, en offrant des compétences dans une multitude de

domaines, tels que la justice pénale et l'organisation d'un service des poursuites criminelles; les mesures de lutte contre la corruption; la justice des mineurs; les méthodes de rédaction des lois; la réforme du code civil; et la structure et le fonctionnement d'un ministère de la Justice.

Des points de vue transnational et de la sécurité, le Canada cherche à promouvoir et à protéger les valeurs canadiennes au moment où des politiques, des normes et des conventions sur la criminalité et la coopération internationale sont élaborées.

Résultats stratégiques complémentaires : Politiques appuyées par la pratique opérationnelle

Les résultats stratégiques d'un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes relèvent surtout d'une responsabilité politique, mais dans le domaine international comme dans d'autres, il existe une composante opérationnelle complémentaire. En tant qu'élément secondaire, le ministère de la Justice rehausse sa capacité de collaborer avec des partenaires internationaux pour lutter rapidement et efficacement contre la criminalité internationale et les menaces à la sécurité, et pour collaborer à des ententes d'entraide juridique et à des procédures d'extradition.

Le Ministère offre également au gouvernement des services de règlement des litiges devant des tribunaux internationaux des droits de la personne comme le Comité des droits de la personne des Nations Unies, le Comité des Nations Unies contre la torture, et la Commission interaméricaine sur les droits de la personne. En outre, le Ministère collabore étroitement avec le ministère des Affaires étrangères du Canada, des provinces et des territoires, ainsi que des organisations internationales pour élaborer, négocier et mettre en œuvre des traités internationaux des droits de la personne. Parmi les traités internationaux des droits de la personne importants qui sont étudiés, mentionnons :

- la ratification du *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants*;
- le nouvel examen de la question de savoir si le Canada devrait devenir partie au *Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort*;
- l'examen de la question de savoir si le Canada devrait devenir partie au *Protocole facultatif à la Convention contre la torture*, qui requiert l'élaboration de mécanismes nationaux et internationaux pour procéder à des visites régulières de lieux de détention;
- l'examen de la question de savoir si le Canada devrait devenir partie à la *Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes*.

Le Ministère continue de participer activement aux négociations concernant de nouveaux traités internationaux sur les droits de la personne, comme une convention sur les droits des personnes handicapées, un protocole facultatif au *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (qui peut instituer un mécanisme individuel de plainte au niveau des Nations Unies quant à ces droits), et un traité concernant les disparitions involontaires.

De plus, il promeut l'adoption d'une législation visant à mettre en œuvre le droit international privé pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans les domaines du droit commercial international, de la collaboration des tribunaux et de l'exécution de jugements étrangers, du droit de la famille et de la protection des personnes vulnérables et du droit des biens. Le Ministère offre des services spécialisés de conseils et de politiques en droit commercial et en droit international public pour aider le gouvernement du Canada dans sa gestion dynamique de questions complexes d'envergure internationale.

Résultat stratégique 2 : Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins

En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le ministre de la Justice et procureur général offre des services juridiques au gouvernement du Canada et à ses ministères et organismes, y compris la prestation de conseils juridiques, la conduite de litiges et de poursuites, la rédaction de lois et la préparation de documents juridiques.

Ces services juridiques aident le gouvernement à concrétiser ses priorités et à produire des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes. La prestation de services aux ministères et organismes crée un contexte unique pour la planification, l'établissement de priorités et la mesure du rendement. Le ministère de la Justice travaille avec ses clients pour définir et faire progresser les priorités, leur assurant des services juridiques qui sont opportuns, efficaces et adaptés à leurs besoins[2]. Ce résultat stratégique nous permet donc de faire la preuve de nos qualités avant-gardistes et de l'excellence des services juridiques que nous offrons à l'appui des besoins en évolution du gouvernement.

Trois activités de programme soutiennent ce résultat :

- offrir des services législatifs au gouvernement;
- fournir des services juridiques, de conseils et de contentieux au gouvernement;
- offrir des services de poursuite.

2. À des fins d'utilité, nous désignons les organisations fédérales comme nos « clients », bien que dans les faits, le procureur général et les agents du Ministère agissent comme conseillers juridiques de l'État fédéral, et non d'un ministère ou d'un organisme en particulier.

2005-2006 Dépenses prévues à l'égard du Résultat stratégique 2 ventilées par activité de programme et ETP (en millions de $)

Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes		
Total – Résultat stratégique 1	415,0	414
Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins		
Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement	454,8	3 582
Prestation de services législatifs au gouvernement	20,6	247
Prestation de services de poursuites	82,1	793
Total – Résultat stratégique 2	557,5	4 622
Total	**972,5**	**5 036**

Offrir des services législatifs au gouvernement

La Direction des services législatifs rédige toutes les lois du gouvernement qui définissent le cadre juridique devant régir les politiques et les programmes gouvernementaux. Les projets de loi qui sont présentés au Parlement doivent traiter la question en français et en anglais en même temps et respecter notamment la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que la *Déclaration canadienne des droits*. De plus, les projets de loi et les règlements doivent refléter les traditions de la common law et du *Code civil* lorsqu'il le faut. La clarté et la précision dans le libellé des lois et des modifications facilitent le débat parlementaire et favorisent la transparence durant les consultations du public au sujet des lois et des règlements proposés.

Lois et règlements rédigés en 2004

- 75 projets de loi émanant du gouvernement rédigés et présentés
- 138 règlements destinés à la Partie I de la *Gazette du Canada*
- 365 règlements destinés à la Partie II de la *Gazette du Canada*
- 322 motions destinées à modifier des projets de loi du gouvernement

Fournir des services juridiques, de conseils et de règlement de litiges au gouvernement

Les services juridiques offerts aux ministères et organismes aident les clients à produire des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes. Les juristes du ministère de la Justice acquièrent une meilleure connaissance des activités et du contexte opérationnel des clients; ainsi, ils sont en mesure d'aider ces derniers à remplir leur mandat et à atteindre leurs propres résultats stratégiques. Les conseillers juridiques du Ministère participent souvent aux principaux organes décisionnels des clients, contribuant à l'élaboration de politiques ainsi qu'à la prévision et à la résolution des problèmes. Grâce, donc, à l'efficacité du soutien qu'assure le Ministère, les clients peuvent réaliser leurs objectifs stratégiques.

À titre d'exemple, plusieurs ministères fédéraux administrent des lois, des politiques et des règlements qui visent à protéger la sécurité personnelle, la santé et la sécurité alimentaire des Canadiens et des Canadiennes. Les juristes du ministère de la Justice donnent des avis aux ministères et organismes par rapport à ces buts. Ils sont, en outre, parfois appelés à représenter un ministère devant les tribunaux, pour défendre une loi ou une politique dont l'objet est la poursuite d'une priorité gouvernementale.

Une initiative conjointe améliore le service à la clientèle

Le Portefeuille des services du droit fiscal et l'Agence du revenu du Canada (ARC) ont mis en œuvre avec succès un protocole national d'amélioration de la gestion des paiements et des déboursés juridiques. Le Portefeuille élabore actuellement avec l'ARC un modèle conjoint pour établir la voie à suivre afin de mettre en place un cadre triennal exhaustif de gestion globale de prestation de services juridiques dans un environnement de ressources et de demandes qui évolue rapidement.

Les services juridiques garantissent l'intégrité du cadre juridique, car ils permettent de veiller à l'application des lois qui définissent nos droits, nous protègent et réglementent notre économie. Cela permet de promouvoir le respect de la loi et des institutions juridiques. Le gouvernement est partie à des litiges touchant un large éventail de questions qui pourraient avoir des répercussions importantes sur les politiques, les programmes et les finances. Ces dossiers couvrent le spectre juridique : des contestations fondées sur la Charte et d'autres éléments de la Constitution, des différends au sujet des pouvoirs investis dans les divers ordres de gouvernement, des affaires concernant la distribution des ressources gouvernementales, des litiges qui soulèvent des questions de sécurité nationale ou des questions touchant les relations internationales, ainsi que des actions judiciaires qui ont trait aux questions urgentes en matière de politique gouvernementale, comme les droits autochtones.

Le gouvernement doit obtenir les conseils juridiques de la meilleure qualité pour pouvoir plaider une cause, prévoir les décisions possibles, évaluer les conséquences éventuelles d'une décision défavorable et élaborer des options afin de réduire la probabilité d'une décision défavorable ou d'en atténuer les répercussions.

La prestation de services juridiques de grande qualité présente de nombreux risques et défis. Nous sommes, par définition, des fournisseurs de services et pouvons rarement contrôler la demande de nos services juridiques. Nous devons, cependant, gérer cette demande, en partie en réalignant et en renforçant les activités que nous menons à l'interne pour répondre aux exigences du gouvernement, même si celles-ci évoluent constamment en raison des besoins de la population, des transformations intérieures et des événements mondiaux.

La demande croissante de services juridiques, qui présente des difficultés dans l'ensemble du gouvernement, affecte de manière plus aiguë le ministère de la Justice et nos clients. Nous collaborons étroitement avec les clients pour harmoniser les ressources limitées aux besoins en matière juridique les plus immédiats et les plus importants du gouvernement, pour trouver les moyens les plus rentables d'atteindre les objectifs stratégiques et les objectifs de programme, et – comme il en est question plus tard dans cette section sous la rubrique « Les priorités actuelles » – pour élaborer une stratégie durable en matière de financement des services juridiques à l'avenir.

Le Ministère recouvre une partie des coûts de la prestation de services juridiques à ses clients. En 2005-2006, le Ministère a obtenu l'approbation du SCT d'inclure dans le budget du Ministère jusqu'à 195 millions de dollars de ses clients dans les recouvrements de coûts.

Figure 1.6
2005-2006 Dépenses prévues – Recouvrement (195 millions $)

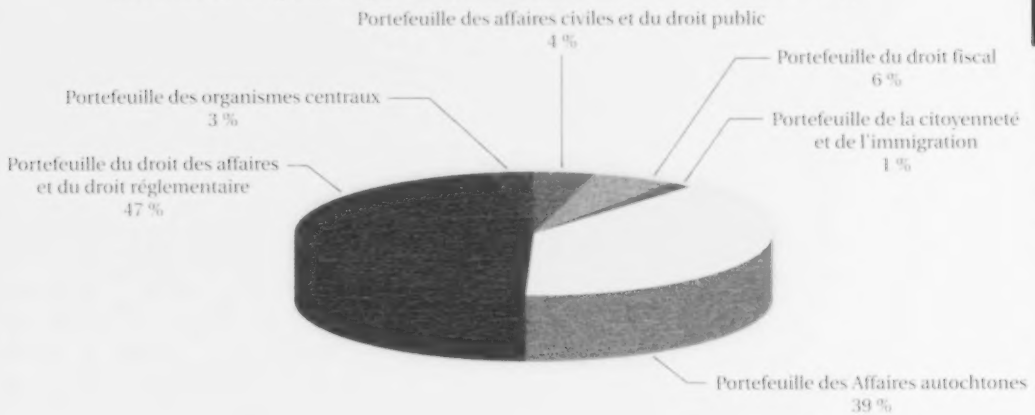
Portefeuille des affaires civiles et du droit public
4 %
Portefeuille du droit fiscal
6 %
Portefeuille des organismes centraux
3 %
Portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration
1 %
Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire
47 %
Portefeuille des Affaires autochtones
39 %

Une gestion efficace nous oblige à réévaluer constamment la qualité et l'efficacité de nos services, et à appliquer les principes de gestion du risque juridique afin de protéger les intérêts de l'État autant que possible. Nous devons, avec la participation de nos clients, gérer autant le droit que la pratique juridique de manière proactive, pour assurer une promotion adéquate des intérêts du gouvernement et le maintien de la primauté du droit.

Figure 1.7
Nombre de litiges par portefeuille au 31 décembre 2004
Nombre total de dossiers – 40 823

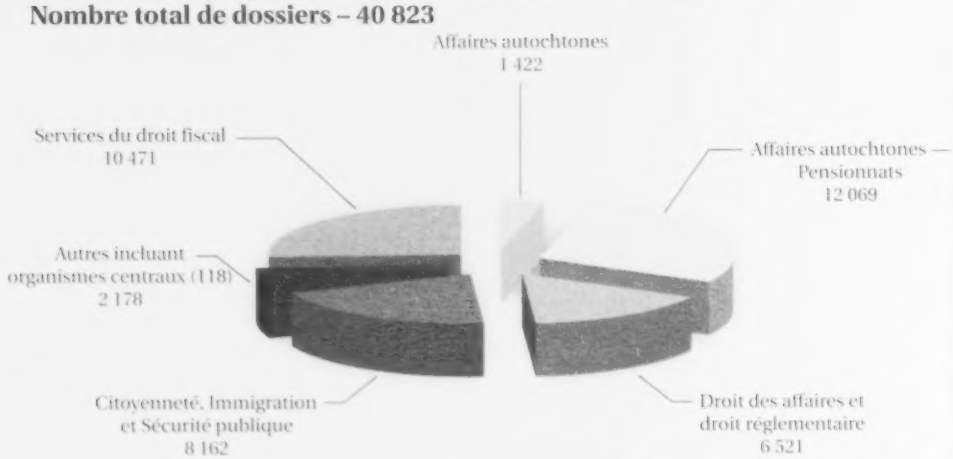

Nota : Ce tableau donne un aperçu des dossiers litigieux actifs au 31 décembre 2004 et fournit un point de vue globalisant du nombre relatif de dossiers dans divers portefeuilles. Au cours de l'exercice précédent, on entendait par dossiers tant les dossiers de consultation que ceux du contentieux. Il peut y avoir, pour un jour donné, un écart important du nombre de dossiers en cours au sein d'un portefeuille et dans tout le Ministère. Par exemple, la période de traitement de bon nombre de dossiers de l'immigration est relativement courte – un dossier peut être ouvert et fermé en peu de temps – ce qui contribue à un volume variable de la charge de travail au jour le jour. En outre, les modifications apportées à la structure gouvernementale, comme celles qui ont été annoncées en décembre 2003, peuvent entraîner le transfert de dossiers d'un portefeuille à un autre.

Les priorités du ministère de la Justice reflètent les priorités du client

- Comme suite à l'annonce faite par le gouvernement du Canada d'un ensemble de mesures en réaction au rapport de la vérificatrice générale concernant les activités de commandite et de publicité et à la création d'une commission d'enquête publique indépendante (la Commission Gomery), des juristes du ministère de la Justice de plusieurs secteurs donnent actuellement des conseils et du soutien juridiques pour appuyer le gouvernement fédéral, ses fonctionnaires et ses ministres.
- Comme suite à une annonce faite par le ministre de la Santé et le ministre de la Justice, des juristes du ministère de la Justice participent à l'étude d'options en vue du dédommagement possible de personnes infectées par l'hépatite C, par le système canadien d'approvisionnement en sang avant le 1er janvier 1986 et après le 1er juillet 1990.
- Le Ministère participe à la Commission d'enquête Arar en fournissant des conseillers juridiques.
- Le Ministère fournit les services de conseillers juridiques chargés de représenter des ministères dans le contentieux visant les obligations commerciales internationales à l'OMC et à l'ALENA.

suite à la page suivante »

- Des conseillers juridiques du ministère de la Justice des bureaux régionaux des Territoires aident le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à s'acquitter de son engagement de dévoluer la gestion de ressources aux Territoires du Nord-Ouest et de négocier des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale avec les Premières nations.
- Des conseillers juridiques du Ministère appuient la priorité du gouvernement, soit les programmes de services sociaux, en moussant vigoureusement les intérêts du gouvernement dans des dossiers comportant des efforts visant à protéger ces programmes, p. ex. *David Hilewitz* c. *Le M.C.I.* (Cour suprême du Canada) et *Chaoulli* c. *P.G.C.* (Cour suprême du Canada).

Offrir des services de poursuite

À titre de procureur général du Canada, le Ministre est chargé de la poursuite de nombreuses infractions prévues dans les lois du Parlement. Ces infractions comprennent de graves infractions criminelles prévues par le *Code criminel* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, et des infractions d'ordre réglementaire comme l'évasion fiscale et des infractions en matière de pêches et d'immigration. Dans les territoires, le procureur général du Canada poursuit toutes les infractions fédérales, y compris les infractions prévues au *Code criminel*.

L'objectif clé d'une poursuite est de préserver la confiance du public dans le système de justice pénale. La fonction de poursuite vise à s'assurer que la justice est rendue. En droit pénal canadien, les actes criminels sont considérés comme des crimes contre la société. Le Service fédéral des poursuites (SFP) du Ministère tient lieu d'avocat de la société et représente les intérêts des Canadiens et des Canadiennes dans des poursuites fédérales dans l'ensemble du pays.

La poursuite constitue un poste de dépense relativement peu élevé dans le système de justice, mais ces petites dépenses protègent de plus gros investissements. Pour chaque dollar dépensé dans le système de justice pénale, environ 61 sous sont consacrés aux services de police, 22 sous aux services correctionnels pour adultes, 9 sous aux tribunaux, 5 sous à l'aide juridique et 3 sous aux poursuites criminelles.

La poursuite est l'un des volets les plus visibles du système; la capacité du SFP de combler les attentes des Canadiens et des Canadiennes est primordiale pour le maintien de leur foi dans la capacité du système de rendre justice. Les attentes du public sont à la fois bien établies et de plus en plus difficiles à combler. En outre, des organisations externes exigent une contribution de plus en plus grande de la part des procureurs du SFP pour solutionner des crimes qui ont des répercussions sur leur champ de préoccupation particulier.

En vertu de la *Loi sur l'extradition*, il incombe au procureur général de s'occuper de procédures d'extradition pour le compte d'États étrangers qui cherchent à obtenir l'extradition du Canada de personnes ayant commis des infractions dans le pays étranger. Le Service fédéral des poursuites fournit également des conseillers juridiques au nom des États étrangers qui cherchent à recueillir des preuves au Canada aux termes de la *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*.

La concrétisation de ce résultat stratégique

Selon la politique générale du Ministère, l'exécution des fonctions juridiques relevant du mandat conféré par la loi devrait être la responsabilité des conseillers juridiques ministériels. Toutefois, il arrive que les demandes opérationnelles imposent le recours aux avocats de pratique privée, lesquels sont nommés mandataires du procureur général du Canada pour remplir ces fonctions[3].

Les juristes du Ministère sont assignés dans une proportion importante aux services juridiques ministériels (SJM). Ces derniers sont hébergés par les ministères et organismes clients et se retrouvent dans six régions. Les SJM sont regroupés en cinq portefeuilles, selon le type de pratique du droit : affaires autochtones, droit fiscal, citoyenneté, immigration et sécurité publique (au service de la GRC, du SCRS, de Service correctionnel Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et de l'Agence des services frontaliers du Canada), organismes centraux (au service du ministère des Finances, du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique, entre autres), droit des affaires et droit réglementaire desservant 25 clients gouvernementaux, de Santé Canada au Bureau de la concurrence).

La structure en portefeuilles permet au Ministère de concentrer sa pratique du droit dans les domaines d'activités stratégiques, de tisser des relations efficaces avec les clients et d'acquérir une meilleure compréhension des besoins et des priorités de ces clients. Pendant ce temps, sa présence pancanadienne lui procure une perspective nationale et assure l'uniformité et la pertinence de ses activités. Grâce à cette structure organisationnelle, le Ministère a une vue élargie des questions qui font surface dans les litiges dans tout le pays et des conséquences que comportent les décisions judiciaires pour le gouvernement fédéral.

Six régions – avec des bureaux desservant le Nord, la Colombie-Britannique, les Prairies, l'Ontario, le Québec et l'Atlantique – soutiennent les portefeuilles au moyen de services à la clientèle et en s'occupant des litiges locaux. Environ la moitié des employés du Ministère travaillent dans les régions.

Les employés des bureaux régionaux – et ceux de l'administration centrale à Ottawa–sont des éléments clés du réseau national des juristes du ministère de la Justice qui font office de cabinet d'avocats du gouvernement. Ce groupe de professionnels chevronnés est chargé de gérer efficacement un volume élevé de services de litiges et de conseils pour le compte des ministères clients. En outre, les employés des bureaux régionaux travaillent souvent en étroite collaboration avec leurs collègues des portefeuilles et des politiques pour traiter des dossiers complexes qui retiennent l'attention.

Unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC)

L'efficacité des enquêtes et des poursuites dans des dossiers relatifs aux produits de la criminalité présente de nombreux défis juridiques exceptionnels et complexes. Pour relever ces défis, des Unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC) ont été constituées. Ces unités réunissent les compétences, les connaissances et les aptitudes d'un groupe diversifié d'experts, y compris des enquêteurs de la GRC, des provinces et des municipalités, des juristes du ministère de la Justice, des juricomptables et des agents de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Les UMPC en opération dans sept villes du Canada aident à repérer et à saisir les produits de la criminalité.

3. Par souci de clarté, d'uniformité et de contrôle quant au recours aux mandataires, le Ministère a mis en place un cadre définissant le travail qui peut ou doit être imparti, ainsi qu'un protocole et des pratiques de soutien pour la sélection et la nomination des mandataires. La compétence et l'intégrité demeurent les qualités principales à considérer, et la sélection se fonde sur la condition selon laquelle le gouvernement du Canada est en droit d'obtenir des services et conseils juridiques de la plus grande qualité qui soient conformes aux demandes raisonnables d'économie, d'efficacité et d'efficience. Les décisions relatives à l'impartition des services juridiques sont prises en consultation avec les clients, lesquels assument les frais engagés. Les conseillers juridiques du Ministère surveillent et contrôlent les activités des mandataires, examinent les frais réclamés pour services rendus afin d'en déterminer le caractère raisonnable et, le cas échéant, recommandent que les paiements soient effectués.

Les employés des bureaux régionaux sont bien ancrés dans leurs communautés; leur compréhension des questions locales et leurs compétences spécialisées justifient leur travail et permettent au Ministère d'offrir des services juridiques plus efficaces et adaptés aux besoins. Tous les bureaux régionaux ont une charge de travail régulière et importante de poursuites fédérales. Cependant, certains centres (p. ex. l'Aéroport Pearson à Toronto dans les cas d'importation de cocaïne; Vancouver pour les opérations relatives à la marijuana) font face à des défis particuliers. En réaction aux problèmes locaux, les bureaux régionaux s'associent souvent à des organisations locales pour offrir des services uniques, comme les tribunaux de traitement de la toxicomanie à Toronto et Vancouver.

Offrir des services juridiques par l'entremise des bureaux régionaux

- Les poursuites intentées contre le gouvernement sont généralement traitées par le bureau régional le plus près; chaque bureau a la compétence de régler une multitude de questions juridiques.
- Par exemple, tous les bureaux traitent des dossiers d'immigration, mais le **Bureau régional de l'Ontario**, à Toronto, traite un nombre particulièrement élevé de demandes de contrôle judiciaire liées aux revendications du statut de réfugié, de requêtes pour suspension de procédures de mesures d'expulsion et de contestations, en vertu de la Charte, de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.
- Le **Bureau régional des Prairies** a beaucoup de dossiers sur des pensionnats indiens, qu'il tente de régler de la façon la mieux adaptée à la situation.
- Bon nombre des questions autochtones les plus importantes du Canada, comme les décisions récentes *Haida* et *Taku River Tlingit* de la CSC, ont été traitées par le **Bureau régional de la Colombie-Britannique**.
- Le **Bureau régional du Québec** représente actuellement le gouvernement du Canada dans le recours collectif concernant le produit isolant Zonolite et traite de nombreux grands dossiers autochtones, comme ceux qui portent sur l'Accord de la Baie James et sur les écoles résidentielles.
- Le **Bureau régional de l'Atlantique**, en plus de gérer un volume de cas élevés à partir du bureau de Halifax, prépare actuellement la réponse du gouvernement à un recours collectif qui découle des prétendus dommages liés à la contamination dans les étangs bitumineux de Sydney.
- Le **Bureau régional du Nord** fait face à des contestations spéciales parce qu'il dirige des poursuites en vertu du *Code criminel* pour le compte des territoires en plus des poursuites fédérales traitées par l'ensemble des régions. Il offre également des services de soutien aux victimes et aux témoins et collabore avec les collectivités des Premières nations à des initiatives de justice réparatrice.

La structure en portefeuilles et en bureaux régionaux permet au Ministère de concentrer sa pratique du droit dans les domaines d'activités stratégiques, de tisser des relations efficaces avec les clients et d'offrir des services plus rapides et uniformes. Grâce à cette structure organisationnelle, le Ministère a une vue élargie des questions qui font surface dans les litiges dans tout le pays et des conséquences que comportent les décisions judiciaires pour le gouvernement fédéral.

Plusieurs directions spécialisées viennent compléter les services juridiques offerts aux clients :

- La Direction du contentieux des affaires civiles. Elle surveille et coordonne dans l'ensemble du pays les litiges auxquels le gouvernement fédéral est partie.
- Le Groupe du droit public. Il prodigue des conseils juridiques et du soutien en matière de règlement de litiges au gouvernement fédéral dans l'ensemble du pays. Certaines sections sont également chargées de régler des litiges devant des tribunaux administratifs et judiciaires internationaux. Le Groupe englobe les domaines de spécialisation juridique de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, du droit administratif et constitutionnel, des droits de la personne, du droit international public et privé et du droit commercial international.
- Le Groupe du droit des langues officielles. Il procure aux ministères, organismes et autres institutions fédérales des conseils juridiques en matière de droits linguistiques.
- Les Services de règlement des différends. Ils soutiennent les juristes du Ministère et leurs clients gouvernementaux en leur fournissant des services comme la formation, les conseils en matière de conception des systèmes, l'évaluation, l'élaboration des politiques et l'intervention dans les différends difficiles.

Ensemble, les portefeuilles, les bureaux régionaux et les directions spécialisées constituent une équipe polyvalente dont le savoir-faire touche un éventail de champs juridiques et stratégiques. L'efficacité de la collaboration parmi ces spécialistes accroît la valeur des services juridiques rendus. L'intégration des dimensions juridiques et stratégiques du travail permet aux avocats du Ministère de cerner rapidement les répercussions que leurs dossiers sont susceptibles d'avoir sur les politiques, et de savoir vers qui se tourner pour faire en sorte que les décisions prises par le Ministère soient uniformes et bien fondées. Parallèlement, les positions prises dans les litiges reflètent une étude approfondie des conséquences possibles d'un dossier. En même temps, les politiques formulées traduisent une connaissance des répercussions qu'elles peuvent entraîner en matière de contentieux.

Comme le travail du Ministère est axé sur le service et fondé sur le savoir, la qualité de son effectif est vitale à la réalisation du résultat stratégique dont il est question ici. Le professionnalisme, les aptitudes et la diversité du personnel ministériel sont des preuves de la réussite dans l'embauche et la conservation d'employés hautement qualifiés et qui représentent les dualités linguistique et juridique du Canada.

La structure de portefeuilles réunit le droit et la politique

En décembre 2003, le gouvernement du Canada a constitué deux nouvelles organisations, soit le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile et l'Agence des services frontaliers du Canada (combinant les Douanes, les fonctions d'exécution des lois et de renseignements de Citoyenneté et Immigration et de police des frontières de l'Agence canadienne d'inspection des aliments). La volonté d'une coordination accrue entre les ministères et organismes participant à la protection civile, à l'intégrité des frontières et à la sécurité nationale a constitué un élément clé de ces changements. En conséquence, le ministère de la Justice a constitué le Portefeuille de la citoyenneté, de l'immigration et de la sécurité publique (CISP) offrant du soutien juridique ciblé et de haute qualité dans ces domaines.

Les cinq priorités suivantes contribuent à la concrétisation de ce résultat stratégique :

1. Appuyer nos clients au moyen de services juridiques de grande qualité;
2. Établir une stratégie de financement durable;
3. Améliorer la mesure du rendement et la responsabilité;
4. Gérer le risque juridique;
5. Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme.

Priorité 1. Appuyer nos clients au moyen de services juridiques de grande qualité

Il est question de cette priorité tout au long de la présente section.

Priorité 2. Établir une stratégie de financement durable

L'Examen des services juridiques offerts au gouvernement, lancé en 2004-2005, comportait les deux objectifs clés suivants :

- Améliorer la durabilité de la prestation de services juridiques au gouvernement du Canada en recommandant des stratégies en vue d'améliorer la prestation de services juridiques et d'assurer un régime de financement durable.
- Relever des approches de gestion efficace des litiges au gouvernement fédéral par une analyse des éléments et des tendances en matière de litiges, par la documentation des meilleures pratiques de gestion du contentieux et par l'élaboration de recommandations en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion des litiges.

L'Examen a été mené de concert avec le Secrétariat du Conseil du Trésor. En 2004-2005, le Groupe d'examen conjoint SCT-Justice a procédé à de la recherche et à une analyse des options de prestation des services juridiques, y compris les modèles se trouvant dans d'autres administrations; a analysé le

coût des services juridiques au gouvernement du Canada et le bien-fondé de différentes options de financement; a effectué une étude de la documentation générale sur les tendances et les agents en matière de litiges dans les administrations fédérale et provinciales; a interviewé des représentants de ministères fédéraux et les principaux intervenants sur les tendances et les agents de litige et sur les meilleures pratiques de gestion des litiges; et a relevé des possibilités de gains de productivité dans la gestion de la prestation de services juridiques aux ministères.

Pendant l'hiver 2004-2005, le Groupe, dirigé par un Comité consultatif externe constitué de sous-ministres adjoints de ministères clés, a lancé des consultations avec des ministères clients sur quatre sujets :

- l'établissement des coûts et l'affectation des ressources des services juridiques au gouvernement du Canada;
- la prestation et le financement durables de services juridiques;
- les meilleures pratiques en gestion des litiges;
- la présentation de rapports sur les activités et le rendement.

Les conclusions et les résultats de ces consultations aideront à éclairer les recommandations finales de l'Examen.

Les recommandations de l'Examen des services juridiques seront présentées aux ministres du CT à des fins d'approbation vers la fin du printemps 2005. En 2005-2006, le ministère de la Justice collaborera étroitement avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et avec des ministères clients à la mise en œuvre de décisions prises par les ministres du CT relativement aux deux objectifs de l'Examen.

Priorité 3. Améliorer la gestion du rendement et la responsabilité

Le ministère de la Justice renforcera sa capacité de gérer en vue d'obtenir des résultats en continuant d'élaborer une approche intégrée de mesure de rendement pour la prestation de services juridiques. Dans ce domaine, les travaux effectués s'inspireront des réalisations du Projet de gestion proactive du droit, qui a maintenant été intégré dans la priorité ministérielle de la gestion du rendement et de la responsabilité.

Pour élaborer une approche intégrée de mesure du rendement, il faudra peaufiner encore davantage les systèmes et les outils de collecte de données du Ministère, y compris la mise en œuvre du nouveau système de gestion des affaires juridiques du Ministère, I-Case, et l'élaboration d'une approche uniformisée de collecte des commentaires des clients. Le tout appuiera la mise en application de la nouvelle Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR), qui est élaborée pour établir de meilleurs liens entre les structures de gestion des ressources du Ministère et les mesures et objectifs de rendement. La SGRR remplacera le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) comme fondement sur lequel les ministères s'appuient pour faire rapport au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes, et pour recevoir des crédits annuels du Parlement à compter de 2005-2006.

Priorité 4. Gérer le risque juridique

La Gestion des risques juridiques (GRJ) est une initiative conjointe du ministère de la Justice et du Conseil du Trésor. Elle a été lancée au début de l'an 2000 pour contribuer à assurer la gestion efficace des risques juridiques dans l'ensemble du gouvernement. La GRJ est l'un des principaux mécanismes utilisés par le Ministère pour offrir des services juridiques de la meilleure qualité au gouvernement du Canada et à ses institutions. La GRJ constitue également un outil de gestion efficace.

La GRJ a pour objectif d'élaborer une approche durable de gestion des risques juridiques qui protégera les intérêts de la Couronne et qui réduira les frais généraux. La GRJ est le mécanisme qui consiste à prendre et à concrétiser des décisions qui limitent la fréquence et la gravité des problèmes juridiques qui pourraient nuire à la capacité du gouvernement d'atteindre ses objectifs.

La GRJ s'applique à toutes les activités gouvernementales pouvant entraîner des risques juridiques causés par l'élaboration de politiques, la mise en œuvre de programmes et, bien sûr, les litiges. La stratégie de GRJ comprend :

- l'analyse des risques juridiques pour les identifier, les éviter, les atténuer ou les gérer aux premiers stades;
- l'étude des façons de diminuer les risques juridiques par un choix efficace d'outils (c.-à-d. le choix parmi divers outils d'atteinte d'objectifs particuliers comme le recours à une politique, à un programme d'incitatifs, à un règlement ou à une loi, etc.);
- l'examen de solutions de rechange aux litiges s'il survient des différends, la gestion stratégique et efficace des litiges quand ceux-ci se produisent;
- lorsque des risques juridiques surviennent dans le cadre de litiges, mettre l'accent sur la prise de décisions stratégiques liées aux litiges pour gérer le risque direct de litige et tout risque connexe dans l'ensemble du gouvernement;
- la planification d'urgence des affaires bien en vue de manière à ce que peu importe l'issue, le gouvernement soit prêt à passer aux étapes suivantes;
- la description des rôles et des responsabilités appropriés des personnes parties à des litiges afin d'assurer une prise de décisions éclairée;
- la détermination et la surveillance des tendances juridiques pouvant affecter le gouvernement et s'y adapter.

L'initiative de GRJ a inculqué au ministère de la Justice et à l'ensemble du gouvernement fédéral une culture de la gestion du risque juridique. La GRJ fait maintenant partie des opérations quotidiennes du Ministère et elle est exercée par les ministères clients de concert avec le ministère de la Justice. Les gestionnaires et les juristes du ministère de la Justice exercent, promeuvent et dirigent activement des initiatives de gestion du risque, notamment en aidant des clients à déterminer, à analyser et à évaluer leurs risques juridiques.

Priorité 5. Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme

La mondialisation présente de nouveaux défis quant à la prévention et aux interventions visant la criminalité et les menaces à la sécurité nationale. La criminalité moderne ne comporte aucune frontière; environ 80 % de toutes les enquêtes fédérales entreprises par la GRC comportent des volets internationaux. De plus, la mondialisation de l'industrie des communications érige des obstacles nouveaux aux enquêtes. L'absence d'outils juridiques et techniques pour surmonter ces obstacles, ou les délais que l'on doit observer avant de pouvoir les utiliser, entrave les enquêtes et donc les efforts visant à prévenir le crime et à éliminer les menaces à la sécurité nationale.

Parallèlement, le renforcement de notre capacité de prévenir le crime, de lutter contre le terrorisme et d'accroître la sécurité publique pourrait avoir des répercussions sur les droits de la personne et la vie privée. Les mesures envisagées doivent donc établir un équilibre entre les objectifs et les préoccupations à ces égards.

Pour concrétiser cette priorité, le Service fédéral des poursuites (SFP) collabore étroitement avec des ministères et organismes partenaires, y compris la GRC.

Le Ministère continuera à mettre en œuvre la Stratégie intensive en matière de poursuites et collaborera avec des partenaires des forces policières pour faire participer des procureurs à l'étape de l'enquête des dossiers. En outre, le ministère de la Justice travaillera étroitement avec les partenaires fédéraux et provinciaux sur plusieurs inititatives qui visent à promouvoir une gestion plus efficace des dossiers vastes et complexes.

Résultats stratégiques complémentaires : Pratique opérationnelle appuyée par la politique

Les résultats stratégiques d'un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins relèvent surtout d'une responsabilité opérationnelle, mais dans le domaine international comme dans d'autres, il existe une dimension politique complémentaire. Dans la lutte contre la criminalité technologique, par exemple, le ministère de la Justice continue de collaborer avec d'autres ministères et organismes (Sécurité publique et Protection civile Canada, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, Industrie Canada, le Bureau de la concurrence, le Centre de la sécurité des télécommunications) et de consulter les principales parties intéressées (les services d'application de la loi, le secteur industriel, les organisations non gouvernementales et le public) pour actualiser le cadre juridique du Canada au chapitre de l'accès légal, c'est-à-dire l'interception des communications ainsi que la fouille et la saisie de données.

Pour contribuer à la stratégie antiterroriste du gouvernement et appuyer les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, le ministère de la Justice travaillera avec d'autres ministères et organismes, d'autres gouvernements et des organisations internationales; au besoin, le ministère de la Justice développera des mesures législatives et réglementaires additionnelles; participera à l'évaluation de la *Loi antiterroriste* (des comités du Sénat et de la Chambre des communes ont entrepris leurs examens de la *Loi antiterroriste*); et aidera d'autres pays à développer leurs capacités par la formation et l'harmonisation des outils législatifs et par la prestation de conseils et de services de poursuites.

SECTION II — ANALYSE DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME

N.B. Le système de numérotation de la présente section reflète l'architecture des activités de programme du Ministère.

Résultats stratégiques :

A. Un système de justice équitable et accessible qui reflète les valeurs canadiennes

B. Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins

Activités de programme associées au résultat stratégique A :

1. Élaborer des politiques et des lois
2. Exécuter des programmes
3. Gérer et coordonner les politiques et les priorités stratégiques

A.1 Élaborer des politiques et des lois

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dépenses prévues (en millions de $)	21,4	21,3	21,3
Ressources humaines (ÉTP)	249	248	248

Priorités appuyées : Promouvoir l'accès au système de justice et améliorer les gains d'efficacité du système de justice; protéger les plus vulnérables, y compris les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine; réaliser la justice applicable aux Autochtones; et donner suite aux demandes internationales et faire progresser le droit international en matière de droits de la personne.

Résultats prévus et indicateurs de rendement

Résultats/Cibles	Mesures
• Le système de justice et les praticiens en matière de justice connaissent mieux les problèmes de justice des Autochtones et les besoins des Autochtones, et y répondent mieux	• Changement du nombre de professionnels du système de justice qui déclarent connaître les questions de justice autochtone • Fréquence accrue des recours aux programmes communautaires de justice autochtone • Victimisation, criminalité et incarcération réduites dans les collectivités autochtones
• Un droit pénal plus efficace, adapté aux besoins et aux valeurs des Canadiennes et des Canadiens et à notre environnement international, et conforme à la Charte	• Élaboration de réformes et de politiques du droit criminel, contestations réussies de la Charte, analyses de la Charte, analyses des médias et contribution d'intervenants (les organismes d'application de la loi, la Couronne, les victimes et le public)
• Le système de justice répond davantage aux besoins des personnes vulnérables • Le système de justice répond davantage aux besoins des enfants et des familles qui vivent une séparation et un divorce	• Modification du niveau de connaissance des besoins spéciaux des populations vulnérables • Changement du niveau de compréhension, de la part des parents, de leurs responsabilités parentales, des besoins de leurs enfants et de l'approche du système axée sur les enfants
• Le système de justice est accessible aux Canadiennes et aux Canadiens défavorisés impliqués dans de graves questions juridiques • Le système de justice est accessible à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens dans les deux langues officielles lorsque la loi le prévoit	• Coopération avec des provinces, des territoires et des régimes d'aide juridique sur la prestation de services d'aide juridique • Des services sont fournis aux collectivités de langue officielle en situation minoritaire
• Un cadre juridique plus efficace dans le domaine du droit public	• Prestation de conseils et élaboration de politiques et de lois relativement à des questions de droit public
• Un cadre juridique plus efficace dans le domaine du droit international privé	• Participation et soutien aux travaux des organisations multilatérales de droit international privé en droit commercial international; dans la coopération et l'exécution par le secteur judiciaire de jugements étrangers; en droit de la famille; en protection des personnes vulnérables; et en droit des biens

A.2 Exécuter des programmes

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dépenses prévues (en millions de $)	380,0	337,9	333,4
Ressources humaines (ETP)	85	76	75

Priorités appuyées : Promouvoir l'accès au système de justice et améliorer les gains de productivité du système de justice; protéger les plus vulnérables, y compris les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine; réaliser la justice applicable aux Autochtones; et donner suite aux demandes internationales et faire progresser les droits internationaux de la personne.

Résultats prévus et indicateurs du rendement

Résultats/Cibles	Mesures
• Accorder des fonds aux provinces et aux territoires pour mieux s'assurer que des services d'aide juridique sont fournis aux personnes économiquement défavorisées impliquées dans de graves questions criminelles, touchant la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* ou des questions d'immigration et de réfugiés	• Les personnes admissibles reçoivent du soutien sous forme d'aide juridique
• Les intérêts en matière de politique sur l'aide juridique du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires sont réglés	• Des relations de travail efficaces sont maintenues avec les provinces et les territoires sur des questions d'aide juridique
• D'autres approches visant à répondre aux besoins d'aide juridique non réglés sont mises en place	• La stratégie à long terme portant sur l'aide juridique bénéficie d'approches de rechange
• Compréhension accrue des droits, obligations, rôles et responsabilités, facteurs culturels et autres par les accusés, les fonctionnaires judiciaires et les juges autochtones	• La mesure dans laquelle les clients autochtones voient les travailleurs parajudiciaires autochtones comme des fournisseurs de renseignements qui les aident à mieux comprendre : • leurs droits et obligations • les processus judiciaires • leurs rôles et responsabilités • les ressources juridiques et sociales accessibles dans la communauté • des facteurs culturels et d'autres facteurs pertinents
• De nouvelles approches améliorées des pratiques de justice applicables aux jeunes sont élaborées et utilisées par le système de justice pour les jeunes	• Nombre de projets et d'initiatives subventionnés pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de services de rechange pour les jeunes
• Favoriser la réadaptation efficace et la réintégration des jeunes dans leurs collectivités	• Nature et portée des programmes de réadaptation et de réintégration
• Amener les intéressés à moins s'en remettre au système judiciaire officiel, à la détention et à la mise sous garde	• Taux par habitant des jeunes qui entrent dans le système judiciaire formel, en détention et en mise sous garde
• Sensibilisation accrue, chez les praticiens du système de justice, aux questions de justice autochtone dans les communautés bénéficiant d'initiatives liées à la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	• Modification du nombre de praticiens du système de justice qui disent connaître les questions de justice autochtone
• Services élargis de justice familiale axée sur l'enfant offerts par les provinces et les territoires	• Changement de la disponibilité des services et programmes de justice familiale par les provinces et territoires
• Recours accru aux services de justice familiale par les parents et les enfants	• Changement du nombre de parents et d'enfants qui ont accès à des services de justice familiale
• Accès accru des victimes au système de justice pénale et aux programmes et services, ainsi qu'à l'aide, qui leur sont fournis	• Nature et portée des projets de fonds de victimes subventionnés et des produits efficaces élaborés
• Le système de justice est accessible aux Canadiens et aux Canadiennes dans la langue officielle de leur choix lorsque la loi le prévoit	• Changement du nombre de services offerts aux communautés de langue officielle en situation minoritaire • Changement du nombre de consultations avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire

A.3 Gérer et coordonner les politiques et les priorités stratégiques

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dépenses prévues (en millions de $)	13,6	14,3	14,3
Ressources humaines (ETP)	80	84	84

Priorités appuyées : Promouvoir l'accès au système de justice et améliorer les gains de productivité du système de justice; protéger les plus vulnérables, y compris les enfants et les adolescents, et promouvoir la dignité humaine; réaliser la justice applicable aux Autochtones; et donner suite aux demandes internationales et faire progresser les droits internationaux de la personne.

Résultats prévus et indicateurs du rendement

Résultats/Cibles	Mesures
• Les politiques et les programmes sont améliorés au moyen de processus d'élaboration de politiques plus efficaces et éclairés	• Mesure dans laquelle la recherche et les statistiques éclairent et alimentent les activités et les priorités de politique et de programme • Mesure dans laquelle les points de vue des partenaires du système de justice (fédéraux, provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux) sont pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques • Mesure dans laquelle les priorités sont clairement énoncées et s'harmonisent avec les résultats stratégiques comme l'expriment les structures et les rapports ministériels

B. Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins

Activités de programme associées au résultat stratégique B :

1. Offrir des services législatifs au gouvernement
2. Offrir des conseils juridiques et des services de règlement des litiges au gouvernement
3. Fournir des services de poursuite

B.1 Offrir des services législatifs au gouvernement

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dépenses prévues (en millions de $)	20,6	31,5	31,4
Ressources humaines (ÉTP)	247	378	376

Priorités appuyées : Soutenir nos clients au moyen de services juridiques de haute qualité.

Résultats prévus et mesures du rendement

Résultats/Cibles	Mesures
• La politique gouvernementale se traduit effectivement par la rédaction de lois	• La qualité et le caractère opportun des services de rédaction tels que définis par les commentaires des clients et par les normes de qualité de rédaction du ministère de la Justice • Nombre de projets de loi rédigés

B.2 Offrir des conseils juridiques et des services de règlement des litiges au gouvernement

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dépenses prévues (en millions de $)	454,8	441,1	439,6
Ressources humaines (ÉTP)	3 582	3 474	3 462

Priorités appuyées : Soutenir nos clients au moyen de services juridiques de haute qualité et gérer le risque juridique.

Résultats prévus et mesures du rendement

Résultats/Cibles	Mesures
• Des services juridiques de haute qualité et le respect de la primauté du droit éclairent le processus de prise de décisions du gouvernement	• Mesure dans laquelle des conseils juridiques du ministère de la Justice sont demandés et pris en compte dans le processus décisionnel du client • La qualité et le caractère opportun des services juridiques tels que définis par les commentaires des clients et par les normes de service du ministère de la Justice
• Les risques juridiques sont prévus, atténués et gérés de manière à minimiser la croissance dans les dossiers de contentieux	• Ampleur des mesures de gestion des risques prises par les clients et par le ministère de la Justice, y compris les changements aux pratiques et/ou aux systèmes
• Les intérêts juridiques de la Couronne sont protégés	• Résultat des contestations devant les tribunaux • Perceptions du savoir-faire du ministère de la Justice

B.3 Fournir des services de poursuite

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Dépenses prévues (en millions de $)	82,1	83,8	83,5
Ressources humaines (ÉTP)	793	809	807

Priorités appuyées : Appuyer nos clients au moyen de services juridiques de haute qualité; répondre aux demandes internationales et faire progresser le droit international en matière de droits de la personne; lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme.

Résultats prévus et mesures du rendement

Résultats/Cibles	Mesures
• Contribution à la sécurité des Canadiennes et des Canadiens	• Niveau évalué de sécurité publique • Perception de l'intégrité du système de justice
• Collaboration accrue avec des partenaires internationaux	• Nombre de demandes d'entraide juridique et d'extradition traitées
• Enquêtes et poursuites efficaces en matière d'activités de criminalité transnationale	• Nombre et nature des enquêtes, extraditions, arrestations, accusations et condamnations pour infractions criminelles transnationales
• Poursuites efficaces	• Pourcentage de dossiers qui se traduisent par des décisions sur le fond
• Enquêtes efficaces	• Pourcentage d'accusés qui plaident coupable

SECTION III — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

A. Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et priorités (RPP) de 2005-2006 du ministère de la Justice du Canada.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans le *Guide pour la préparation de la Partie III du Budget des dépenses : rapports sur les plans et priorités*, et

- est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les Lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- utilise une structure approuvée d'architecture d'activités de programme;
- offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées au ministère de la Justice;
- fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le SCT.

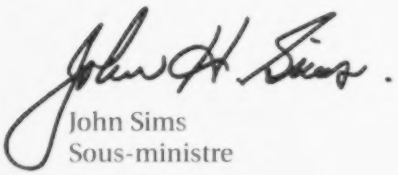

John Sims
Sous-ministre

Le 21 février 2005
Date

B. Organigramme

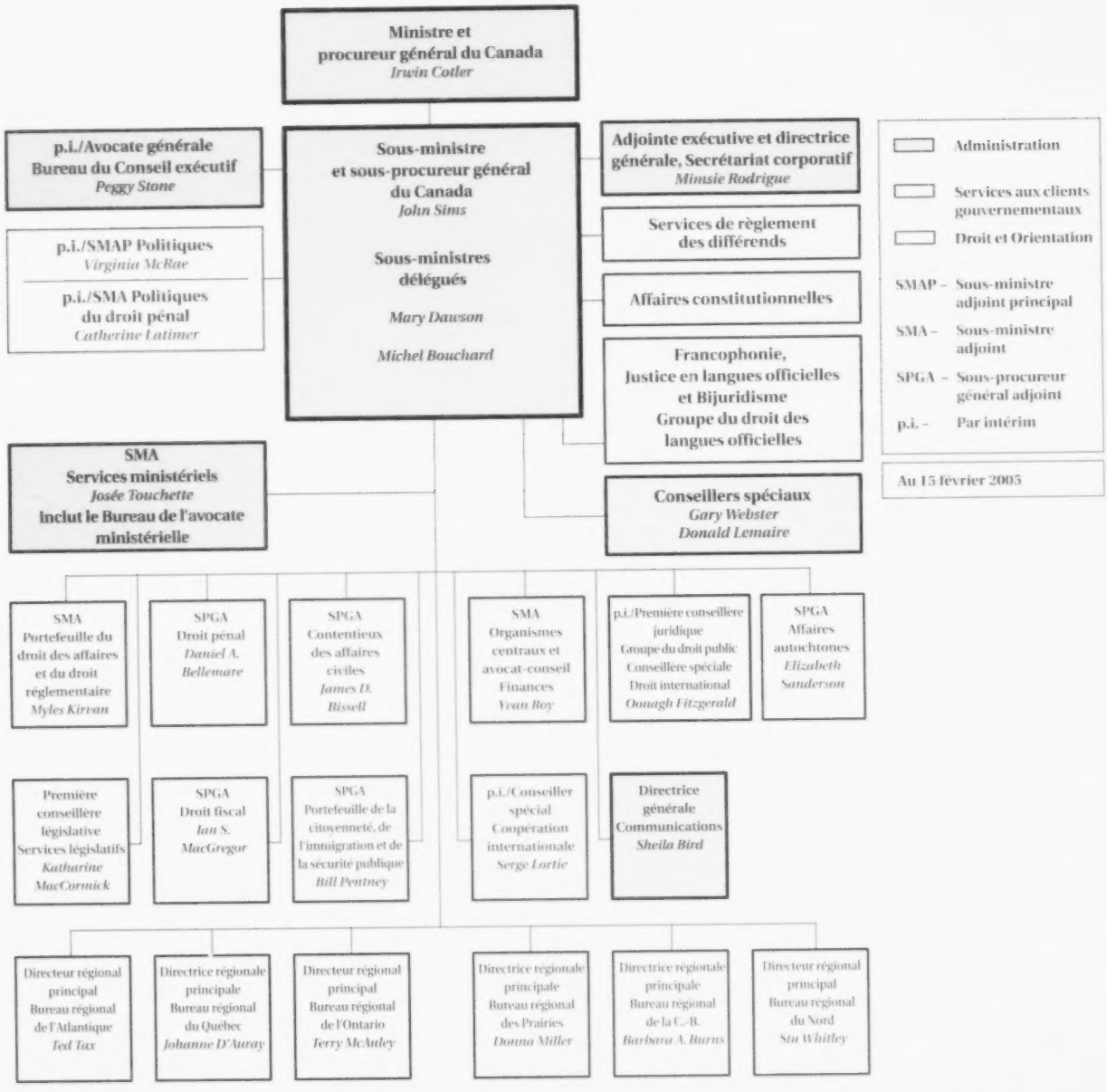

B. Organigramme

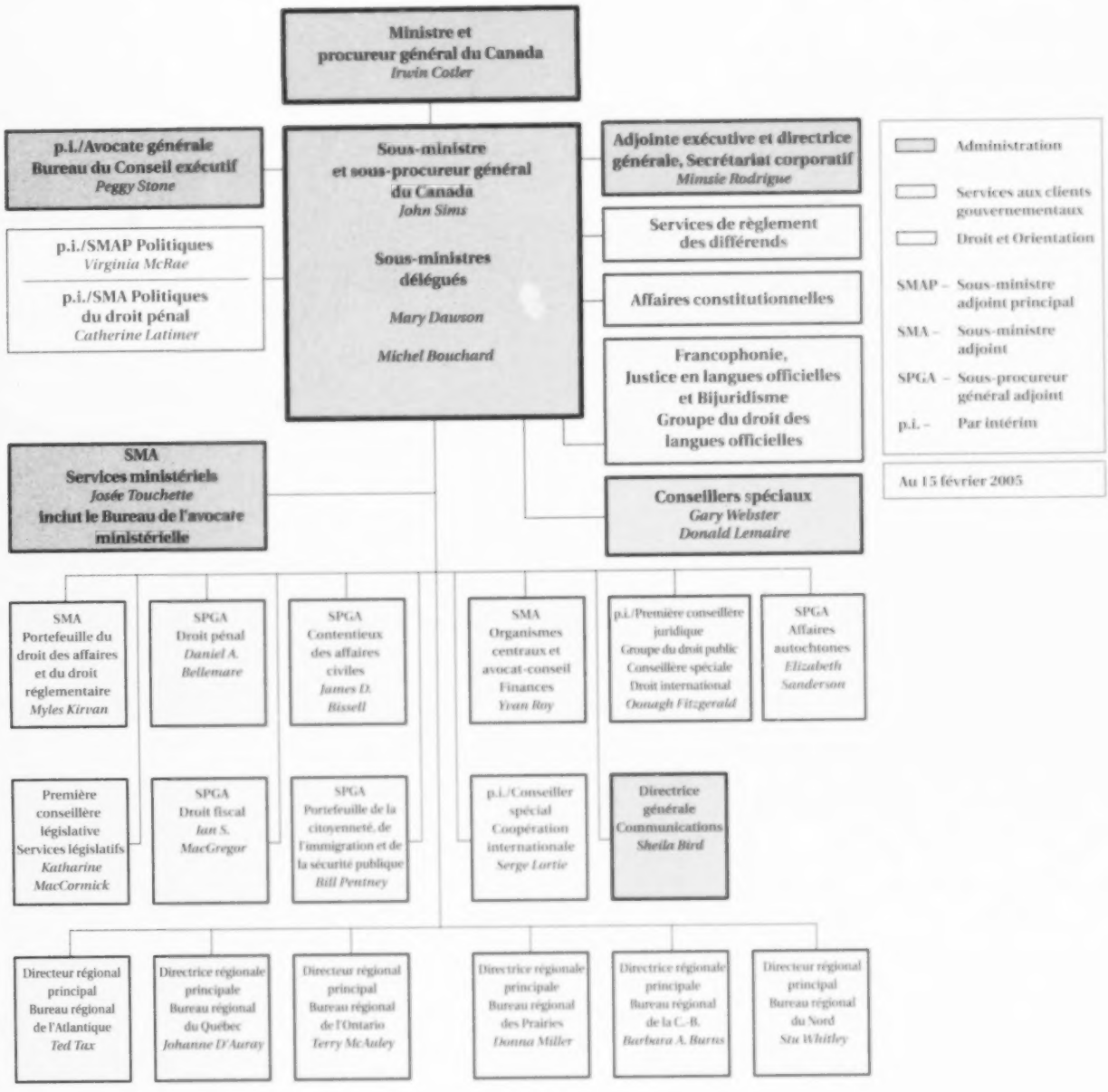

C. Tableaux

Tableau 1. Dépenses prévues et équivalents à temps plein

Tableau 2. Programme par activité

Tableau 3. Crédits votés et législatifs énumérés dans le Budget principal des dépenses

Tableau 4. Coût net du Ministère pour l'année visée par le Budget des dépenses

Tableau 5. Sources des revenus disponibles et non disponibles

Tableau 6. Besoins en ressources par direction ou secteur (tableau de concordance)

Tableau 7. Données détaillées sur les programmes de paiements de transfert

Tableau 8. Initiatives horizontales

Tableau 9. Renouvellement du système de justice pour les jeunes

N.B. : Le tableau 10 *Frais d'utilisateur* ne s'applique pas au ministère de la Justice car il n'y a ni nouveaux frais ni changements aux frais actuels prévus pour 2005-2006.

Tableau 1. Dépenses prévues et équivalents à temps plein concernant le Ministère

en millions de $	Prévision des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Élaboration des politiques et des lois	30,3	19,6	19,5	19,5
Mise en place des programmes	399,6	338,7	298,7	277 081
Gestion et coordination de la fonction priorités/politiques stratégiques	16,0	13,6	13,4	13,4
Prestation de conseils juridiques et de règlement des litiges au gouvernement	458,1	452,8	22o.6	225 089
Prestation de services législatifs au gouvernement	22,2	20,6	20,3	20 288
Prestation de services de poursuites	78,5	79,7	80,0	79 718
Budget principal des dépenses (brut)	1 004,8	924,9	658,7	635,2
Moins : Revenus disponibles	0	0	0	0
Budget principal des dépenses (total)	**1 004,8**	**924,9**	**658,7**	**635,2**
Ajustements :				
Budget supplémentaire des dépenses :				
Estimation des dépenses pour services juridiques liées au recouvrement des coûts	-	-	195,0	195,0
Report du budget de fonctionnement	15,7	-	-	-
Stratégie en matière de crimes de guerre	4,7	-	-	-
Équipes intégrées d'application de la loi dans le marché	4,0	-	-	-
Réaction à l'arrêt de la Cour suprême dans l'affaire *R.* c. *Powley* (Métis)	3,4	-	-	-
Stratégie en matière de blanchiment d'argent	1,0	-	-	-
Réduction du nombre de dossiers de citoyenneté en souffrance	0,6	-	-	-
Initiatives relatives à la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme	0,3	-	-	-
Stratégie canadienne en matière de biotechnologie	0,3	-	-	-
Plan du Canada sur les changements climatiques	0,2	-	-	-
Limitation des autorisations de dépenser liées à l'initiative de réaffectation des fonds à l'échelle du gouvernement	(22,8)	-	-	-
Droits d'auteur perçus sur le CD-ROM sur les lois refondues du Canada	0,1	-	-	-
Enquête sur l'affaire ARAR	6,0	-	-	-
Enquête sur les commandites	2,2	1,7	-	-
Compte général de l'ARC pour 2004	0,1	-	-	-
ARC – Activités du GED	0,1	-	-	-
Initiatives en vue de la mise en œuvre de la Politique sur la gestion de l'information gouvernementale	0,1	-	-	-
Création d'une provision fédérale pour la publicité	(1,0)	-	-	-
Contributions prévues aux régimes d'avantages sociaux des employés – postes du Budget supplémentaire des dépenses	1,8	0,3	30,8	30,8
Annonce du budget :				
Réductions au niveau de référence du Ministère de la justice provenant du CED	-	(12,9)	(14,2)	(16,2)
Budget de 2000 en matière d'accès légal	-	2,8	2,8	2,8
Budget de 1999 pour la Stratégie de renouvellement de la justice pour les jeunes	-	38,9	36,7	53,8
Réforme relative au cannabis	-	-	0,8	0,9
Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant	-	4,0	4,0	4,0
Enquêtes obligatoires sur les opérations de blanchiment d'argent suspectes – Budget de 1999	-	-	1,2	1,2
Ajustements totaux	**16,7**	**34,8**	**257,1**	**272,2**
Total des dépenses prévues	**1 021,5**	**959,6**	**915,7**	**907,4**
Total des dépenses prévues	1 021,5	959,6	915,7	907,4
Moins : Frais recouvrés	(185,0)	(195,0)	(195,0)	(195,0)
Moins : Revenus non disponibles	(11,4)	(11,3)	(7,1)	(7,2)
Plus : Coût des services rendus sans frais	59,7	71,8	59,9	59,8
Coût net du programme	**884,8**	**825,1**	**773,6**	**764,9**
Équivalents à temps plein	**5 017**	**5 036**	**5 069**	**5 052**

1. Ce changement reflète les réductions des dépenses prévues du ministère par suite de l'exercice d'examen des dépenses du CED qui ont été annoncées dans le Budget 2005. De plus amples renseignements seront fournis dans le prochain Budget supplémentaire des dépenses. De même, pour 2005-2006, le montant du CED inclut la contribution de 670 000 $ de Justice pour les épargnes planifiées en approvisionnement.
2. Le Ministère recouvre auprès des ministères et organismes clients une partie des dépenses engagées pour la prestation de services juridiques. Par le truchement du Budget supplémentaire des dépenses, le ministère de la Justice a reçu l'autorisation de dépenser et de recouvrer 185 millions de $ en 2004-2005. En y incluant les régimes d'avantages sociaux des employés (RASE), les recouvrements prévus devraient se chiffrer à 212,8 millions de $ en 2004-2005. Dans le budget principal des dépenses de 2005-2006, le chiffre correspondant est de 195 millions de $. En tenant compte des RASE, le montant total s'élève à 225,8 millions de $.
   Les recouvrements estimatifs pour 2006-2007 et 2007-2008, à l'exclusion des RASE, sont également indiqués dans ce tableau à titre d'ajustement puisque le Ministère n'a pas encore reçu d'approbation relativement à ces montants.

Tableau 2. Programme par activité

en millions de $	2005-2006				
		Budgétaire			
	Frais de fonctionnement	Subventions et contributions	Total - Budget principal des dépenses	Ajustements	Dépenses totales prévues
RÉSULTATS STRATÉGIQUES ET ACTIVITÉS DE PROGRAMME					
Résultat 1 – Un système de justice équitable, pertinent et accessible qui reflète les valeurs canadiennes					
Élaboration des politiques et des lois	19,6	0,0	19,6	1,9	21,4
Mise en place des programmes	11,8	326,8	338,7	41,3	380,0
Gestion et coordination de la fonction priorités/politiques stratégiques	13,6	0,0	13,6	0,0	13,6
Résultat 2 – Un gouvernement fédéral appuyé par des services juridiques efficaces et adaptés aux besoins					
Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement	452,8	0,0	452,8	2,0	454,8
Prestation de services législatifs au gouvernement	20,6	0,0	20,6	0,0	20,6
Prestation de services de poursuites	79,7	0,0	79,7	2,4	82,1
Total	**598,0**	**326,8**	**924,9**	**47,6**	**972,5**

Tableau 3. Crédits votés et législatifs mentionnés dans le Budget principal des dépenses

en millions de $	2005-2006		
		Budget principal actuel	Budget précédent
Poste voté ou législatif :	**Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif :**		
1	Dépenses de fonctionnement	517,6	533,9
5	Subventions et contributions	329,2	389,6
(S)	Salaire et allocation automobile du ministre de la Justice	0,1	0,1
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	78,0	81,3
	Total ministère de la Justice	**924,9**	**1 004,8**

Tableau 4. Coût net des programmes pour l'année visée par le Budget des dépenses

en millions de $	2005-2006
	Total
Dépenses nettes prévues (Total du Budget principal des dépenses plus ajustements selon le tableau des dépenses prévues)	972,5
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	41,0
Cotisations visant la part des primes d'assurance versée par les employés et les coûts payés par le SCT (à l'exception des fonds renouvelables)	30,8
Protection des accidents du travail assurée par Développement social Canada (DSC)	0,1
TOTAL : Services reçus sans frais	**71,8**
Moins : Recouvrement des frais	-195,0
Moins : Revenus non disponibles	-11,3
Coût net pour le Ministère pour 2005-2006	**838,0**

Tableau 5. Sources des revenus disponibles et des recettes non disponibles

en millions de $	Prévisions des revenus 2004-2005	Revenus prévus 2005-2006	Revenus prévus 2006-2007	Revenus prévus 2007-2008
REVENUS NON DISPONIBLES				
Élaboration des lois et des politiques				
Programme d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	5,1	5,1	5,1	5,1
Bureau d'enregistrement des actions en divorce	0,8	0,7	0,7	0,7
	5,9	5,8	5,8	5,8
Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement				
Services juridiques - RASE des sociétés d'État	0,4	0,5	0,6	0,6
Revenus divers	0,4	0,3	0,4	0,5
	0,8	0,8	1,0	1,1
Prestations de services législatifs au gouvernement				
Redevances et brevets	0,1	0,1	0,1	0,1
	0,1	0,1	0,1	0,1
Prestation de services de poursuites				
Amendes et confiscations	4,4	4,4	0,0	0,0
Revenus divers	0,1	0,1	0,1	0,1
	4,5	4,5	0,1	0,1
Total des revenus non disponibles	**11,4**	**11,3**	**7,1**	**7,2**

Tableau 6. Besoins en ressources par direction ou secteur (tableau de concordance)

en milliers de $	2005-2006						
	Élaboration des politiques et des lois	Mise en place des programmes	Gestion et coordination de la fonction priorités/pol. strat.	Prestation de conseils juridiques et de services de règlement des litiges au gouvernement	Prestation de services législatifs au gouvernement	Prestation de services de poursuites	Dépenses totales prévues
Section du droit et des politiques	15 985	379 974	13 587	-	-	-	409 546
Service fédéral des poursuites	-	-	-	-	-	82 139	82 139
Services législatifs	-	-	-	-	20 575	-	20 575
Contentieux des affaires civiles et droit public	1 714	-	-	21 327	-	-	23 042
Portefeuille du droit fiscal	-	-	-	78 652	-	-	78 652
Portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration	-	-	-	52 094	-	-	52 094
Portefeuille des affaires autochtones	3 747	-	-	119 919	-	-	123 665
Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire	-	-	-	167 012	-	-	167 012
Portefeuille des organismes centraux	-	-	-	15 766	-	-	15 766
Total	**21 446**	**379 974**	**13 587**	**454 770**	**20 575**	**82 139**	**972 492**

Tableau 7. Données détaillées sur les programmes de paiements de transfert

$	Prévisions des dépenses 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
SUBVENTIONS				
Mise en place des programmes				
Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada – subvention pour l'administration	18 170	18 170	18 170	18 170
Institut international de droit d'expression française	1 140	1 140	1 140	1 140
Association canadienne des chefs de police pour le Comité de modification des lois	12 274	12 274	12 274	12 274
British Institute of International and Comparative Law	7 220	7 220	7 220	7 220
Académie de droit international de La Haye	8 620	8 620	8 620	8 620
Fondation canadienne des droits de la personne	26 600	26 600	26 600	26 600
Institut national de la magistrature	268 345	268 345	268 345	268 345
Société canadienne des sciences judiciaires	38 600	38 600	38 600	38 600
Association canadienne des juges des cours provinciales	100 000	100 000	100 000	100 000
Subventions accordées à l'appui du Fonds juridique de partenariats et d'innovation	337 531	465 031	465 031	465 031
Subventions accordées à l'appui de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	98 600	75 000	50 000	0
Subventions accordées à l'appui du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant	10 000	50 000	50 000	50 000
Subventions accordées à l'appui du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes	1 951 602	1 130 000	1 130 000	1 130 000
Subventions accordées à des particuliers, organisations, sociétés ou associations professionnelles sans but lucratif, autres organisations et institutions sans but lucratif, pour appuyer les activités liées à l'Initiative sur les victimes d'actes criminels*	200 000	0	0	0
Subventions accordées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	65 000	200 000	200 000	200 000
Total des subventions	**3 143 902**	**2 401 000**	**2 376 000**	**2 326 000**
CONTRIBUTIONS				
Mise en place des programmes				
Contributions versées aux provinces au titre des services d'aide juridique	124 713 507	119 827 507	79 827 507	79 827 507
Contributions versées à l'appui de Sécurité publique et antiterrorisme – aide juridique	226 300	500 000	500 000	500 000
Contributions versées aux provinces et aux territoires à l'appui des services de justice pour les jeunes	188 652 100	144 750 000	144 750 000	144 750 000
Contributions versées aux provinces et aux territoires à l'appui des services de justice pour les jeunes – placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	1 968 525	11 325 250	16 486 500	0
Contributions versées aux provinces en vertu du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones	4 836 363	4 836 363	4 836 363	4 836 363
Contributions versées en vertu du Fonds juridique de partenariats et d'innovation	2 054 983	1 803 279	1 804 415	1 804 251
Contributions versées en vertu du Fonds de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	7 203 967	7 325 000	7 250 000	2 900 000
Contributions versées à l'appui du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant	16 002 563	12 144 855	11 950 027	11 950 027
Contributions versées à l'appui des obligations de la *Loi sur les contraventions* relatives aux langues officielles	4 619 550	6 963 855	7 916 155	8 916 829
Contributions versées aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	4 970 593	4 856 593	3 356 593	3 356 593
Contributions versées à l'appui du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes	7 206 175	3 455 000	1 080 000	1 080 000
Contributions versées au titre de l'Initiative sur les victimes d'actes criminels	1 425 000	0	0	0
Contributions versées à la Colombie-Britannique pour le procès Air India	7 013 131	0	0	0
Contributions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	3 108 901	2 698 146	2 687 546	2 692 846
Contributions versées à l'appui de projets pilotes liés à l'aide juridique	1 184 687	955 000	0	0
Contributions versées à l'appui des avocats désignés par le tribunal dans les poursuites fédérales	703 433	753 000	0	0
Contributions versées à l'appui des avocats désignés par le tribunal dans les poursuites fédérales – dossiers d'aide juridique	250 000	250 000	0	0
Programme de financement des Tribunaux de traitement de la toxicomanie	550 000	2 333 152	2 341 894	1 703 584
Contributions versées aux provinces provenant du Fonds de réserve des Équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés (EIALM)	0	2 050 000	2 050 000	2 050 000
Ajustements liés à l'exercice de réaffectation des fonds de 1 milliard de dollars dans l'ensemble du gouvernement fédéral – seront compensés par les dépenses prévues au Cadre financier	-	-	-	(648 000)
Total des contributions	**376 689 780**	**326 827 000**	**286 837 000**	**265 720 000**
Total des subventions et des contributions	**379 833 682**	**329 228 000**	**289 213 000**	**268 046 000**
Dépenses prévues du Cadre financier**	**-**	**41 320 000**	**39 199 360**	**56 332 860**
Total des subventions et contributions, y compris le Cadre financier	**379 833 682**	**370 548 000**	**328 412 360**	**324 378 860**

* Le financement pour l'Initiative sur les victimes d'actes criminels sera prévu dans le budget de 2005.

** Les éléments du Cadre financier reflètent les dépenses stratégiques prévues qui nécessitent l'approbation du Cabinet et/ou du Secrétariat du Conseil du Trésor, pour des initiatives comme la Stratégie de renouvellement du système de justice pour les jeunes et la Stratégie du droit de la famille axé sur l'enfant.

Tableau 8. Initiatives horizontales

Initiative	Objet	Organisation responsable	Partenaires	Rôle/contribution du ministère de la Justice	Dépenses prévues du ministère de la Justice (en millions de dollars) 2005-2006	2006-2007	2007-2008
Sécurité publique et antiterrorisme	Assurer la sécurité personnelle et économique des Canadiennes et des Canadiens	Sécurité publique et Protection civile (SPPC)	Santé Canada, Transports Canada, Justice, Bureau du Conseil privé (BCP), Centre de la sécurité des télécommunications (CST), Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Affaires étrangères et Commerce international (MAECI), Défense nationale	• Contribue à la stratégie du gouvernement en matière de sécurité nationale et aux efforts engagés dans la lutte contre le terrorisme	11,6	11,6	À déc.[1]
Renouvellement du système de justice pour les jeunes[2]	Accroître le soutien aux jeunes Canadiennes et Canadiens qui sont aux prises avec la loi	Justice	SPPC, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC)	• Dirige la mise en œuvre de l'initiative • Coordonne les activités des partenaires (provinces, territoires)	206,9	208,1	208,1
Blanchiment d'argent	Réduire la quantité de produits d'activités criminelles qui sont dissimulés aux autorités gouvernementales	Finances	Agence du revenu du Canada (ARC), SPPC, Citoyenneté et Immigration (CIC), Justice	• Appuie une intensification des poursuites relatives aux infractions liées au blanchiment d'argent	1,2	1,2	1,2
Frontière intelligente	Créer des frontières qui facilitent la liberté du mouvement des personnes et des biens entre le Canada et les États-Unis	ARC	SPPC, Justice, CIC, Agence canadienne d'inspection des aliments	• Fournir à l'ARC des services et des conseils juridiques liés aux activités qui touchent la frontière intelligente	0,4	0,4	0,4
Accès légal	Donner aux organismes d'application de la loi un accès légal pour intercepter les communications dans le cadre des enquêtes liées au terrorisme, au trafic de stupéfiants, au blanchiment d'argent et à la pornographie juvénile	SPPC	Justice, Gendarmerie royale du Canada (GRC), Industrie Canada, SCRS, CST	• Maintenir la capacité des services de sécurité nationale et des organismes d'application de la loi d'exécuter un accès légal dans le contexte des technologies nouvelles et de l'évolution de la situation internationale	2,8	2,8	2,8
Unité mixte des produits de la criminalité	Empêcher les criminels organisés de profiter des produits de leurs activités illicites	SPPC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ARC, Justice	• Fournir des conseils juridiques et poursuivre en justice les infractions liées à la criminalité organisée • Modifier le *Code criminel* pour lutter contre la criminalité organisée	À dét.	À dét.	À dét.
Stratégie canadienne antidrogue	Réduire la demande des drogues illicites et leur disponibilité	Santé Canada	SPPC, MAECI, Justice	• Soutenir les organisations partenaires pour moderniser la politique antidrogue • Établir et faire connaître de nouveaux tribunaux pour le traitement de la toxicomanie • Gérer le nombre croissant de poursuites relatives aux infractions liées aux stupéfiants • Procéder à la réforme du droit	11,3	11,3	10,0
Équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés (EIALM)	Renforcer les mesures de protection contre la fraude dans les marchés financiers	SPPC	Justice	• Participer aux équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés afin d'aider à poursuivre en justice les affaires liées à la fraude dans les marchés financiers	6,7	6,7	6,7
Langues officielles[3]	Assurer aux Canadiens et Canadiennes des services liés à la justice dans les deux langues officielles dans tout le pays	SCT	Justice, Industrie Canada, CIC, Développement social Canada, BCP, Agence du CT, École du SCT, Santé Canada, RHDCC	• Améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles en respectant les obligations découlant de la mise en œuvre de la *Loi sur la rédaction des textes législatifs* et de la décision rendue par la Cour fédérale dans l'affaire de la *Loi sur les contraventions*.	9,5	10,5	11,5

1. À déterminer : Financement futur à déterminer ou à confirmer.
2. On pourra trouver d'autres renseignements sur ces initiatives horizontales sur le site suivant : **http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimf.asp**
3. Comprend les dépenses prévues pour le Programme des contraventions.

Tableau 9. Renouvellement du système de justice pour les jeunes

1) Nom de l'initiative horizontale : Renouvellement du système de justice pour les jeunes

2) Nom du ou des ministères responsables : Justice

3) Date de mise en œuvre de l'initiative horizontale : Le 1er avril 1999

4) Date de clôture de l'initiative horizontale : Continu

5) Total des fonds alloués par le gouvernement fédéral : 3 563 162 124 $[1]

6) Description de l'initiative horizontale :

L'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes (IRSJJ) vise à instaurer, avec le temps, un système de justice plus juste et plus efficace pour les jeunes, grâce notamment à la prise de mesures proportionnelles et mieux adaptées à la faute qui favorisent la réinsertion sociale du délinquant. En 2005-2006 et au cours des deux années subséquentes, on s'appliquera principalement à assurer le suivi de l'incidence de l'IRSJJ et de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* sur le système de justice pour les jeunes, à combler les lacunes au niveau de la mise en œuvre du nouveau système et à fournir un appui continu aux provinces et aux territoires dans la mise en place d'un système de justice qui s'en remet moins aux tribunaux pour traiter les cas d'infractions et inflige moins de peines d'incarcération pour les infractions sans violence. La négociation de nouvelles ententes de financement fédérales-provinciales-territoriales visant à appuyer et à apporter des changements à la prestation de services de justice pour les jeunes constituera une priorité majeure en 2005-2006. Pour de plus amples renseignements, consultez le site : **http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/yj/yoas3.html**

7) Résultats partagés :

Un système de justice pour les jeunes, juste et efficace, qui réserve les interventions les plus musclées aux crimes les plus graves et qui adopte des interventions communautaires constructives pour les infractions moins graves, ce qui entraînera une diminution des recours aux tribunaux et des peines de garde et de détention. Le Ministère continuera à travailler de concert avec les provinces et les territoires, et avec d'autres intervenants, dans le but de mettre sur pied un système de justice pour les jeunes, plus juste et plus efficace.

Les principaux indicateurs de succès de l'Initiative se manifesteront à long terme et feront l'objet d'un examen dans le cadre d'une évaluation sommative menée pendant plusieurs années après l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Le grand nombre d'activités et de projets financés en vue d'appuyer l'élaboration et la mise en place de programmes et de services de rechange au système actuel de justice pour les jeunes est un indice précoce de progrès et de succès. Les indicateurs à plus long terme comprendront une diminution du pourcentage de jeunes délinquants traduits devant les tribunaux ainsi qu'une diminution du pourcentage de jeunes délinquants purgeant une peine de garde en milieu fermé, de garde en milieu ouvert ou mis en détention préventive.

8) Structure(s) de gouvernance :

Le ministère de la Justice est le ministère responsable de l'Initiative sur renouvellement du système de justice pour les jeunes. La Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes du Ministère gère la mise en œuvre de l'Initiative, et la Direction des programmes gère les ententes relatives aux services de justice pour les jeunes conclues avec les provinces et les territoires.

Tableau 9. Renouvellement du système de justice pour les jeunes

9) Partenaires fédéraux participant à chaque programme	10) Nom des programmes	11) Total des fonds affectés[1]	12) Dépenses prévues 2005-2006[2]	13) Résultats attendus pour 2005-2006
Justice[3]	Ententes relatives aux services de justice pour les jeunes et Ententes relatives au placement et à la surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation (PSPIR)	3 478 608 396 $	156 075 250 $	a) L'octroi de fonds fédéraux est conforme à l'IRSJJ. b) Des mesures extrajudiciaires nouvelles et améliorées visant à remplacer les pratiques de justice applicables aux jeunes sont en cours d'élaboration et certaines sont déjà utilisées au sein du système de justice pour les jeunes, notamment les avertissements, les mises en garde, la prise de mesures et de peines extrajudiciaires, les comités de justice pour la jeunesse, les consultations, les mesures de rechange à la garde et les peines purgées dans la collectivité. c) Des possibilités supplémentaires et améliorées de réintégration et de réinsertion sociale (y compris le PSPIR pour les délinquants qui ont commis des infractions graves avec violence) sont en cours d'élaboration et sont utilisées dans le cadre du système de justice pour les jeunes.
	Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes	84 553 728 $	4 585 000 $	a) Fournir un financement aux partenaires du système de justice pour les jeunes en vue : d'appuyer les efforts de mise en œuvre qui visent l'atteinte des objectifs de la LSJPA; de combler les lacunes en matière de mise en œuvre; de s'employer à éviter une plus grande marginalisation de groupes particuliers de jeunes qui ont des démêlés avec la justice, notamment les jeunes Autochtones, les jeunes sous garde, les jeunes atteints du SAF, et d'autres groupes ayant des besoins particuliers. b) Fournir un financement aux initiatives visant à sensibiliser davantage les intervenants du système de justice et à les aider à mieux comprendre la LSJPA et l'IRSJJ.
		Total: 3 563 162 124 $	**Total:** $160 660 250 $	

15) Personne-ressource :

Catherine Latimer, directrice et avocate générale, Politique en matière de justice applicable aux jeunes, Direction de la politique en matière de droit pénal et justice communautaire, ministère de la Justice, (613) 957-9623.

16) Approuvé par :

Catherine Latimer
Date d'approbation :
Le 25 février 2005

1. Comprend uniquement le Crédit 5, subventions et contributions, pour le RPP portant sur la période du 1er avril 1984 au 31 mars 2008, pour les Ententes relatives aux services de justice pour les jeunes, et sur la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2008 pour le Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes. La nouvelle démarche relative à la justice applicable aux jeunes – l'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes – a été lancée en 1999-2000.
2. Le ministère de la Justice prévoit un surplus au chapitre de l'IRSJJ en raison d'une utilisation moindre que celle prévue de ce nouveau régime de détermination de la peine. Toutefois, les dépenses prévues pour l'exercice 2005-2006 et pour les années à venir ne comprennent pas tout le financement affecté dans le cadre financier des principales Ententes relatives aux services de justice pour les jeunes conclues avec les provinces et les territoires. Les correctifs doivent être approuvés dans le prochain Budget supplémentaire des dépenses (A), conformément à ce qui a été convenu avec le SCT.
3. L'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes est menée de concert avec des agents de la Gendarmerie royale du Canada, des fonctionnaires de Sécurité publique et Protection civile Canada, de Patrimoine canadien, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (Secrétariat national pour les sans-abri), dans les domaines où les intérêts de chacune des parties, en ce qui concerne la justice pour les jeunes, se rejoignent ou sont complémentaires. Ces ministères fédéraux ne reçoivent toutefois pas de financement dans le cadre de l'Initiative.

SECTION IV — AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

A. Lois administrées par le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice existe par la force de la *Loi sur le ministère de la Justice*, d'abord adoptée en 1868. La Loi définit le rôle du Ministère et confère des pouvoirs, des responsabilités et des fonctions au ministre de la Justice et au procureur général du Canada.

Outre cette loi habilitante générale, le Ministre et le Ministère assument des responsabilités en vertu de nombreuses autres lois. Celles-ci englobent des questions courantes telles que le dépôt du rapport annuel d'un organisme devant le Parlement, ou encore des responsabilités plus vastes, par exemple l'obligation d'examiner tous les projets de loi et règlements du gouvernement pour assurer qu'ils sont conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés*, à la *Déclaration canadienne des droits* et à la *Loi sur les textes réglementaires*. Les lois dont le Ministre assume la responsabilité entière ou partagée devant le Parlement sont énumérées ci-après.[1]

Loi sur l'accès à l'information, L.R. 1985, ch. A-1 (responsabilité partagée avec le président du Conseil du Trésor[2]).

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario), L.R.C. 1970, ch. A-14.

Loi antiterroriste, L.C. 2001, ch. 41.

Loi sur les connaissements, L.R. 1985, ch. B-5 (responsabilité partagée avec le ministre des Transports).

Loi sur la preuve au Canada, L.R. 1985, ch. C-5.

Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale, L.R. 1985, ch. C-30.

Loi canadienne sur les prises, L.R.C. 1970, ch. P-24.

Déclaration canadienne des droits, L.C. 1960, ch. 44; réimprimé dans L.R.C. 1985, appendice III.

Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R. 1985, ch. H-6.

Loi sur l'arbitrage commercial, L.R. 1985, ch. 17 (2e supplément).

Loi sur les services administratifs des tribunaux, L.C. 2002, ch. 8.

Loi sur les contraventions, L.C. 1992, ch. 47.

Code criminel, L.R. 1985, ch. C-46 (responsabilité partagée avec le solliciteur général du Canada[3], et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (art. 204)).

1. Cette liste, préparée en février 2004, est une version non officielle qui est donnée à titre d'information seulement.
2. La responsabilité est partagée avec le président du Conseil du Trésor de la manière suivante : le ministre de la Justice (en vue de l'application de l'alinéa (b) de la définition de « chef » dans l'article 3, paragraphe 4(2), alinéas 77(1) (f) et (g) et paragraphe 77(2)); et le président du Conseil du Trésor (en vue de toute autre application de la Loi) (TR/83-108).
3. Le portefeuille du Solliciteur général du Canada a été remplacé par celui de la Sécurité publique et de la Protection civile le 12 décembre 2003. La loi n'a pas encore été modifiée pour en faire état.

Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, L.R. 1985, ch. C-50.

Loi sur le ministère de la Justice, L.R. 1985, ch. J-2.
Loi sur le divorce, L.R. 1985, ch. 3 (2e supp.).
Loi sur les biens en déshérence, L.R. 1985, ch. E-13.

Loi sur l'extradition, L.C. 1999, ch. 18[4].

Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, L.R. 1985, ch. 4 (2e supplément).
Loi sur les Cours fédérales, L.R. 1985, ch. F-7[5].
Loi d'harmonisation no 1 du droit fédéral avec le droit civil, L.C. 2001, ch. 4.
Loi sur les armes à feu, L.C. 1995, ch. 39[6].
Loi sur l'enrôlement à l'étranger, L.R. 1985, ch. F-28.
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères, L.R. 1985, ch. F-29.

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction des pensions, L.R. 1985, ch. G-2 (responsabilité partagée avec le ministre de la Défense nationale, le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux et le ministre des Finances[7]).

4. L'article 84 de la nouvelle Loi sur l'extradition, 1999, ch. 18, prévoit que la Loi abrogée (L.R. 1985, ch. E-23) s'applique relativement à l'extradition d'une personne tout comme si elle n'avait pas été abrogée, si l'audience relative à l'extradition avait déjà commencé au 17 juin 1999.
5. Ancienne appellation : Loi sur la Cour fédérale. Le titre a été modifié à la Loi sur les Cours fédérales dans la Loi sur les services administratifs des tribunaux, L.C. 2002, ch. 8, art 14.
6. Le Programme canadien des armes à feu a été transféré au ministère du Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile depuis le 12 décembre 2003, mais la loi n'a pas encore été modifiée pour faire état de ce changement) à compter du 14 avril 2003. Voir DORS/2003-145.
7. La responsabilité est partagée de la manière suivante : (a) le ministre de la Justice et procureur général du Canada, Généralités (partie I) (TR/84-5), et en vue de l'application des articles 46 et 47 de la Loi, éléments 12 et 16 de l'annexe de la Loi ainsi que les autres dispositions de la partie II de la Loi dans la mesure où ces dispositions ont trait à la Loi sur les juges (TR/84-6); (b) le ministre de la Défense nationale, en vue de l'application des dispositions de la partie II de la Loi, à l'exception des articles 46 et 47, dans la mesure où ces dispositions ont trait à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et la Loi sur la continuation de la pension des services de défense (TR/84-6); (c) le ministre des Finances, en vue de l'application des dispositions de la partie II de la Loi, à l'exception des articles 46 et 47, dans la mesure où ces dispositions ont trait à la Loi sur les allocations de retraite parlementaires (TR/84-6); et (d) le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, en vue de l'application des dispositions de la partie II de la Loi, à l'exception des articles 46 et 47, dans la mesure où ces dispositions ont trait à :
(i) la Loi sur le gouverneur général,
(ii) la Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs,
(iii) la Loi sur la pension spéciale du service diplomatique,
(iv) la Loi sur la pension de la fonction publique,
(v) la Loi sur la pension du service civil,
(vi) la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, partie I,
(vii) la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, parties II et III,
(viii) la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, paragraphe 15(2) (L.R. 1952, ch. 315),
(ix) la Loi sur les allocations aux anciens combattants, paragraphe 28(10),
(x) les règlements pris en vertu du crédit 181 de la Loi des subsides no 5 de 1961,
(xi) la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt (TR/84-6).

Loi sur l'identification des criminels, L.R. 1985, ch. I-1.
Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises, L.C. 1991, ch.13.
Loi d'interprétation, L.R. 1985, ch. I-21.

Loi sur les juges, L.R. 1985, ch. J-1.

Loi sur la Commission du droit du Canada, L.C. 1996, ch. 9.
Loi sur la réédiction des textes législatifs, L.C. 2002, ch. 20.

Loi sur le mariage (degrés prohibés), L.C. 1990, ch. 46.
Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations, L.C. 2000, ch. 12.
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle, L.R. 1985, ch. 30 (4e supplément).

Loi sur les langues officielles, R.S. 1985, ch. 31 (4e supplément).

Loi sur les recours consécutifs à une interruption des services postaux, L.R. 1985, ch. P-16.
Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R. 1985, ch. P-21 (responsabilité partagée avec le président du Conseil du Trésor[8]).

Loi sur les lois révisées du Canada, 1985, L.R. 1985, ch. 40 (3e supplément).

Loi sur les infractions en matière de sécurité, L.R. 1985, ch. S-7.
Loi sur la protection de l'information, L.R. 1985, ch. O-5.
Loi sur l'immunité des États, L.R. 1985, ch. S-18.
Loi sur la révision des lois, L.R. 1985, ch. S-20.
Loi sur les textes réglementaires, L.R. 1985, ch. S-22.
Loi sur la Cour suprême, L.R. 1985, ch. S-26.

Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, L.R. 1985, ch. T-2.

Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, L.R. 1985, ch. 16 (2e supplément).

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, L.C. 2002, ch. 1 (remplace la Loi sur les jeunes contrevenants, L.R. 1985, ch. Y-1).

8. La responsabilité est partagée de la manière suivante : le ministre de la Justice, en vue de l'application de l'alinéa (b) de la définition de « chef » dans l'article 3, paragraphe 12(3), alinéas 77(1) (a), (d), (g) et (l) et paragraphe 77(2); le président du Conseil du Trésor, en vue de toute autre application de la Loi (TR/83-109).

B. Personnes-ressources

Sheila Bird, directrice générale, Direction des communications
Édifice commémoratif de l'Est
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Téléphone : (613) 957-4221
Télécopieur : (613) 941-2329

Renseignements pour les médias :

Direction des communications
Téléphone : (613) 957-4207
Télécopieur : (613) 954-0811

Renseignements généraux :

Direction des communications
Téléphone : (613) 957-4222
ATS : (613) 992-4556
Télécopieur : (613) 954-0811

C. Renseignements en ligne

Pour obtenir plus de renseignements au sujet du vocabulaire de la gestion utilisé dans le présent document, prière de consulter le Lexique pour les rapports sur les plans et les priorités du Secrétariat du Conseil du Trésor : **http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20052006/Lex_f.asp**

Pour obtenir plus de renseignements sur le ministère de la Justice, prière de consulter les publications électroniques suivantes :

À propos du ministère de la Justice
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/about/index.html

Aperçu des activités et des réalisations récentes, août 2003
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/ach/2003/achieve2003.html

Groupe de la coopération internationale
http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/inter/index.html

Fonds d'appui à l'accès à la Justice dans les deux langues officielles
http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/ol/official_languages.html

Plan stratégique, 2001-2005
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/just/strat_plan/index.htm

Programme de vulgarisation et d'information juridiques
http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/pb/legal_ed.html

Rapports d'évaluation du ministère de la Justice
http://www.justice.gc.ca/fr/ps/eval/list.html

Rapports de vérification interne du ministère de la Justice
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/audit_reports/index.html

Rapport ministériel sur le rendement, 2003-2004
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/dpr/DPR2004/index.html

Rapport sur les plans et les priorités, 2004-2005
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/rpp/2004_2005/toc.html

Recherche et statistique
http://www.justice.gc.ca/fr/ps/rs/index.html

Renouvellement de la justice pour les jeunes
http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/yj/index.html

Stratégie de développement durable, 2004-2006
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/sds/04_06/index.html

Stratégie de justice autochtone
http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/ajln/strategy.html

Le ministère de la Justice produit de nombreux autres rapports et publications portant sur divers sujets. Pour en consulter la liste complète, prière de visiter la page des Publications dans le site Internet : **http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/subject_index.html**